

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2024



LA POSTE
GROUPE

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat	3
État du résultat global	4
Bilan	5
Variation des capitaux propres	7
Tableau des flux de trésorerie	9

GÉNÉRALITÉS

Note 1	Événements significatifs de l'exercice	10
Note 2	Base de préparation des états financiers consolidés	12
Note 3	Principes et méthodes comptables	13
Note 4	Enjeux climatiques	32
Note 5	Evolution du périmètre de consolidation	34
Note 6	Information sectorielle	35

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 7	Chiffre d'affaires	39
Note 8	Produit net bancaire	39
Note 9	Achats et autres charges	40
Note 10	Charges de personnel et effectifs	41
Note 11	Impôts et taxes	41
Note 12	Amortissements, provisions et pertes de valeur	42
Note 13	Autres charges et produits opérationnels	42
Note 14	Résultat financier	43
Note 15	Impôts sur le résultat	44

NOTES SUR LE BILAN

Note 16	Écarts d'acquisition (goodwill)	47
Note 17	Immobilisations incorporelles	49
Note 18	Immobilisations corporelles	50
Note 19	Contrats de location (preneur)	51
Note 20	Sociétés mises en équivalence	53
Note 21	Tests de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations	54

Note 22	Autres actifs financiers	55
Note 23	Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance	56
Note 24	Autres actifs circulants	60
Note 25	Trésorerie et équivalents de trésorerie	61
Note 26	Actifs et passifs destinés à être cédés	61
Note 27	Capitaux propres	62
Note 28	Provisions pour risques et charges	63
Note 29	Emprunts obligataires et autres dettes financières	64
Note 30	Dettes nettes du groupe	68
Note 31	Avantages du personnel	69
Note 32	Passifs financiers des activités bancaires et d'assurance	74
Note 33	Dettes fournisseurs et autres dettes	78

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 34	Informations sur les risques hors activités bancaires	79
Note 35	Informations sur les risques liés aux activités bancaires	82
Note 36	Contrats d'assurance et de réassurance	105
Note 37	Précisions complémentaires sur les activités bancaires et d'assurance	125
Note 38	Informations complémentaires sur les instruments financiers	130
Note 39	Engagements hors-bilan et passifs éventuels	135
Note 40	Entités structurées	137
Note 41	Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	139
Note 42	Honoraires des commissaires aux comptes	143
Note 43	Transactions avec les parties liées	144
Note 44	Événements postérieurs à la clôture	145
Note 45	Périmètre de consolidation	146
Note 46	Autres titres non consolidés hors France	157

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	2024	2023
Chiffres d'affaires des activités commerciales	7	27 055	26 888
Produit net bancaire	8	7 514	7 185
Produits opérationnels	6.2	34 569	34 073
Achats et autres charges	9	(15 814)	(16 053)
Charges de personnel	10	(14 006)	(13 605)
Impôts et taxes	11	(302)	(505)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	12	(2 723)	(2 904)
Autres charges et produits opérationnels	13	664	689
Résultat des cessions d'actifs		523	(50)
Charges opérationnelles nettes		(31 658)	(32 428)
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	20	39	35
Résultat d'exploitation		2 950	1 680
Coût de l'endettement financier net	14.1	(235)	(211)
Autres éléments du résultat financier	14.2	(29)	(28)
Résultat financier	14	(264)	(239)
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	20	(164)	(169)
Résultat avant impôt		2 522	1 272
Impôt sur le résultat	15.1	(800)	(496)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		1 722	776
Part des minoritaires		312	262
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 410	514

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	2024	2023
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1 722	776
ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES		
Éléments recyclables	(1 053)	(577)
Variation des résultats latents sur instruments financiers	463	8 334
<i>Reclassement en résultat net de l'exercice</i>	799	2 300
Écart de conversion	(1 099)	322
<i>Reclassement en résultat net de l'exercice</i>		
Quote part des autres éléments recyclables du résultat global des sociétés mises en équivalence	41	(44)
Réévaluation des contrats d'assurance et réassurance	(457)	(9 189)
Éléments non recyclables	103	1 659
Écarts actuariels sur avantages du personnel	(12)	(27)
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur	8	(1)
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (hors titres cédés durant l'exercice)	115	1 684
Quote part des autres éléments non recyclables du résultat global des sociétés mises en équivalence	(8)	3
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe		
Total éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)	(950)	1 082
RESULTAT GLOBAL	772	1 858
Résultat global part des minoritaires	(294)	507
RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE	1 066	1 351

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
Écarts d'acquisition	16	5 954	5 942
Immobilisations incorporelles	17	4 949	5 513
Immobilisations corporelles	18	6 813	6 865
Droits d'utilisation	19	3 605	3 628
Participations dans les sociétés mises en équivalence	20	1 678	1 811
Autres actifs financiers non courants	22	564	582
Impôts différés actifs	15.5	1 662	1 920
Actifs non courants		25 225	26 261
Stocks et encours	24.1	209	215
Créances clients et autres créances	24.2	5 190	5 670
Autres actifs financiers courants	22	300	283
Créance d'impôt sur les bénéfices		379	921
Autres comptes de régularisation - Actif		192	160
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25.1	4 172	3 650
Actifs destinés à être cédés	26	17 302	53
Actifs courants		27 744	10 952
Caisse, banques centrales	25.2	27 812	40 577
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	23.1	203 882	218 089
Instruments dérivés de couverture	23.2	486	677
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	23.3	217 945	212 678
Titres au coût amorti	23.4	36 256	33 104
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	23.5	75 673	70 914
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	23.6	128 958	125 999
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		490	181
Contrats d'assurance émis - Actif	23.7	917	1 343
Contrats de réassurance détenus - Actif	23.7	6 523	8 891
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	23.7	8 961	8 596
Immeubles de placement	23.8	6 590	7 262
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance		714 493	728 311
TOTAL ACTIF		767 462	765 524

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
Capital social et prime d'émission		7 104	7 104
Réserves		18 761	18 264
Réserves recyclables sur instruments financiers et contrats d'assurance / réassurance		(3 853)	(3 910)
Réserve de conversion		(793)	(292)
Titres subordonnés hybrides perpétuels		744	744
Résultat de l'exercice part du Groupe		1 410	514
Capitaux propres part du Groupe		23 373	22 424
Intérêts minoritaires		7 202	8 345
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		30 575	30 769
Emprunts obligataires et dettes financières ^(a)	29.1	10 969	11 945
Passifs de location ^(a)	29.1	4 071	4 078
Provisions pour risques et charges ^(a)	28	837	953
Avantages du personnel ^(a)	31	2 144	2 143
Impôts différés passifs (non courant)	15.5	1 245	1 563
Dettes fournisseurs et autres dettes ^(a)	33	9 115	10 140
État - Impôt sur les bénéfices (courant)		116	199
Autres comptes de régularisation - Passif (courant)		245	262
Passifs destinés à être cédés (courant)	26	16 283	64
Passifs non-courants		15 864	16 869
Passifs courants		29 161	14 478
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	32.1	17 559	13 585
Instruments dérivés de couverture	32.2	1 958	2 183
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	32.3	31 038	33 576
Dettes envers la clientèle	32.4	225 576	224 995
Dettes représentées par un titre	32.5	32 835	34 314
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(161)	(331)
Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus	32.6	366 784	378 485
Autres passifs financiers et comptes de régularisation	32.7	6 231	7 151
Dettes subordonnées	32.8	10 042	9 450
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance		691 862	703 408
TOTAL PASSIF		767 462	765 524
<i>(a) Dont part courante :</i>			
<i>Emprunts obligataires et dettes financières</i>		1 285	1 513
<i>Passifs de location</i>		851	812
<i>Provisions pour risques et charges</i>		708	828
<i>Avantages du personnel</i>		563	663
<i>Dettes fournisseurs et autres dettes</i>		9 110	10 137

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2024

Montants nets d'impôt	Capital social et prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Réserves recyclables sur instruments financiers	Réserves recyclables sur contrats d'assurance et réassur.	Titres subordonnés hybrides perpétuels	Autres réserves	TOTAL PART DU GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>										
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023	7 104	514	(292)	(19 463)	15 553	744	18 264	22 424	8 345	30 769
Distribution de dividendes									(417)	(417)
Rémunération des titres subordonnés hybrides perpétuels ^(a)							(159)	(159)		(159)
Options de rachat d'intérêts minoritaires				1			(18)	(17)	(103)	(120)
Transactions avec intérêts minoritaires							(35)	(35)	(10)	(45)
Affectation du résultat 2023		(514)					514			
Résultat global de la période		1 410	(502)	484	(429)		103	1 066	(294)	772
Dont :										
- Résultat net		1 410						1 410	312	1 722
- Réserves recyclables			(502)	484	(429)			(447)	(606)	(1 053)
- Réserves non recyclables sur instruments financiers							123	123		123
- Ecart actuariels							(20)	(20)		(20)
Autres ^(b)				1			93	94	(319)	(225)
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024	7 104	1 410	(793)	(18 977)	15 124	744	18 761	23 373	7 202	30 575

(a) Rémunération des titres subordonnés hybrides de La Poste (23 millions d'euros), La Banque Postale (52 millions d'euros) et CNP Assurances (84 millions d'euros).

(b) La variation des intérêts minoritaires inclut une diminution de 556 millions d'euros relatif au remboursement anticipé de titres subordonnés perpétuels par CNP Assurances.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2023

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social et prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Réserves recyclables sur instruments financiers	Réserves recyclables sur contrats d'assurance et réassur.	Titres subordonnés hybrides perpétuels	Autres réserves	TOTAL PART DU GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022 publiés	6 788	1 203	(422)	(3 301)		744	12 534	17 546	7 767	25 313
Effet lié à la 1ère application d'IFRS 17 ^(a)		(192)	38	(24 312)	24 708		3 593	3 835	320	4 155
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2022	6 788	1 011	(384)	(27 613)	24 708	744	16 127	21 381	8 087	29 468
Emission de titres perpétuels									1	1
Distribution de dividendes ^(b)	316						(421)	(105)	(358)	(463)
Rémunération des titres subordonnés hybrides perpétuels ^(c)							(151)	(151)		(151)
Options de rachat d'intérêts minoritaires							31	31	(3)	28
Transactions avec intérêts minoritaires			(16)	3			(25)	(38)	(61)	(99)
Affectation du résultat 2022		(1 011)					1 011			
Résultat global de la période		514	108	8 146	(9 076)		1 659	1 351	507	1 858
Dont :										
- Résultat net		514						514	262	776
- Réserves recyclables			108	8 146	(9 076)			(822)	245	(577)
- Réserves non recyclables sur instruments financiers							1 683	1 683		1 683
- Ecart actuariels							(24)	(24)		(24)
Autres				1	(79)		33	(45)	172	127
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2023	7 104	514	(292)	(19 463)	15 553	744	18 264	22 424	8 345	30 769

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) Distribution de dividendes de La Poste en numéraire et en titres (cf. note 27.1).

(c) Rémunération des titres subordonnés hybrides de La Poste (23 millions d'euros), La Banque Postale (52 millions d'euros) et de CNP Assurances (76 millions d'euros).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

NOTE	2024			2023			
	Groupe	Activités industrielles et commer.	Activités bancaires et assurances	Groupe	Activités industrielles et commer.	Activités bancaires et assurances	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Excédent brut d'exploitation	41.10	4 661	1 415	3 246	4 069	977	3 092
Variation des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables		(73)	(73)		(49)	(49)	
Produits et charges financières divers		3	3		17	17	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	41.1	4 591	1 345	3 246	4 037	945	3 092
Variation du besoin en fonds de roulement	41.3	(494)	(179)	(315)	132	67	65
Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance	41.4	(12 516)		(12 516)	397		397
Impôts payés		(270)	779	(1 049)	(643)	(77)	(566)
Dividendes versés par La Banque Postale à La Poste			1 348	(1 348)		576	(576)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		111	25	86	105	25	80
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(8 578)	3 318	(11 896)	4 028	1 536	2 492
Achat d'actifs corporels et incorporels	41.5	(1 658)	(1 252)	(406)	(1 946)	(1 471)	(475)
Achat d'actifs financiers		(84)	(62)	(22)	(135)	(84)	(51)
Encaissements générés par les cessions d'actifs corporels et incorporels		85	84	1	119	119	
Encaissements générés par les cessions d'actifs financiers		27	27		32	25	7
Incidences des variations de périmètre		657	471	186	(959)	(472)	(487)
Variations des actifs financiers de placement de la trésorerie		(2)	(2)		380	380	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(975)	(734)	(241)	(2 509)	(1 503)	(1 006)
Augmentation de capital		50	43	7	178	1	177
Dividendes versés et rémunération des titres subordonnés hybrides		(575)	(29)	(546)	(615)	(135)	(480)
Rachat d'intérêts minoritaires		(95)	(95)		(127)	(63)	(64)
Intérêts financiers versés		(226)	(226)		(157)	(157)	
Encaissements provenant des nouveaux emprunts	41.6	1 152	652	500	3 159	2 659	500
Remboursements des emprunts	41.7	(1 655)	(1 655)		(2 444)	(2 244)	(200)
Remboursements de titres subordonnés perpétuels		(494)		(494)			
Remboursements des passifs de location		(907)	(874)	(33)	(892)	(850)	(42)
Autres flux liés aux opérations de financement	41.8	(13)	(13)		(49)	(49)	
Flux intragroupe			124	(124)		(86)	86
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(2 763)	(2 073)	(690)	(947)	(924)	(23)
Dim. (aug.) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des var. de périmètre	41.9	12 828		12 828	(1 463)		(1 463)
Incidence des filiales destinées à être cédées		14	14		1	1	
Incidence des variations des cours des devises		(3)	(3)		3	3	
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		523	523		(887)	(887)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		3 650	3 650		4 537	4 537	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		4 172	4 172		3 650	3 650	

GÉNÉRALITÉS

NOTE 1

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- 1.1** Emissions obligataires
- 1.2** Cession de La Poste Telecom
- 1.3** CNP Assurances prend le contrôle des activités de protection sociale de La Mutuelle Générale
- 1.4** Accord de distribution exclusif de CNP Assurances avec Banco de Brasília
- 1.5** Projet de cession de CNP UniCredit Vita (CUV)
- 1.6** Projet de cession des activités d'assurance chyriotes

1.1 Emissions obligataires

Le groupe La Poste a procédé en 2024 à plusieurs émissions obligataires, répondant aux critères de classification en instruments de dettes prévus par les normes IFRS 9 et IAS 32, qui sont détaillées ci-après.

Emission obligataire La Banque Postale

La Banque Postale Home Loan SFH a émis, le 29 janvier 2024, une obligation sécurisée « verte » destinée à financer des accords de prêts « verts ». Cette émission réalisée sous le format *covered bond* s'élève à 750 millions d'euros avec un coupon fixe de 3,125% et sera remboursable en 2034.

La Banque Postale a émis, le 13 février 2024, une dette obligataire pour un montant de 750 millions d'euros, avec une maturité à juin 2030 portant intérêt à taux fixe de 3,5%.

La Banque Postale a émis le 1^{er} octobre, une dette obligataire pour un montant de 500 millions d'euros, avec une maturité à avril 2031 portant intérêt à taux fixe de 3,5%.

Le 7 novembre, La Banque Postale Home Loan SFH a émis une obligation sécurisée « sociale » sous le format *covered bond* pour 1 milliard d'euros à 6 ans avec un spread final de MS +45bps et un coupon de 2,750%.

Emissions et remboursements d'emprunts obligataires et titres perpétuels - CNP Assurances

Le 10 juillet 2024, CNP Assurances a émis une dette obligataire subordonnée de 500 millions d'euros, de maturité 30 ans, rémunérée au taux fixe de 4,875% jusqu'en juillet 2034 et devenant remboursable au gré de l'émetteur dans 9,5 ans.

En novembre 2024, CNP Assurances a remboursé par anticipation et pour 494 millions d'euros une dette subordonnée perpétuelle émise en novembre 2014 au taux de 4,25%. Cette dette figurait dans les Intérêts minoritaires pour 556 millions d'euros (cf. l'état de Variation des capitaux propres consolidés 2024).

1.2 Cession de La Poste Telecom

Le groupe La Poste a finalisé le 15 novembre 2024 la cession à Bouygues Telecom de sa participation de 51% dans La Poste Telecom.

Le groupe La Poste a perçu un montant de 496 millions d'euros au titre de cette cession. La plus-value de cession consolidée, incluant les frais associés, s'élève à 513 millions d'euros avant impôts.

S'agissant de la commercialisation des offres de La Poste Mobile dans le réseau des bureaux de poste, La Poste continuera à être rémunérée en fonction du niveau d'activité et avec un minimum garanti dans le

cadre de deux nouveaux contrats cadres de service et de licence de marque.

Jusqu'à sa cession, la participation dans La Poste Télécom était mise en équivalence dans les comptes du Groupe et a dégagé en 2024 et jusqu'au jour de la cession une quote-part de résultat pour le Groupe La Poste de 14 millions d'euros.

1.3 CNP Assurances prend le contrôle des activités de protection sociale de La Mutuelle Générale

Le 15 juillet, CNP Assurances et La Mutuelle Générale, ont annoncé la signature d'accords engageants pour la mise en place d'un partenariat structurant dans le domaine de la protection sociale (santé et prévoyance individuelle et collective).

Au 31 décembre 2024, CNP Assurances a ainsi acquis 65% des titres de la société CNP Assurances Protection Sociale et pris le contrôle exclusif de cette entité créée pour y transférer les activités d'assurance santé et prévoyance de La Mutuelle Générale (hors contrats statutaires et activités mutualistes). La Mutuelle Générale détiendra les 35% restant.

Le prix de cette acquisition s'est élevé à 188 millions d'euros et un badwill de 146 millions d'euros a été comptabilisé en résultat.

Dans la mesure où CNP Assurances Protection Sociale détient un contrat de prévoyance pour les agents de la société La Poste, la prise de contrôle de cette société s'est également traduite par la comptabilisation d'une provision pour avantages au personnel de 291 millions d'euros (cf. note 31.1) dans les comptes du groupe.

Par ailleurs, une convention d'une durée de 25 ans a été conclue par CNP Assurances Protection Sociale fixant les modalités de gestion des contrats du portefeuille statutaire mutualiste de La Mutuelle Générale. Cette convention a été comptabilisée en actifs incorporels pour 47 millions d'euros.

1.4 Accord de distribution exclusif de CNP Assurances avec Banco de Brasília

Le 1^{er} juillet 2024, les deux filiales brésiliennes de CNP Assurances, CNP Consórcio et CNP Capitalização, ont signé un accord de distribution exclusive de certains produits dans le réseau de la principale institution financière du district fédéral de Brasília, Banco de Brasília (BRB). Selon les termes de cet accord, les produits consórcio de CNP Consórcio et les produits épargne de CNP Capitalização seront distribués en exclusivité

pendant 20 ans par BRB auprès de ses 7,8 millions de clients.

Cet accord reste soumis aux conditions suspensives habituelles comme la validation de l'autorité de la concurrence brésilienne.

Le paiement de cet accord représente un montant global estimé de 150 millions de BRL (soit environ 25 millions d'euros comptabilisé en Immobilisations incorporelles) dont 100 millions de BRL versés à l'initiation. Le versement des 50 millions de BRL restants est conditionné à l'atteinte d'objectifs commerciaux (20 millions de BRL en année 3 et 30 millions de BRL en année 5).

1.5 **Projet de cession de CNP UniCredit Vita (CUV)**

Le 24 septembre 2024, UniCredit a informé CNP Assurances de son intention d'exercer son option d'achat sur l'intégralité des titres détenus par CNP Assurances (51%) dans la co-entreprise CNP UniCredit Vita (CUV). Cette opération conforme au pacte d'actionnaires reste soumise aux autorisations réglementaires habituelles. De ce fait, les actifs et passifs de cette entité, respectivement de 16 449 millions d'euros et 15 629 millions d'euros sont présentés au sein des actifs et passifs destinés à être cédés dans les comptes consolidés 2024 du Groupe (cf. note 26) sans impact en résultat.

1.6 **Projet de cession des activités d'assurance chypriotes**

Le groupe a annoncé, le 9 juillet 2024, la signature de la cession de sa filiale chypriote, CNP Cyprus Insurance Holdings. Le prix de cession s'élève à 182 millions d'euros et la moins-value de cession a été estimée à environ 27 millions d'euros.

La finalisation de cette transaction attendue pour le début de l'année 2025, reste soumise aux conditions suspensives habituelles comme l'obtention des autorisations réglementaires.

Les montants ayant été reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés sont nets des opérations intra-groupes entre Cyprus Insurance Holdings et les autres entités du groupe et s'élèvent respectivement à 837 et 654 millions d'euros.

NOTE 2 BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

- 2.1 Référentiel comptable
2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

La Poste, société mère de **La Poste Groupe** (« le groupe La Poste » ou « le groupe »), est, depuis le 1er mars 2010, une **Société Anonyme**, dont le siège social est situé **9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris, France**.

Elle était avant cette date un exploitant autonome de droit public, déjà soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises commerciales. Le groupe La Poste est un grand **groupe multimétier de services**.

Les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2024 sont arrêtés par le Conseil d'administration (séance du 27 février 2025), et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Aucun changement de dénomination n'est intervenu en 2024.

Adresse du Groupe : 9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris
Etablissement principal : 9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de La Poste Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, disponibles sur le site internet de la Commission européenne :

EUR-Lex - 02023R1803-20240109 - EN - EUR-Lex (europa.eu).

A l'exception des Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024, les principes comptables appliqués au 31 décembre 2024 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2023 et sont développés en note 3.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

2.1.1 Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024

Les amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024, présentés ci-après, ont un périmètre restreint et n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes du groupe La Poste arrêtés au 31 décembre 2024.

Amendement IAS 1 – Classement des emprunts assortis de clauses restrictives (ou *covenant*)

Cet amendement concerne les dettes pouvant devenir immédiatement exigibles si une condition (ou *covenant*) n'est pas respectée à une date postérieure à l'arrêté. Le non-respect de cette condition à la date d'arrêté n'entraîne pas le déclassement de la dette en courant mais impose d'expliquer le risque de non-remboursement dans les douze mois suivants.

Amendements IAS 7 et IFRS 7 – Affacturage inversé

Ces amendements renforcent les informations à publier concernant les accords d'affacturage inversé, dans lesquels le paiement du fournisseur est réalisé grâce au financement d'une banque, et leurs effets sur les flux de trésorerie d'une entité ou son exposition au risque de

liquidité. Ces informations concernent notamment, les principales caractéristiques des accords de financement des fournisseurs, les montants versés aux fournisseurs et les délais de paiement des dettes fournisseurs.

Amendements IFRS 16 – Opérations de cession-bail et loyers variables

Cet amendement ne concerne que les opérations de cession-bail. Il confirme notamment la prise en compte de la cession à hauteur des droits effectivement cédés tout en instaurant la prise en compte des loyers variables pour l'évaluation de la dette locative.

2.1.2 Normes et interprétations d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2024

Le groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme ou interprétation dont la date d'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2024.

L'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18 - Présentation des états financiers et informations à fournir. Cette dernière n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne et sera d'application obligatoire au 1er janvier 2027 (avec données comparatives 2026). Le groupe La Poste a initié les travaux d'analyse.

2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

La préparation des états financiers amène le groupe à retenir des hypothèses et à procéder à des estimations qui sont les meilleures possibles compte tenu des informations disponibles à la date de clôture et des jugements effectués. Néanmoins, elles peuvent présenter des incertitudes plus ou moins significatives quant à leur réalisation dans le futur en fonction de nombreux facteurs comme par exemple la fluctuation des taux d'intérêt et/ou cours de change.

De ce fait, les montants effectivement réalisés pourront se révéler différents des estimations et hypothèses retenues. Les principaux éléments concernés sont :

- le calcul des engagements envers le personnel ;
- le calcul des droits d'utilisation et des passifs de location ;
- l'évaluation des écarts acquisition et des différents actifs ou passifs lors des regroupements d'entreprises ;
- les hypothèses retenues notamment pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- la valorisation des contrats d'assurance en application de la norme IFRS 17 ;
- l'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés ;
- les évaluations opérées au titre du risque de crédit ;
- les actifs d'impôt différé ;
- les hypothèses et estimations retenues pour la mesure de l'efficacité des couvertures mises en place ;
- l'estimation des provisions pour risques et charges.

NOTE 3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- 3.1** Principes de consolidation
- 3.2** Transactions en devises étrangères
- 3.3** Intégration du secteur La Banque Postale
- 3.4** Produits opérationnels
- 3.5** Impôts et intégration fiscale
- 3.6** Immobilisations incorporelles
- 3.7** Immobilisations corporelles et immeubles de placement
- 3.8** Contrats de location
- 3.9** Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles, immeubles de placement au coût et droits d'utilisation (IFRS 16)
- 3.10** Autres actifs
- 3.11** Actifs et passifs financiers des activités bancaires et d'assurance
- 3.12** Contrats d'assurance (IFRS 17)
- 3.13** Juste valeur des instruments financiers et immeubles de placement
- 3.14** Distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres
- 3.15** Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire
- 3.16** Provisions
- 3.17** Avantages du personnel
- 3.18** Actifs détenus en vue d'être cédés
- 3.19** Tableau des flux de trésorerie

3.1 Principes de consolidation

3.1.1 Les méthodes de consolidation

Intégration globale

Les entreprises contrôlées par le groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entreprise, l'exposition aux rendements variables de cette entreprise, et la capacité d'utiliser le pouvoir afin d'influer sur ces rendements.

Mise en équivalence

Les coentreprises et les entreprises associées sont mises en équivalence.

Les coentreprises sont les partenariats dans lesquels les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur la coentreprise ont un droit sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord unanime.

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle ou le contrôle conjoint.

Les titres mis en équivalence sont inscrits au bilan sur la ligne « Participation dans les sociétés mises en équivalence » à leur coût historique corrigé de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition et diminué des pertes de valeur.

Leur résultat apparaît dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint » ou la ligne « Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence » lorsque le groupe n'a qu'une influence notable.

Entités contrôlées non significatives

Les entités non significatives et/ou sans activité, dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative sur la

présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du groupe, ne sont pas consolidées.

3.1.2 Les règles de consolidation

Opérations intra-groupes

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats de cessions internes, sont éliminés.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de La Poste, entité tête de groupe.

Les comptes de toutes les sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes : les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan consolidé en capitaux propres, sous la rubrique « Réserves de conversion ».

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme les actifs et passifs de l'activité à l'étranger, et convertis au cours de clôture.

Les différences de change provenant des transactions ayant la nature d'investissements nets entre sociétés du groupe sont comptabilisées au bilan, dans le poste « Réserves de conversion » au sein des capitaux propres. Les écarts de change découlant de la conversion d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements nets sont imputés en capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

3.1.3 Les regroupements

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, et d'éventuels ajustements futurs de prix.

L'écart d'acquisition (ou goodwill) représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

Les écarts d'acquisition négatifs (*a gain from a bargain purchase*) sont reconnus immédiatement en résultat au cours de la période d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, selon la méthode décrite en note 3.9.

3.1.4 Opérations sur les intérêts minoritaires Acquisitions et cessions

Les acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires qui n'ont pas pour effet de modifier le contrôle sur la société concernée sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Engagements de rachat

En application des dispositions de la norme IAS 32 – Instruments financiers : présentation, le groupe La Poste enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales consolidées. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, les normes IFRS ne précisent pas les modalités de comptabilisation de la contrepartie.

Le groupe La Poste a choisi de comptabiliser la différence entre l'engagement et le montant des intérêts minoritaires en contrepartie des réserves part du groupe. Les variations ultérieures de la dette, liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires, sont comptabilisées dans les réserves part du groupe.

3.2 Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les cours de change applicables à la date d'enregistrement.

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de change applicable à cette date.

Les écarts de change résultant des transactions libellées en devises sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne Gains ou pertes nets de change, en Autres éléments financiers (cf. note 14.2).

Activités bancaires et d'assurance

Selon IAS 21, les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable, par exemple un prêt ou une obligation basique. Par nature, un instrument de capitaux propres sera un actif non monétaire.

En date de clôture, les écarts de change, latents ou réalisés, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont enregistrés en résultat.

Pour les actifs libellés en devises comptabilisés en juste valeur par résultat les écarts de change sont comptabilisés globalement en résultat avec les autres variations de valeur.

Pour les actions libellées en devises comptabilisées en capitaux propres non recyclables, les gains ou les pertes de change sont enregistrés en capitaux propres non recyclables (sans possibilité de recyclage par résultat même en cas de cession).

3.3 Intégration du secteur La Banque Postale

Afin de faciliter la lisibilité des états financiers, les postes spécifiques du secteur La Banque Postale, correspondant à des activités bancaires et d'assurance, apparaissent sur des lignes spécifiques du bilan consolidé du groupe. Ces postes font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe conforme aux exigences du référentiel IFRS.

Le groupe a choisi de ne pas présenter dans des postes distincts à l'actif du bilan et au compte de résultat les activités d'assurance mais de fournir ces informations dans les postes du bilan et du compte de résultat existants.

Les principes et méthodes comptables appliqués aux activités bancaires sont détaillés dans la section 3.11, ceux concernant les activités d'assurance sont détaillés dans la section 3.12.

En complément, des informations spécifiques sur les placements des activités d'assurance sont fournies au sein des notes 36.2.

Spécificités du coût du risque

Sur les activités bancaires, le coût du risque comprend les dotations et reprises sur les dépréciations des actifs financiers au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables, des créances de location financement, des garanties financières et engagements de financement, des décotes sur crédits structurés, les récupérations sur créances amorties et les pertes sur créances irrécouvrables. Il est présenté au sein du résultat d'exploitation en dehors du PNB.

Sur les activités d'assurance, le coût du risque comprend les dotations et reprises sur les créances irrécouvrables des placements financiers sous-jacents des contrats d'assurance. Il est présenté au sein du PNB.

3.4 Produits opérationnels

Chiffre d'affaires des activités commerciales

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages importants inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte à l'exception des figurines (timbre-poste, Prêt-à-Poster) dont le produit

est enregistré lors de la vente (hors situations exceptionnelles).

Le délai d'acheminement du trafic courrier et colis est pris en compte dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêt.

Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire du compte de résultat consolidé est le solde net des produits et charges d'exploitation bancaire de La Banque Postale et de toutes ses filiales, y compris les activités d'assurance du groupe CNP Assurances. Il est établi conformément aux règles comptables bancaires. Le détail du Produit Net Bancaire est présenté dans la note 8.

Activités bancaires

Les postes de produits et charges d'intérêt, présentés en note 8, comprennent les intérêts des instruments financiers évalués au coût amorti, les instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ainsi que les intérêts courus et échus des instruments de couverture de juste valeur.

Les produits et charges de commissions, présentés en note 8, sont reconnus en résultat en fonction de la réalisation des obligations de prestations auxquelles ils se rattachent :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation ;

Sont concernées les commissions sur moyens de paiement.

- les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté ;

Sont concernées les commissions sur mandats et les commissions sur incidents de paiement.

- les produits variables de commissions ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse ;
- les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions relèvent du champ d'application de la norme IFRS 9 et sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Sont concernées les commissions d'octroi de crédit.

Activités d'assurance

La norme IFRS 17 prescrit les principes de comptabilisation. Ces derniers sont exposés au sein de la note 3.12.

3.5 Impôts et intégration fiscale

L'entité mère La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments du bilan. Les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé en compte de résultat sauf s'il est relatif à des éléments enregistrés directement en capitaux propres,

auquel cas l'impôt est enregistré dans les capitaux propres.

Tous les impôts différés passifs liés aux différences temporelles imposables sont comptabilisés. Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles, de déficits fiscaux reportables ou de crédits d'impôts sont comptabilisés si leur recouvrement est probable, c'est-à-dire dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et permettra d'imputer les différences temporaires. L'évaluation en est faite à partir d'un échéancier de retournement de l'ensemble des bases d'impôts différés, construit sur la base de la meilleure estimation par l'entité des évolutions futures de ses résultats imposables (cf. note 15).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale.

Les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat.

3.6 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail, et sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les logiciels sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité (en général de un à trois ans). Les droits au bail ne sont pas amortis.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles, dans la mesure où ils remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité (en moyenne sur trois ans, et jusqu'à cinq ans au maximum) dès leur mise en service.

Les dépenses de développement qui ne satisfont pas ces critères sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues.

Relation clientèle

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les contrats dont les primes renouvelées peuvent être estimées de manière suffisamment fiable, un actif incorporel est reconnu au titre de la relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire par segment selon l'estimation de la durée d'utilité de cet actif ci-dessous, reflétant la consommation des avantages futurs tels que projetés dans l'estimation retenue.

Sont concernées la prévoyance individuelle Brésil (durée retenue 10 ans) et la prévoyance individuelle France (durée retenue 15 ans).

Dans le cadre de l'acquisition d'activité de gestion d'actifs, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. C'est à ce titre qu'un actif incorporel est reconnu dans le cadre des mandats de gestion et les fonds dédiés gérés pour le compte de clients

institutionnels. Cet actif incorporel est amorti linéairement sur sa durée d'utilité qui est estimée en fonction de l'écoulement estimé du portefeuille (tenant compte d'hypothèses de non-renouvellement des mandats).

Les dotations aux amortissements et les dépréciations relatives aux relations clientèle sont présentées en note 12.

Accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

Les dotations aux amortissements et les dépréciations relatives aux accords de distribution sont présentées en note 12.

3.7 Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillages et matériel informatique. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

3.7.1 Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés, et dont le groupe attend des avantages économiques futurs, sont immobilisées. Les frais accessoires directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement sont intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations qualifiées, conformément à la norme IAS 23 – Coût d'emprunts.

Une subvention d'investissement reçue en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation est comptabilisée au passif du bilan puis enregistrée au compte de résultat linéairement sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

3.7.2 Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par la Poste Groupe

IMMOBILISATIONS	COMPOSANTS
Parc immobilier	Gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain
Machines de tri	Mécanique, intelligence, périphérique Un 4ème composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD)
Matériel d'environnement de tri	Mécanique, intelligence
Distributeurs automatiques de billets	Automate, travaux d'installation

3.7.3 Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité. Ces durées sont, en moyenne, les suivantes :

IMMOBILISATIONS	DURÉES D'AMORTISSEMENT
Gros œuvre	De 20 à 80 ans
Toiture	de 20 à 60 ans
Menuiserie et travaux extérieurs	de 20 à 40 ans
Gros équipements	de 15 à 20 ans
Petits équipements et agencements	de 5 à 10 ans
Machines de tri	de 5 à 15 ans
Matériel d'environnement de tri	de 5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
DAB-GAB	de 5 à 10 ans
Véhicules de transport	de 3 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

3.7.4 Cas particulier des immeubles de placement Classement au bilan du groupe

Au 31 décembre 2024, les immeubles de placement sont pratiquement tous situés dans les activités d'assurance de La Banque Postale et à ce titre classés dans les actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance.

Les immeubles de placement des autres activités ne sont pas significatifs et sont présentés au sein des immobilisations corporelles.

Principes

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40, le groupe a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats d'assurance (avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire) évalués selon le modèle VFA, qui sont évalués à la juste valeur.

Les principes liés à la dépréciation des immeubles au coût sont précisés dans la section 3.9.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs

communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

3.8 Contrats de location

Les principes présentés ici sont appliqués aux contrats de location dans lesquels le groupe est preneur.

Les principes appliqués aux contrats de location externes dans lesquels le groupe est bailleur sont détaillés dans la section 3.11 dédiée aux activités bancaires et d'assurance.

Sont qualifiés de contrats de location selon la norme IFRS 16, tous les contrats, quelle que soit leur dénomination juridique, portant sur un actif identifié dont l'utilisation est contrôlée par le preneur en échange d'une rémunération et pour une certaine durée. Lorsque l'actif n'est pas identifié, le contrat est qualifié de contrat de prestation de services.

La norme IFRS 16 a pour conséquence, pour tous les contrats de location externes où le groupe est preneur :

- la comptabilisation d'un passif de location égal à la somme actualisée des loyers sur la durée du contrat (périodes fermes, et périodes résiliables ou optionnelles si le preneur est raisonnablement certain d'exercer l'option) ;
- la comptabilisation à l'actif d'un droit d'utilisation amorti sur la durée du contrat.

Au 1er janvier 2019, le groupe La Poste a choisi d'appliquer la méthode de transition dite « rétrospective modifiée ».

Dans ce cadre, les mesures de simplification prévues par la norme et retenues par le groupe ont été les suivantes :

- l'exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur ;
- l'exclusion des contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois ;
- la possibilité de ne pas capitaliser les coûts directement liés à la conclusion des contrats ;
- la substitution du test de dépréciation par le reclassement des provisions pour contrats onéreux en moins du droit d'utilisation.

Par ailleurs, comme prévu par la norme IFRS 16, les contrats qualifiés de location-financement selon IAS 17 ont été repris à l'identique et le groupe a opté pour ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux immobilisations incorporelles.

La durée des contrats est déterminée en fonction d'une analyse des options de sortie anticipée et des options de renouvellement pouvant exister. Les baux en tacite prolongation du groupe peuvent être résiliés à tout moment par l'une ou l'autre partie en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable (y compris agencements indissociables, propres à ces baux).

Les taux d'actualisation ont été déterminés à la date de transition, puis le sont au cours des périodes suivantes, conformément à la norme, en référence au taux marginal d'endettement du preneur pour chaque durée, et en tenant compte de l'échéancier de remboursement de la dette : prise en compte du taux sans risque pour la devise du contrat, du risque de crédit

du groupe et d'une estimation du risque de crédit complémentaire pour les filiales.

A la date de transition, le groupe a retenu, pour chaque contrat, la durée à sa date de prise d'effet dans un souci de cohérence avec la méthode retenue pour déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation exposée ci-dessous

Concernant le droit d'utilisation, le groupe a choisi d'appliquer, pour la plupart de ses contrats, la disposition de la norme conduisant, lors de la transition au 1er janvier 2019, à déterminer la valeur comptable du droit d'utilisation comme si la présente norme avait été appliquée depuis la date de prise d'effet du contrat de location en tenant compte des évolutions du contrat connues postérieurement à sa signature.

Les passifs de location présentés au passif du bilan résultent de l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 (cf. note 19).

3.9 Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles, immeubles de placement au coût et droits d'utilisation (IFRS 16)

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les autres immobilisations incorporelles et corporelles ne sont testées qu'en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, à sa valeur recouvrable, qui est la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation, imputée en priorité sur l'écart d'acquisition s'il en existe un.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui pourrait être obtenu, à la date d'évaluation, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'utilité d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Pour les écarts d'acquisition et certains autres actifs, la valeur d'utilité est généralement déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, résultant des plans d'affaires et des hypothèses validées par le groupe dans le cadre du processus budgétaire. Au-delà de la période de prévision, qui est en général de cinq ans au sein du groupe, les flux sont extrapolés à l'infini, sur la base d'un taux de croissance faible, correspondant en général à l'inflation. Ces flux de trésorerie sont actualisés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque actif ou groupe d'actifs concernés.

Spécificité de la dépréciation des immeubles de placement

Un des indices, retenu par le groupe, est l'existence d'une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût.

L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné. Cette dernière est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe pour son patrimoine immobilier.

3.10 Autres actifs

Stocks et en cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires à la vente.

La valeur des stocks est définie sur la base de la méthode du coût moyen pondéré et inclut les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond en substance à la juste valeur des créances.

Des provisions sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement.

Autres actifs financiers courants

Il s'agit pour l'essentiel de la part court terme de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. notes 3.15 et 29).

Autres actifs financiers non courants

Ce poste inclut notamment (cf. note 22) :

- **les prêts accordés pour le logement social**, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des dépréciations sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non-recouvrement ;
- **les titres de participation non consolidés**. Lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction, la norme IFRS 9 permet en date de première comptabilisation de chaque instrument d'opter (de manière irrévocable) pour un classement en juste valeur par le biais des capitaux propres non recyclables.

Cette option est le plus souvent utilisée pour les titres non consolidés.

Lorsque cette option est retenue, les gains ou les pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat en cas de cession mais sont reclassés en réserves consolidées. Seuls les éventuels dividendes relatifs à ces titres impactent le compte de résultat.

3.11 Actifs et passifs financiers des activités bancaires et d'assurance

Au bilan, les actifs et passifs spécifiques aux activités bancaires et d'assurance sont regroupés sur des postes dédiés à ces activités dont le contenu est similaire à ceux présentés par La Banque Postale dans ses propres états financiers.

3.11.1 Principes généraux de comptabilisation des actifs et passifs financiers

Instruments financiers

La norme IFRS 9 définit un instrument financier comme tout contrat donnant lieu à la comptabilisation d'un actif financier pour l'une des parties et à la comptabilisation d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Le droit contractuel de l'une des parties de recevoir de la trésorerie est contrebalancé par l'obligation de payer de la trésorerie pour l'autre partie, et inversement.

Comptabilisation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur minorée ou majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (à l'exception des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en produits ou en charges au moment de la comptabilisation initiale).

En pratique, la juste valeur sera le plus souvent le prix de transaction de l'instrument financier.

Date d'enregistrement initiale

Les titres sont inscrits au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat.

Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement.

3.11.2 Comptabilisation des actifs financiers

Selon IFRS 9, la classification d'un actif financier est effectuée en fonction des modèles de gestion définis par l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du Prêt basique appelé aussi test SPPI, Solely Payments of Principal and Interest).

Modèles de gestion

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple).

Il convient de distinguer trois types de modèles de gestion :

- un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle Collecte) ;
- un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle Collecte et Vente) ;

- un modèle Autre pour les autres actifs financiers, dont le modèle n'est ni le modèle Collecte, ni le modèle Collecte et Vente et dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

Ce modèle concerne notamment les actifs financiers gérés à des fins de transaction.

L'identification d'un modèle de gestion est accompagnée d'une documentation au sein de chaque métier du groupe.

Un changement de modèle gestion est par nature très rare car ne pouvant correspondre qu'à l'arrêt ou au lancement d'une activité significative. Il peut s'agir par exemple d'une cession de ligne de métier gérée auparavant selon le modèle Collecte : dans ce cas, l'entité ne commercialise plus ce type d'instruments financiers et reclasse l'ensemble des actifs concernés dans un modèle de gestion de type transaction.

Interdit dans tous les autres cas, le reclassement des instruments de dette respectant le test SPPI est obligatoire en cas de changement de modèle de gestion de manière prospective et soit au 1er juillet, soit au 1er janvier après la date effective du changement de modèle.

Critère du prêt basique ou test SPPI

L'objectif du critère SPPI est de s'assurer que les flux de trésorerie contractuels générés par l'instrument sont uniquement composés de flux de remboursement en principal et de versement d'intérêts sur le principal restant dû. En d'autres termes, l'instrument doit être un « prêt basique ».

Le principal est défini comme la juste valeur de l'instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale au bilan.

Les intérêts peuvent comprendre plusieurs composantes dont :

- la rémunération perçue au titre du temps qui passe ou « la valeur-temps de l'argent » ;
- la rémunération du risque de crédit encouru sur le montant prêté ;
- la rémunération venant compenser les coûts de la liquidité ou coûts administratifs, et ;
- la marge commerciale.

Les actifs financiers respectant le critère du prêt basique sont des instruments de dette qui comprennent notamment les crédits classiques, des obligations à taux fixe et à taux variable ainsi que les créances commerciales. Ils incluent également des financements responsables (prêts verts et sociaux, crédits à impact, prêts liés au développement durable ou *sustainability-Linked loans*) dont les flux contractuels sont conformes aux critères SPPI.

Les actifs financiers ne respectant pas le critère du « prêt basique » incluent notamment les instruments de dette tels que les OPCVM ou les titres structurés.

Les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres de type actions ou titres de participation non consolidés ne respectent pas par nature le critère du « prêt basique ».

Selon IFRS 9, les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories détaillées dans les sections 3.11.3 à 3.11.5.

3.11.3 Actifs financiers au coût amorti

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance (modèle de gestion de collecte) et dont les flux

contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du Prêt basique ou test SPPI) sont classés au sein des actifs financiers au coût amorti.

L'objectif du modèle de gestion « Collecte des flux contractuels » est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions sont possibles mais limitées aux cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, aux cessions proches de la maturité de l'instrument, aux cessions fréquentes mais peu significatives et aux cessions isolées même si elles sont significatives.

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue d'un actif financier à sa juste valeur initiale. Il inclut les coûts de transaction et les produits accessoires (frais de dossier, commissions d'engagement dès lors que le tirage est plus probable qu'improbable ou de participation) ainsi que toutes autres surcotes ou décotes. Il s'agit d'un taux actuariel.

Au sein du groupe, cette catégorie d'actifs financiers comprend notamment l'essentiel des prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit, ainsi que la plupart des titres de dettes entrant dans le cadre d'investissement des activités bancaires.

Modifications de contrats (renégociations commerciales)

Les prêts octroyés par le groupe peuvent faire l'objet de restructurations pour difficultés financières (cf. Section 3.11.6) ou de renégociations commerciales même en l'absence de difficultés financières ou d'insolvabilité de l'emprunteur.

Ces opérations concernent des clients pour lesquels le groupe accepte de renégocier la dette selon les nouvelles conditions du marché, dans le but de maintenir ou de développer une relation commerciale, sans abandon de capital ou d'intérêts courus. À l'exception des cas particuliers où la modification apportée par la renégociation ne serait pas jugée substantielle, les prêts ainsi renégociés sont décomptabilisés à la date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date.

3.11.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette gérés en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs (modèle de collecte et vente) et dont les flux contractuels sont uniquement constitués de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû (respect du critère du Prêt basique ou test SPPI) sont classés dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur inscription initiale au bilan et entrent dans le champ d'application de la dépréciation selon IFRS 9.

Les revenus courus ou acquis sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif parmi les

Intérêts et produits assimilés au sein du produit net bancaire.

En date de clôture, cette catégorie d'instruments financiers est évaluée au bilan à la juste valeur et les variations de juste valeur hors revenus sont enregistrées par contrepartie des réserves recyclables, à l'exception des écarts de change sur les actifs monétaires en devises enregistrés en résultat.

De plus, ces instruments étant soumis au modèle de dépréciation pour risque de crédit, les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat dans le coût du risque des activités bancaires, cf. note 12, et au sein du PNB pour les activités d'assurance, cf. note 8) en contrepartie des réserves recyclables.

Lors de la cession de ces titres, les gains ou pertes latents antérieurement constatés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au sein du PNB sur la ligne des Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres (cf. note 8).

3.11.5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat est la catégorie par défaut selon IFRS 9. Les variations de juste valeur des actifs financiers classés dans cette catégorie sont enregistrées au compte de résultat.

Elle comprend les titres de dette ne correspondant pas aux critères du prêt basique (par exemple les OPCVM) ainsi que les instruments de capitaux propres qui ne sont pas classés dans la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (cf. note 36.2). Cette catégorie englobe également l'ensemble des actifs financiers détenus dans un modèle de gestion n'étant ni un modèle de collecte ni un modèle de collecte et vente i.e. les actifs financiers, y compris les dérivés actifs, détenus à des fins de transaction (c'est-à-dire acquis ou émis avec l'intention de les revendre à brève échéance).

Au sein du groupe, cette catégorie comprend notamment les crédits aux collectivités locales éligibles à des cessions à Caffil.

Figurent également dans cette catégorie, les actifs que le groupe a désignés pour être évalués en juste valeur par résultat par option car respectant une des conditions suivantes :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable (option possible uniquement en date de première comptabilisation et de manière irrévocable) ;
- ou si le risque de crédit est couvert par un dérivé (l'option possible lors de la comptabilisation initiale ou bien ultérieurement).

3.11.6 Dépréciation des actifs financiers

La méthodologie de provisionnement définie par IFRS 9 repose sur un modèle de dépréciation pour risque de crédit basé sur des pertes attendues ainsi que sur l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

La norme IFRS 9 définit un modèle de provisionnement s'appliquant à tous les actifs financiers présentant un risque de contrepartie (hors instruments de capitaux propres) non réévalués à la juste valeur par résultat, et notamment à tous les actifs financiers enregistrés au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables. Ce modèle s'applique également aux

créances de location, aux engagements de prêts et aux garanties financières.

Ainsi, des dépréciations correspondant aux « pertes de crédit attendues à un an », sont constatées sur les actifs comptabilisés au coût amorti et en juste valeur par les réserves recyclables dès leur entrée au bilan, tant qu'ils ne présentent pas de dégradation significative du risque de crédit. Les « pertes de crédit à un an » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut, pondérées par la probabilité de défaut à un an. Les encours concernés relèvent du bucket 1.

Les encours pour lesquels une dégradation significative de la qualité de crédit a été identifiée depuis leur date de première comptabilisation font l'objet d'une dépréciation à hauteur des « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument ». Les « pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument » correspondent aux pertes totales encourues en cas de défaut pondérées par la probabilité de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument. Ces encours relèvent du bucket 2.

Les actifs financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en bucket 3 et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison.

Pour les actifs au coût amorti, le montant des pertes de crédit attendues est comptabilisé en déduction de la valeur des actifs par contrepartie du résultat (présentation en coût du risque détaillée dans le paragraphe 3.3).

Dégradation significative du risque de crédit

La dégradation du risque de crédit est une notion relative reposant sur l'évolution de la qualité de crédit depuis l'origination du prêt.

Le groupe s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs décrits au sein de la note 34 permettant de détecter les éventuelles dégradations de la qualité de crédit d'une contrepartie.

Méthodologie de provisionnement du bucket 1 et du bucket 2

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir en vertu des dispositions contractuelles, et les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recouvrer, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'actif financier.

Les flux de trésorerie que l'entité est en droit de recevoir tiennent compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sur sa durée de vie attendue (par exemple les options de remboursement anticipé ou de prorogation) et incluent les flux de trésorerie provenant de l'exercice des garanties contractuelles analysées comme étant des parties intégrantes de l'actif.

Les pertes de crédit attendues sont estimées selon la probabilité de défaut de la contrepartie. La probabilité de défaut correspond à la probabilité que le débiteur fasse défaut dans un horizon de temps donné.

Dans le cadre du bucket 1, l'horizon de temps est d'un an. Dans le cadre du bucket 2, l'horizon de temps est la durée de vie de l'instrument. Les modalités de calcul des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note 35.

Au sein du groupe, la dépréciation sur les crédits est statistique (par catégories homogènes présentant des caractéristiques de risques similaires), avec une

possibilité d'ajustement à dire d'expert dans certains cas, en particulier pour les crédits octroyés aux personnes morales.

Par ailleurs, conformément aux dispositions d'IFRS 9, les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthodologie qui intègre les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir (notion de *forward-looking*).

La composante « *forward-looking* » est obtenue au travers d'une approche comportant trois scénarios modélisés. La dépréciation finale correspond à la moyenne pondérée par la probabilité d'occurrence de chaque scénario. Les modalités de calcul de cette composante sont détaillées dans la note 35.2.

Prêts en défaut relevant du *bucket 3*

La norme IFRS 9 n'impose aucune définition du défaut mais incite à retenir une définition cohérente avec celle retenue par l'entité dans sa politique de gestion des risques.

Les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1er janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables depuis le 31 décembre 2020, doivent renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, par la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et par l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Le groupe applique ces dispositions pour l'identification des encours en défaut depuis l'exercice 2020. Les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère déprécié des encours classés en *bucket 3* en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit.

Par ailleurs, au-delà de l'identification des encours en défaut fondée sur des critères d'impayés en application de la réglementation, un actif financier est considéré en défaut lorsqu'il présente un événement de crédit révélateur de difficultés financières.

Le groupe considère comme une indication objective de passage en défaut :

- l'existence d'un ou plusieurs impayés de plus de trois mois ;
- une demande de plan de surendettement auprès de la Banque de France même sans incident de paiement ;
- l'existence de procédures contentieuses ;
- les créances considérées comme « très risquées » au regard de sa politique de gestion des risques.

Dès lors qu'une créance d'un client est dépréciée (*bucket 3*) dans le groupe, la totalité des encours d'un même titulaire est dépréciée.

Sur le périmètre des crédits immobiliers, les dépréciations sur les encours en défaut sont déterminées en pondérant l'assiette de l'encours par le paramètre réglementaire de la « meilleure estimation de la perte anticipée sur l'exposition en défaut » ajusté en comptabilité pour certains éléments (notamment suppression des surpondérations prises en compte dans les analyses de suivi des risques sur l'effet d'un ralentissement économique par exemple). Ce paramètre est déterminé en fonction de la durée du défaut et du type de garantie.

Sur le périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales, le provisionnement des encours est suivi mensuellement et est ajusté à dire d'expert le cas échéant. Une dépréciation est alors constatée à hauteur de la différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues.

Prêts ne relevant plus du *bucket 3*

Sur le périmètre des crédits immobiliers, en cas de réappréciation de prêts immobiliers dépréciés, les dépréciations peuvent être reprises intégralement ou partiellement et les créances sorties du *bucket 3* lorsque la totalité des impayés est régularisée et lorsque les paiements sur base contractuelle ont repris de manière régulière depuis au moins trois mois consécutifs (excepté pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du *bucket 3* est de 12 mois).

Sur le périmètre du crédit-bail et des prêts aux personnes morales, la sortie du *bucket 3* peut être effective, après une période probatoire correspondant à une période sans incident de crédit (90 jours, sauf pour les crédits restructurés pour lesquels la période probatoire pour sortir du *bucket 3* est de 12 mois).

Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur comptable brute d'un actif financier dès lors qu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement de tout ou partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur un jugement d'experts en fonction de la connaissance du dossier (ancienneté du défaut, taux de provisionnement, montant en jeu, absence de récupérations récentes ou autres caractéristiques propres). Il intervient lorsque les voies de recouvrement ont été épuisées.

Actifs financiers restructurés

Les créances restructurées sont des créances pour lesquelles le groupe a modifié les conditions financières d'origine du fait de difficultés financières de l'emprunteur.

Les restructurations sont définies selon deux principaux critères : les concessions accordées par l'établissement et les difficultés financières de l'emprunteur.

Pour déterminer le traitement comptable, le caractère substantiel ou pas des modifications apportées est analysé sur la base d'analyses quantitatives ou qualitatives.

Lorsque la restructuration est considérée comme substantielle, l'actif financier restructuré est décomptabilisé et un nouvel instrument est comptabilisé.

Lorsque la restructuration n'est pas considérée comme substantielle, le prêt est maintenu au bilan. La décote de taux constatée lors de la restructuration correspond à la différence entre la valeur nominale de la créance avant la restructuration et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des nouveaux flux futurs attendus. Elle est enregistrée en coût du risque par contrepartie d'une diminution de l'encours correspondant au bilan. Elle est ensuite rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt. L'éventuel abandon en capital est constaté directement en résultat.

Un actif conserve le statut d'actif financier restructuré dès la survenance d'une restructuration et jusqu'à sa décomptabilisation.

Les actifs restructurés classés en bucket 2 (actifs dégradés) ou bucket 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en bucket 1 (actifs sains) à la suite d'une période probatoire (cf. section 3.11.6).

Les montants des actifs restructurés sont présentés en note 35.2.4.

Les principes appliqués aux actifs financiers faisant l'objet d'une renégociation commerciale (absence de difficultés financières) sont présentés dans la section 3.11.7.

3.11.7 Décomptabilisation d'actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Lorsque certains risques et avantages ont été transférés et le contrôle conservé sur l'actif financier, ce dernier est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. En cas de modification contractuelle (restructuration ou renégociation commerciale), un passif financier sera décomptabilisé si la modification de contrat est substantielle. Si la modification n'est pas substantielle, le passif est maintenu au bilan. Afin de déterminer si les conditions de la dette existante et celles de la nouvelle dette sont substantiellement différentes, des tests qualitatifs et quantitatifs sont effectués.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le groupe enregistre un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti (cf. notes 32.3 et 32.4), à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les passifs à la juste valeur par résultat (cf. note 32.1). Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine.

Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Cette créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances (cf. notes 23.5 et 23.6), à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de trading qui sont enregistrées parmi les Actifs financiers à la juste valeur par résultat (cf. note 23.1).

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens des IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés qui restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci.

3.11.8 Dettes financières

Principe général de classement des dettes financières

Tous les passifs financiers sont par défaut classés dans la catégorie au coût amorti.

En date de clôture, ces dettes sont enregistrées au bilan soit en « Dettes envers les établissements de crédit », soit en « Dettes envers la clientèle », soit en « Dettes représentées par un titre » soit en « Dettes subordonnées ».

Elles sont évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif sauf si elles ont fait l'objet d'une couverture en juste valeur.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par le groupe.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées comprennent les dettes dont le remboursement, en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers privilégiés ou chirographaires. Ces dettes sont valorisées selon la méthode du coût amorti sauf si elles font l'objet d'une couverture en juste valeur.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs comptabilisés dans cette catégorie correspondent aux passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés passifs, ainsi qu'aux passifs que le groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat par option car respectant les conditions suivantes :

- élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable.

Le groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées ;

- groupe de passifs financiers dont la gestion et l'évaluation de la performance se font à la juste valeur ;
- passifs financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés non étroitement liés.

Les variations de juste valeur des passifs financiers pour lesquels cette option est exercée sont comptabilisées en résultat à l'exception de la part relative au risque de crédit propre du groupe comptabilisée en réserves non recyclables. Cette partie ne pourra donc pas être recyclée en résultat même en cas de remboursement anticipé de la dette.

Passifs financiers comportant des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un passif hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque, dès l'initiation du contrat, ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où le passif hybride est évalué dans son ensemble en juste valeur par le résultat. Cette catégorie de passifs comprend notamment au sein du groupe les émissions structurées (Indexation Euro Stoxx).

Reclassement de passifs financiers

Le classement d'un passif financier déterminé en date de première comptabilisation est définitif et aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Décomptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

3.11.9 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix de matières premières, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable appelée sous-jacent ;
- il requiert un investissement initial net nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- il est dénoué à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés sont des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés au sein du PNB parmi les Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (cf. note 8).

Les dérivés sont par défaut classés dans les catégories Actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Dérivés de couverture

Sont présentés au bilan en tant que dérivés de couverture, les dérivés respectant :

- les dispositions relatives à la micro-couverture d'IFRS 9 (depuis le 1er janvier 2020) ;
- les dispositions de l'Union Européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt (ou macro-couverture). Ces dispositions continuent de s'appliquer dans l'attente d'une nouvelle norme sur cette thématique.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la

mise en place de la couverture puis à chaque arrêté ultérieur.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont présentés au sein du PNB dans les Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (cf. note 8). Pour la partie efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert au titre du risque couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est constatée en résultat. Le réescompte et les tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé sont constatées au sein du PNB dans les Produits et charges d'intérêts tout comme les produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que le dérivé est décomptabilisé, la comptabilité de couverture cesse prospectivement (arrêt de l'évaluation et de la comptabilisation des variations de juste valeur de l'élément couvert au titre du risque couvert) et les réévaluations antérieures de l'élément couvert sont amorties sur la période restant à courir de l'élément tant que celui-ci reste inscrit au bilan.

En cas de disparition de l'élément couvert, le dérivé ne peut plus être qualifié d'instrument de couverture et sera présenté au bilan au sein des Actifs à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert peut être éventuellement constaté en résultat en intégrant le recyclage de la quote-part de réévaluation présente au bilan et liée à l'élément couvert disparu.

Macro-couverture

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment. La réévaluation de la composante couverte est comptabilisée au bilan en format bancaire présenté dans la note 37 sur la ligne Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

La macro-couverture de juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union européenne.

Conformément à l'approche dite en « fonds de cuve » (*bottom-layer approach*), l'écoulement en taux des swaps de couverture est systématiquement plus court que l'écoulement probable en taux des éléments couverts à taux fixe. En cas de dépassement (sur-couverture), le test d'efficacité réalisé par le groupe montre de l'inefficacité et le dérivé de couverture est systématiquement résilié.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie permet de couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures hautement probables. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de variabilité

des flux de trésorerie futurs des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat sur la ligne Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

La partie correspondante au réescompte et aux tombées d'intérêt de l'instrument financier dérivé est enregistrée au compte de résultat symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les principes applicables à leur catégorie comptable.

Dès que le dérivé est décomptabilisé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapportés immédiatement en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert ou si la transaction future n'est plus attendue, le dérivé est reclassé dans la catégorie Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

La couverture d'un investissement net libellé en devises vise à protéger contre les variations de change d'un investissement net libellé dans une devise autre que l'euro.

La couverture d'un investissement net est comptabilisée de manière similaire à une couverture de flux de trésorerie.

Les montants comptabilisés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture sont recyclés en résultat lors de la déconsolidation de l'investissement net.

Ce type de couverture n'est pas pratiqué par le secteur bancaire du groupe mais par les secteurs industriels (cf. note 34.4).

3.11.10 Compensation des actifs et des passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire doit être irrévocable et doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances.

Ce droit porte sur toutes les opérations réalisées par chambre de compensation et s'applique aux nominaux d'espèces et aux intérêts intégrés dans le flux de restitution.

Les opérations de pensions livrées dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan lorsque :

- elles ont les mêmes dates d'échéance ;
- elles sont réalisées dans la même devise ;
- elles se dénouent au travers d'un système de règlement / livraison garantissant la livraison des titres contre la réception d'espèces

associées, c'est-à-dire le même dépositaire central de titres.

La compensation concerne essentiellement les opérations de pension réalisées avec les chambres de compensation LCH Clearnet et Eurex.

3.11.11 Engagements de garantie Garanties financières

Le groupe a opté pour la comptabilisation des garanties financières données conformément à la norme IFRS 9. Selon IFRS 9, un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

Par ailleurs, les garanties financières données (qui ne sont pas comptabilisées ultérieurement à la juste valeur par le résultat) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan. Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces encours. La provision est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

3.11.12 Engagements de financement

Les engagements de financements qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés ne figurent pas au bilan.

Toutefois, de la même manière que les garanties financières données, les engagements de financement (qui ne sont pas considérés comme des dérivés) entrent dans le champ d'application de la dépréciation d'IFRS 9 et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

3.11.13 Contrats de location lorsque le groupe est bailleur

Côté bailleur, les contrats de location sont comptabilisés selon qu'il s'agit d'une location financement ou d'une location simple.

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet, en substance, de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété de l'actif loué. Elles s'analysent comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance et figure au bilan parmi les prêts et créances sur la clientèle.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat en Intérêts et produits assimilés.

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location financement en les répartissant en amortissement du capital et en intérêts, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les créances de loyer issues de contrats de location sont par ailleurs soumises à la méthodologie de dépréciation pour risque de crédit définie par IFRS 9.

Les mêmes méthodes de « bucketisation » et de provisionnement que celles décrites pour les actifs financiers au coût amorti ou en juste valeur par les réserves recyclables sont appliquées concernant ces créances. La dépréciation est enregistrée en contrepartie du coût du risque.

3.12 Contrats d'assurance (IFRS 17)

Périmètre et articulation avec le référentiel IFRS

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurances » adoptée en date du 19 novembre 2021 par l'Union européenne (UE) est appliquée obligatoirement à compter du 1er janvier 2023 en remplacement de la norme IFRS 4.

Elle précise les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance entrant dans son champ d'application, à savoir les contrats d'assurance et de réassurance émis, les contrats de réassurance détenus ainsi que les contrats financiers d'investissement émis incluant une participation discrétionnaire.

Les contrats financiers d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire (notamment contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et/ou sans garantie plancher) sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 9.

Au sein d'un contrat d'assurance, la norme IFRS 17 prescrit de comptabiliser séparément certaines composantes selon les normes qui leur sont applicables. Il s'agit notamment de certains dérivés incorporés, des composantes d'investissement distinctes et de certaines obligations de performance comme l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel.

Ainsi, pour le groupe, les contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 17 comprennent :

- Les contrats d'assurance comportant un transfert de risque important à l'assureur. Cette catégorie recouvre notamment les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- Les contrats financiers d'investissement émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

L'agrégation des contrats en groupes de contrats

La norme IFRS 17 requiert une évaluation des passifs des contrats d'assurance de niveau portefeuille constitué de contrats gérés ensemble et présentant des risques similaires.

Ces portefeuilles sont ensuite scindés en trois groupes de profitabilité (IFRS 17.16) :

- les groupes de contrats déficitaires appelés onéreux.

Un groupe de contrat est onéreux si la somme des flux de trésorerie d'exécution affectés au contrat, des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition comptabilisés antérieurement et des flux de trésorerie découlant du contrat à la date de la comptabilisation initiale correspond à une sortie de trésorerie nette (IFRS 17.47) ;

- les groupes de contrats profitables sans possibilité importante de devenir onéreux par la suite ;
- les groupes de contrats constitués des autres contrats du portefeuille.

Enfin, ces portefeuilles doivent regrouper des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (notion de cohortes annuelles). Pour éviter que la réalité économique des contrats d'assurance avec mutualisation intergénérationnelle ne soit pas correctement reflétée, l'Union européenne a prévu une exemption facultative de l'application de cette obligation de cohorte annuelle. Le groupe a opté pour cette exemption.

Le groupe détermine le niveau de profitabilité et le modèle comptable d'un contrat lors de sa comptabilisation initiale. Ultérieurement, il n'est pas possible de modifier le groupe de contrats ou le modèle comptable à moins que les modalités du contrat ne soient modifiées (IFRS 17.72).

La date de comptabilisation initiale

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à compter de la première des dates suivantes :

- le début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Les groupes de contrats onéreux

Dès lors qu'un groupe de contrats est onéreux, le groupe comptabilise immédiatement une perte en résultat. La composante de perte est suivie extra-comptablement jusqu'à décomptabilisation du contrat ou jusqu'à ce que le contrat redevienne profitable.

Les trois modèles d'évaluation des groupes de contrats non onéreux

Il existe trois modèles d'évaluation : le modèle général ou modèle BBA (*Building Block Approach*, approche par blocs) qui constitue le modèle d'évaluation par défaut, le modèle VFA (*Variable Fee Approach* ou modèle des honoraires variables) qui est un modèle adapté du modèle général et enfin le modèle PAA (*Premium Allocation Approach*) ou méthode d'affectation des primes. Le modèle général (BBA) s'applique aux contrats qui ne sont pas comptabilisés à l'aide de l'un des deux autres modèles VFA ou PAA.

Le modèle VFA est obligatoire pour tout contrat avec participation directe comme les fonds distincts et les contrats à capital variable car il permet de prendre en compte les spécificités de ces contrats. Les contrats à participation directe concernés respectent cumulativement les caractéristiques suivantes : l'assuré a droit à une quote-part d'éléments sous-jacents clairement identifiés, le groupe s'attend à verser à l'assuré une part substantielle des « rendements en juste valeur » des éléments sous-jacents et à ce toute variation des sommes à verser à l'assuré soit attribuable dans une proportion substantielle, à la variation de juste valeur des éléments sous-jacents.

Le groupe retient le modèle VFA également pour les contrats d'assurance ayant des composantes d'investissement.

Ce modèle n'est pas applicable aux contrats de réassurance.

Le modèle PAA, basé sur une approche par allocation des primes sur la durée des contrats (*Premium Allocation Approach*) est une simplification du modèle général. Il vise à remplacer les trois blocs du passif du modèle général par une provision pour primes non acquises.

Son application est facultative et soumise à conditions. IFRS 17 précise que le modèle PAA peut être utilisé dès lors qu'il fournit une approximation acceptable de la valeur des passifs à la souscription du groupe de contrat (i.e. ne différant pas de façon matérielle de celle obtenue avec le modèle général en respectant les limites d'IFRS 17.54) ou pour les contrats dont la période de couverture est inférieure ou égale à 1 an. Il peut également être appliqué aux contrats de réassurance émis ou détenus sous réserve du respect des mêmes critères (IFRS 17.69). Le passif initial comptabilisé est égal aux primes reçues diminué des coûts d'acquisition payés, ajusté de l'impact de la décomptabilisation d'un actif lié aux frais d'acquisition.

Ultérieurement, il est ajusté en fonction des passifs enregistrés dans le cadre de sinistres survenus de la même façon que pour les modèles BBA ou VFA et de la couverture restante.

L'utilisation de ce modèle est assez restreinte au niveau du groupe, elle concerne principalement quelques contrats brésiliens éligibles.

Les frais d'acquisition (VFA et BBA)

Il s'agit des frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance.

Le montant de frais d'acquisition reconnu sur la période est calculé selon des métriques représentatives des services rendus sur la période (primes, provisions mathématiques, etc.). Le groupe affecte les flux de trésorerie des frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle.

Les frais d'acquisition du groupe sont amortis pour chaque groupe de contrats.

La décomposition des passifs d'assurance en trois blocs (VFA et BBA)

Les passifs d'assurance sont décomposés en trois blocs dans les modèles VFA et BBA.

- le premier bloc appelé *Best Estimate* est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs.

Le *Best Estimate* matérialise l'engagement de l'assureur envers ses assurés. Les estimations des flux de trésorerie futurs à prendre en compte sont tous les flux de trésorerie futurs inclus dans le périmètre, ou frontière, de chaque contrat du groupe (les flux de trésorerie considérés comme en dehors des frontières des contrats d'assurance, concernent des contrats d'assurance futurs). Ces estimations intègrent, de manière objective, toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs. Elles sont la valeur attendue (c'est-à-dire la moyenne pondérée par les probabilités) de l'ensemble des résultats possibles. Ces flux futurs incluent notamment les primes reçues, les prestations versées, les frais d'acquisition et les frais généraux directement imputables à l'exécution des contrats d'assurance.

Les frais non rattachables impactent directement le compte de résultat à la date de survenance.

- le second bloc appelé ajustement pour risques non-financiers (« Risk Adjustment – RA ») correspond à une marge pour risque assurance uniquement esigée par le groupe pour supporter l'incertitude relative aux flux futurs du *Best Estimate*. Il représente la meilleure vision du groupe en termes d'exposition au risque non financier (risque assurance uniquement) dans un environnement comptable et selon un niveau de confiance compris entre 80% et 100%. Il est également en ligne avec l'horizon du *Business Plan*, égal à cinq ans. Cet ajustement est comptabilisé en PNB sur la ligne Charges afférentes aux contrats d'assurance émis ;

- et enfin le troisième et dernier bloc appelé « marge sur services contractuels » (*Contractual Service Margin – CSM*) représentant les profits attendus que le groupe comptabilisera au fur et à mesure qu'il fournira les services prévus aux contrats d'assurance. En date de première comptabilisation des contrats, lorsqu'elle est positive, signe d'un contrat non onéreux, elle est comptabilisée au passif. Elle est ensuite constatée en résultat au rythme des services fournis sur la durée de couverture résiduelle des contrats. Ce rythme suit les unités de couverture traduisant la proportion de services fournis sur les contrats du groupe sur la période. Pour ce faire, à la fin de chaque période de *reporting*, le groupe détermine les unités de couverture de manière prospective en prenant en compte notamment la probabilité de survenance des événements assurés affectant la période de couverture attendue des contrats du groupe.

La marge intragroupe versée par CNP à La Banque Postale au titre des frais de distribution et de gestion de ses produits d'assurance fait l'objet d'un traitement particulier détaillé dans la note 36.3.

Les unités de couverture

Lorsqu'un groupe de contrats impacte plusieurs périodes de *reporting*, il convient de définir un indicateur du niveau de réalisation du service, appelé unité de couverture permettant ainsi d'allouer les revenus et les dépenses à chaque période de *reporting*.

A titre d'exemple, les unités de couverture suivantes ont été retenues pour les principaux types de contrats :

- Epargne et retraite : Provisions Mathématiques ;
- Emprunteur : Capital restant dû ; Capitaux sous risques
- Prévoyance individuelle-Risque obsèques : Capital assuré, Capitaux Sous Risques ;
- Prévoyance Individuelle-Risque dépendance : Capital équipement, Nombre de contrats ;
- Temporaire décès : Primes ;
- Prévoyance collective : ces contrats étant annuels, la CSM est intégralement amortie sur l'exercice.

Taux d'actualisation (VFA et BBA)

IFRS 17 requiert de tenir compte, dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans les estimations de ces flux.

Selon leur nature, les flux sont actualisés avec la courbe des taux courants (construite à l'aide des informations de marché à la date de valorisation) ou la courbe des taux à l'origine (construite sur la base de données historiques et permettant d'obtenir une évaluation des passifs à la date de première comptabilisation).

La *prime d'illiquidité* est un ajustement résultant des différences entre les caractéristiques de liquidité du groupe de contrats d'assurance et la liquidité des actifs

utilisés pour établir la courbe des taux. Elle s'applique à la courbe des taux sans risque réputée liquide.

Le groupe l'estime en se basant sur les actifs financiers détenus par les filiales d'assurance (aussi bien les actifs immobilier/infrastructure, actions, que les actifs obligataires) puis l'ajuste pour tenir compte des caractéristiques des contrats et de l'adossement entre les actifs et les passifs.

L'approche retenue pour l'évaluation d'une prime de liquidité au titre des actifs obligataires est comparable à la méthode suggérée par l'EIOPA (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) dans le cadre de sa revue de Solvabilité II tant au niveau du calibrage (caractère macro-économique des probabilités de défauts sous-jacentes aux spreads de crédit) qu'au niveau de la comparaison des portefeuilles. La classe des actions a été retenue car bénéficiant d'une volatilité plus faible que la moyenne du marché en grande partie grâce à la politique de gestion des filiales d'assurance.

Les écarts d'expérience

Un écart d'expérience correspond à la différence entre les estimations initiales des flux de trésorerie futurs et les flux réellement observés.

Les écarts d'expérience entraînant une variation des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à des services futurs viennent ajuster la CSM. Ceux concernant la période en cours ou les périodes passées, et relevant de changements d'estimations, sont reconnus dans le résultat de la période. Enfin, les effets de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur les flux de trésorerie futurs sont comptabilisés dans les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Décomptabilisation

Un contrat est décomptabilisé par le groupe lorsque :

- le contrat d'assurance est éteint c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée par le contrat est soit expirée, soit acquittée, soit résiliée ;
- les modifications apportées au contrat entraînent sa décomptabilisation et la comptabilisation d'un nouveau contrat.

Spécificité du modèle VFA (CSM)

Les adaptations du modèle *Variable Fee Approach* permettent de refléter les caractéristiques propres aux contrats participatifs de façon à ce que la CSM reflète également la part revenant à l'assureur sur le rendement des actifs sous-jacents au contrat, (par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance) en plus des profits futurs sur les services d'assurance.

Spécificités du modèle VFA (unités de couverture)

Sur le périmètre Epargne Retraite en VFA, afin d'assurer une bonne transcription dans le temps du rattachement des unités de couverture à chaque exercice, le groupe effectue un retraitement pour l'allocation de la CSM en résultat au titre des résultats fournis sur la période. Ce retraitement vise principalement à mieux appréhender les effets économiques non pris en compte dans l'évaluation initiale de la CSM en tenant compte de tous les services rendus (gestion des actifs et performance). Ce retraitement est effectué pour chacun des portefeuilles Epargne-Retraite géré en VFA, profitable à la date d'arrêt, via une approche long terme basée sur la prise en compte d'une prime de risque et le coût des options et garanties.

Lorsque les conditions sont remplies, le groupe a choisi de comptabiliser par résultat (et non via la CSM) la part du groupe dans la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations de la valeur temps de l'argent afin de les compenser avec les variations de valeur des instruments de couverture utilisés.

Spécificité du modèle général (BBA)

Les intérêts sont capitalisés sur la CSM en utilisant des taux d'actualisation figés déterminés lors de la comptabilisation initiale du groupe de contrats d'assurance. A chaque date de clôture, la CSM est évaluée à partir de la CSM d'ouverture, ajustée des nouveaux contrats, de la désactualisation des intérêts aux taux d'actualisation d'origine et des services rendus sur la période.

Imputation dans les autres éléments du résultat global des effets de variation de juste valeur des actifs sous-jacents des contrats d'assurance

La norme IFRS 17 offre un choix de méthode comptable applicable au niveau de chaque portefeuille de contrats permettant, sous conditions, de comptabiliser les changements de valeur de marché des passifs d'assurance directement par capitaux propres (dans les autres éléments du résultat global, ou *Other Comprehensive Income* - OCI), au lieu de les reconnaître en résultat. Elle concerne principalement les effets de changement de taux d'actualisation des passifs. Le groupe applique cette option en miroir de la comptabilisation dans les autres éléments du résultat global des actifs sous-jacents en représentation des engagements d'assurances.

Cette option est applicable pour les contrats d'assurance qui répondent à certaines conditions, notamment en ce qui concerne la façon dont les actifs sont gérés et la façon dont les obligations sont évaluées. L'option OCI doit être choisie de manière cohérente pour tous les contrats d'un même portefeuille IFRS 17. Pour les contrats participatifs, cette option est applicable pour des contrats répondant à certaines conditions, en particulier concernant la détention des actifs sous-jacents.

En choisissant cette option OCI, le groupe réduit la volatilité des résultats financiers liés aux fluctuations de la valeur de marché des actifs, ce qui est particulièrement utile pour les contrats d'assurance à long terme exposés à des risques de marché. Cette option permet notamment d'isoler en OCI les effets de variation de taux sur les passifs des contrats d'assurance et donc d'insensibiliser le résultat net d'assurance de la volatilité induite par l'évaluation des passifs au taux courant à chaque période.

Mesure d'atténuation des risques

La norme permet l'utilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (notamment des dérivés) ou des contrats de réassurance détenus pour atténuer l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier découlant des contrats participatifs directs. La mesure d'atténuation des risques trouve principalement à s'appliquer au sein du groupe sur les contrats de réassurance détenus.

Dans ce cas, le groupe a choisi de comptabiliser en résultat, afin de les compenser avec les variations de valeur des instruments de « couverture » utilisés :

- le montant correspondant à la part revenant au groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents ;

- les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents.

Ainsi, le groupe ajuste la CSM des affaires directes de l'écart avec l'ajustement de CSM de cession calculée selon les modèles VFA et BBA. Les charges financières correspondant à l'effet d'atténuation des risques sont constatées en totalité en résultat de la période car l'option OCI n'est pas appliquée sur les contrats de réassurance détenus.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus de contrats VFA, cette disposition permet de supprimer les écarts induits par une différence de valorisation entre le contrat de réassurance et le sous-jacent et de mieux traduire l'effet d'atténuation des risques.

Spécificités comptables des contrats de Réassurance

Cette partie décrit les spécificités des modèles d'évaluation appliqués par le groupe aux contrats de réassurance.

Un contrat de réassurance est dit « accepté » lorsque le groupe, en tant que réassureur, émet un contrat d'assurance visant à indemniser une autre entité A (la cédante) au titre de sinistres couverts par un contrat ou un ensemble de contrats d'assurance émis par l'entité A (contrats sous-jacents).

La norme IFRS 17 ne prévoyant pas de dispositions particulières, le groupe ne crée pas de portefeuilles IFRS 17 spécifiques à la réassurance acceptée.

Un contrat de réassurance est dit « détenu » lorsque le groupe, en tant qu'entité cédante, souscrit un contrat ou un ensemble de contrats d'assurance visant à couvrir les sinistres de contrats qu'il a lui-même émis. On parle également de cession en réassurance.

Le groupe aligne la définition des portefeuilles de contrats de réassurance sur la définition des portefeuilles d'assurance directe.

Les contrats étant en quote-part, il est considéré que les risques au sein d'un portefeuille sont mécaniquement similaires au niveau des engagements cédés s'ils sont jugés similaires aux portefeuilles d'assurance directe. Le regroupement de plusieurs contrats de réassurance au sein d'un même portefeuille permet au groupe de considérer qu'ils sont gérés ensemble au sens où l'objectif commun est d'atténuer les risques sur un portefeuille de contrats sous-jacents eux-mêmes gérés comme un ensemble.

- Modèles d'évaluation

Le modèle VFA n'étant pas permis (IFRS 17.B109), le groupe applique le modèle général (BBA) à l'ensemble des contrats de réassurance émis et détenus dans les activités en France du groupe.

L'évaluation des contrats de réassurance suit un principe d'effet miroir aux contrats d'assurance sous-jacents : cohérence des hypothèses retenues pour l'estimation des flux de trésorerie, le risque non financier est ajusté du risque transféré, la CSM évaluée à l'origine est généralement considérée comme un coût net étalé sur la période de couverture des contrats de réassurance.

A noter, que le risque de non-exécution du réassureur est intégré à l'estimation des flux de trésorerie.

- Frontières des contrats

Pour les contrats d'assurance détenus, les flux à considérer sont ceux résultant des droits ou obligations

substantiels de la cédante i.e. le droit substantiel de la cédante est de recevoir des services de la part du réassureur.

Ce droit substantiel cesse dès lors que :

- (i) le réassureur a la capacité de réviser le prix ou le niveau de garantie relatifs aux engagements qui lui sont transférés de sorte à refléter pleinement le risque ;
 - (ii) le réassureur a le droit de mettre fin à la couverture.
- L'obligation substantielle de la cédante est de payer les éléments dus aux réassureurs.

Le groupe prend en compte dans le calcul du BE, du RA et de la CSM l'effet de la réassurance sur des contrats sous-jacents non encore comptabilisés par la cédante.

3.13 Juste valeur des instruments financiers et immeubles de placement

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IFRS 13 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier (multicontribution), d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles (volume, fourchette de prix) dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent notamment l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

A titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des futures est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation faisant référence à des données de marché concerne plus généralement les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (Billets de Trésorerie, Certificats de dépôts...), les dépôts-repos.

Les instruments financiers sont présentés dans la note 38.1 selon trois niveaux en fonction d'un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et paramètres utilisés pour leur valorisation :

- **niveau 1 :** Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des actions cotées, des obligations et des dérivés sur marchés organisés (futures, options...).

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

Ce niveau comprend notamment :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, évalués à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, BTAN, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ;
- les dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options, etc.)

- **niveau 2** : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
Il s'agit d'instruments dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables et des modèles standards ou des instruments qui sont valorisés en se référant à des instruments similaires cotés sur un marché actif.

Ce niveau comprend notamment :

- certains titres structurés – dont la valorisation repose sur un modèle interne et des paramètres de marchés principalement où un titre structuré est défini par le groupe comme des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux. ;
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré (swaps de taux, caps, ...) dont la valorisation repose un modèle interne et des paramètres de marchés principalement ;
- les titres de dette (obligations, TCN, ...) non cotés qui sont évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread ;
- les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur locative de biens similaires ;
- tout autre instrument financier traité de gré à gré.

- **niveau 3** : Instruments valorisés à l'aide de données non observables sur les marchés. Un paramètre non observable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Cette catégorie comprend notamment les participations non cotées du groupe ainsi que certains instruments financiers de titrisation. Les méthodes de valorisation des participations non cotées font appel à des informations non disponibles sur un marché actif. Les principales méthodes employées correspondent à des valorisations par la méthode des multiples, à des comparaisons avec des transactions similaires sur le marché ou par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs. Ces méthodes de valorisation sont communément utilisées dans la gestion de ces instruments. En outre, certains titres structurés complexes et pour lesquels la valorisation est obtenue par le biais de la contrepartie sont classés dans cette catégorie (titres de FCPR et e FCPI notamment).

3.14 Distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres

Distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres

La distinction entre les instruments de dette et les instruments de capitaux propres repose sur l'analyse en substance des caractéristiques contractuelles de chaque instrument.

Un instrument de dette non dérivé constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables pour l'émetteur.

Un instrument de capitaux propres non dérivé est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité qui de fait ne présente pas d'obligation contractuelle de remettre des liquidités ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables pour l'émetteur.

Titres super subordonnés à durée indéterminée

Les titres super subordonnés à durée indéterminée sont classés en instruments de dettes ou de capitaux propres notamment en fonction de leur mode de rémunération selon qu'il est discrétionnaire ou non.

Lorsque les titres subordonnés émis répondent aux critères de classement en « instruments de capitaux propres » les coupons sont traités comme des dividendes venant en diminution des capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes subordonnées en application de la norme IAS 32.

3.15 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire

La dette obligataire hors activités bancaires et d'assurance est classée au bilan dans le poste « Emprunts obligataires et dettes financières ».

3.15.1 Emprunts obligataires désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur

Certains emprunts obligataires sont désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur par des swaps de « variabilisation ». L'application de la comptabilité de couverture de juste valeur conduit à comptabiliser par résultat (i) la variation de juste valeur des swaps de couverture, et (ii) en ajustement de la valeur de l'emprunt, la variation, pour la part efficace, de valeur du swap de couverture. Ces impacts se compensent à hauteur de la part efficace de la couverture.

Par ailleurs, en fonction de l'évolution des conditions de marché, la souscription de swaps receveurs taux variable / payeurs taux fixe permet de figer à nouveau le taux de certains emprunts sur des durées courtes. Ces swaps sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

3.15.2 Emprunts obligataires évalués au coût amorti

Les emprunts non adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

3.15.3 Swaps de précouverture d'emprunts

Des swaps de précouverture sont souscrits dans certains cas afin de se prémunir contre une hausse des taux. Ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont résiliés lors de l'émission de l'emprunt et donnent alors lieu au versement d'une soulte (soulte payée ou reçue en fonction de la valeur du swap). Ces soultes sont comptabilisées dans les réserves recyclables dans le cadre de l'application de la couverture de flux de trésorerie, puis recyclées en résultat sur la durée de vie de l'emprunt initialement couvert, conformément aux dispositions d'IFRS 9 concernant l'arrêt d'une relation de couverture.

3.16 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par le groupe pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par le groupe, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

Provisions sur engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) proposés à la clientèle de particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ouverts avant le 28 février 2011, et à un taux révisable annuellement pour les nouvelles générations ;
- obligation d'octroyer aux clients qui le demandent un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Ces engagements aux conséquences potentiellement défavorables pour le groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan (au poste « Provisions »), dont les variations sont enregistrées en produit net bancaire au sein de la marge d'intérêts.

Les provisions sont estimées sur la base de statistiques comportementales des clients, de données de marché pour chaque génération de plan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires mais non réglementés en termes de

rémunération. Elles ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part. Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

3.17 Avantages du personnel

3.17.1 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc.) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc.).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture (Geopost UK). La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des services passés, généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies, est reconnu immédiatement en charges.

Les dispositifs de retraite et les autres avantages du personnel, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont décrits en note 31.

3.17.2 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Le montant de la provision inclut les personnes ayant adhéré à l'un des régimes existants ainsi que les personnes dont l'adhésion est attendue compte tenu des durées et conditions des dispositifs ainsi que des comportements observés au cours des années passées et des meilleures estimations.

3.18 Actifs détenus en vue d'être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme détenu en vue d'être cédé lorsque sa valeur comptable sera recouverte principalement au moyen de sa vente, et non d'une utilisation continue. Ceci suppose que l'actif soit disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et que sa vente soit hautement probable dans un délai d'un an.

Ces actifs et groupes d'actifs, ainsi que les passifs associés, sont présentés séparément des autres actifs et passifs, et sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de cession. L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

3.19 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (TFT) présente les entrées et les sorties de trésorerie et équivalents classées en activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Le format du tableau des flux de trésorerie a été aménagé pour présenter séparément les flux liés, d'une part, à La Banque Postale, d'autre part, les flux liés aux activités industrielles et commerciales (y compris la division de La Poste mettant du personnel à disposition de La Banque Postale).

La variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés correspond à celle des activités industrielles et commerciales. La trésorerie provenant de La Banque Postale et de ses filiales (y compris l'encaisse des bureaux de poste) est isolée sur une ligne spécifique du bilan. Ses variations sont positionnées sur une ligne « Diminution/(augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre », positionnée sous les flux de trésorerie des activités de financement.

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés à la variation des actifs et passifs bancaires et d'assurance (hors flux liés aux dettes subordonnées) sont regroupés sur une ligne spécifique du TFT (« Variation du solde des emplois et ressources bancaires et d'assurance »), au sein des flux opérationnels, incluant notamment :

- les flux des encours de collecte de la clientèle ;
- les flux des dettes envers les établissements de crédit ;
- les acquisitions et cessions du portefeuille de titres ;

- les flux liés aux prêts et créances ;
- les variations de juste valeur des instruments financiers.

Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont élaborés selon la méthode indirecte.

Le calcul de l'excédent brut d'exploitation est détaillé dans la note 41.10.

Les activités d'investissement sont l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités. Les flux d'investissement du groupe La Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations) ;
- part du capital d'autres entreprises ;
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc.).

L'incidence des variations de périmètre des activités industrielles et commerciales sur les flux de trésorerie est présentée distinctement sur une ligne « Variations de périmètre ».

Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés. Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (distribution de dividendes aux minoritaires, remboursement de bons La Poste, remboursement d'emprunts).

Concernant les mouvements sur instruments de dette de La Banque Postale, seuls les mouvements des dettes subordonnées et des passifs de location sont classés en flux de financement.

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie du groupe La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de dépôts à terme, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM monétaires), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

Quelles que soient leurs caractéristiques, les titres provenant du « Portefeuille de titres des activités bancaires » ne sont pas classés dans la trésorerie. Les flux les concernant sont intégrés sur la ligne « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » du TFT (cf. supra).

NOTE 4 ENJEUX CLIMATIQUES

- 4.1 Etats financiers et état de durabilité
- 4.2 Engagement net zéro 2040
- 4.3 Valorisation et tests de dépréciation
- 4.4 Risque de crédit des activités bancaires
- 4.5 Principales actions réalisées

4.1 Etats financiers et état de durabilité

Définition de la connectivité

Les états financiers et l'état de durabilité visent chacun à donner une vision cohérente de l'entreprise selon des principes d'élaboration qui leur sont propres : les états financiers sont établis selon les normes IFRS (cf. note 3 sur les principes et méthodes comptables), l'état de durabilité est établi selon les principes définis par la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et les normes ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*).

La connectivité est le fait d'établir des liens soit directs soit indirects ou de cohérence entre les informations présentées au sein des états financiers et les informations présentées au sein de l'état de durabilité de manière à permettre aux lecteurs d'avoir une vision transversale des enjeux climatiques lorsque cela est possible et/ou pertinent.

Via cette nouvelle note, le groupe La Poste a initié la première étape d'une démarche d'amélioration continue visant une mise en œuvre au fur et à mesure de la structuration de l'état de durabilité.

Des différences de principes à rappeler

Cette démarche de mise en œuvre de la connectivité peut parfois présenter certaines difficultés engendrées notamment par des différences de principes :

- Par exemple, les états financiers ayant vocation à fournir des informations sur le groupe La Poste en tant qu'entité économique unique, le périmètre des informations présentées ne concerne que les impacts des entités entrant dans son périmètre de consolidation (cf. note 45). Bien que reposant en grande partie sur cette notion de périmètre de consolidation, l'état de durabilité, peut, sur certaines informations comme les GES (gaz à effet de serre), requérir d'inclure des impacts liés à la chaîne de valeur amont/aval, c'est à dire les entités consolidées par mise en équivalence ou considérées comme des fournisseurs ou des clients dans les états financiers.
- Par exemple, l'état de durabilité vise à présenter aussi bien les risques que les opportunités dont les principes de comptabilisation dans les états financiers sont le plus souvent asymétriques. Un risque matériel financièrement et issu d'une obligation existante et probable sera comptabilisé et présenté dans les états financiers alors qu'un avantage économique probable ne sera pas comptabilisé mais sera mentionné en annexe des états financiers s'il est matériel. Pour pouvoir être comptabilisée, la réalisation d'un produit qui résulterait d'une opportunité identifiée dans l'état de durabilité doit être quasiment certaine.

Les grandes familles d'enjeux climatiques

- **les risques physiques** induits par le dérèglement climatique et se traduisant par une fréquence ou une gravité accrue des phénomènes naturels extrêmes ou par les évolutions à long terme des écosystèmes [définition TCFD]. Ces risques sont susceptibles de ralentir, interrompre ou rendre plus onéreuses les activités de l'entité. Il s'agit par exemple des risques d'inondation ou de sécheresse.
- **les enjeux de transition induits par l'atténuation** vers une économie bas carbone mesurée par les émissions de gaz à effet de serre (GES). Il s'agit de l'ensemble des risques liés à l'atténuation pris en compte dans l'Engagement net zéro, ENZ, du groupe.
- **les enjeux d'adaptation aux changements climatiques** sont liés à l'adaptation du groupe aux évolutions du cadre juridique, des technologies ou des attentes du marché.

4.2 Engagement net zéro 2040

Depuis 2023, le groupe a pris l'engagement de neutraliser ses émissions de CO₂ résiduelles en 2040.

Pour y parvenir, le groupe met en œuvre un plan de décarbonation visant à réduire de 90% ses émissions de CO₂ à horizon 2040. La trajectoire pour aboutir à cet engagement a fait l'objet de la certification SBTi en mars 2024.

En complément des travaux sur la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et de la certification SBTi, le groupe a engagé les actions permettant de s'assurer du respect de cet engagement.

Dans ses états financiers, le groupe La Poste applique la décision du Comité d'interprétation des normes IFRS publiée et validée en avril 2024.

4.3 Valorisation et tests de dépréciation

Tests de dépréciation des *goodwills*

La durée des *business plans* utilisée pour les tests de dépréciation des *goodwills* a été laissée inchangée à cinq ans car jugée comme la plus pertinente.

La prise en compte des enjeux climatiques dans les investissements repose sur la méthodologie habituelle et concerne notamment le prolongement, ou pas, de la durée de vie des immobilisations. Ainsi, le groupe considère qu'un véhicule électrique a la même durée de vie qu'un véhicule thermique (cf. note 3 : de trois à cinq années). Pour mémoire, la norme IAS 36 interdit de prendre en compte les investissements venant prolonger la durée de vie des immobilisations.

Par ailleurs, le groupe considère que l'incertitude induite par les enjeux climatiques est prise en compte

dans l'estimation du niveau d'incertitude globale, elle-même incluse dans les taux d'actualisation retenus.

Tests de dépréciation des immeubles d'exploitation et valorisation des immeubles de placement

Dans les deux cas, la démarche retenue par le groupe repose sur des valorisations réalisées en externe reflétant ainsi la position de place de la prise en compte des risques climatiques dans l'établissement des valorisations.

L'identification des actifs à risques extrêmes ou élevés, ainsi que des actifs verrouillés s'inscrit dans le processus habituel de suivi de ces immobilisations (cf. note 3 Principes et méthodes comptables).

Enfin, les plans de décarbonation présentés dans l'état de durabilité, comme le remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques, s'inscrivent le plus souvent dans la gestion courante du renouvellement de nos immobilisations.

Ainsi, à date, le groupe n'a pas constaté d'impact significatif ni sur la durée de vie, ni sur les immobilisations et immeubles de placement comptabilisés.

4.4 Risque de crédit des activités bancaires

En 2024, La Banque Postale intègre de manière plus fine des provisions relatives aux risques climatiques.

L'intégration des risques climatiques se retrouve à présent à travers deux dimensions : la dimension globale, déjà présente via le scénario adverse, et une dimension spécifique, prise en compte sur le crédit immobilier particulier d'une part et sur les entreprises d'autre part.

Dimension globale

Elle est intégrée dans la construction des scénarios macro-économiques des risques émergents au sens large (climatiques, géopolitiques, etc.). Cette dimension socle, transverse à l'ensemble de l'économie, permet de tenir compte des effets des risques de transition sur les indicateurs macro-économiques influençant la solvabilité des acteurs de l'économie. Il s'agit donc d'une dimension « systémique » indissociable des autres facteurs macro-économiques tels que l'inflation, l'évolution des taux d'intérêt, les crises géopolitiques... Cette dimension s'applique donc à tous les acteurs de l'économie.

Dimension spécifique

La dimension spécifique est propre à chaque segment de clientèle et à ses activités. Elle permet de prendre en compte les sensibilités différenciées de chaque secteur ou client à ces risques.

Elle est déterminée en complément de la dimension globale et peut s'appliquer à différents niveaux en fonction des risques à estimer (au niveau de contreparties, secteurs d'activité, produits, etc.).

Provisions en résultant

Les provisions ont été définies en compléments des provisions sectorielles effectives adressant deux portefeuilles principaux :

- le risque de transition sur le portefeuille Entreprises notamment en évaluant l'impact d'une hausse des prix du carbone sur la solvabilité des contreparties ;

- le risque physique d'inondation sur le portefeuille de crédits immobiliers aux particuliers et l'impact sur les récupérations attendues en cas de contentieux.

Ces travaux sont complexes et nécessitent pour certains d'entre eux de constituer des bases de données pertinentes d'observations d'aléas climatiques pour intégrer cette composante dans le calcul des *Expected Credit Loss* (ECL).

4.5 Principales actions réalisées

Présentations des impacts en dépenses du plan de transition

Les impacts financiers des actions mises en œuvre en 2024 et concernant par exemple les actions de réduction des consommations en eau ou en électricité ou la sélection de fournisseurs plus « verts » sont le plus souvent présentés au sein des agrégats de la note 9 Achats et autres charges.

Les montants des dépenses de formation des salariés comme pour la fresque du climat ou les incitations financières des salariés à prendre des modes de transport « verts » sont présentés au sein des agrégats respectifs de la note 9 Achats et autres charges et de la note 10 Charges de personnel et effectifs.

Emissions vertes (CNP, LBP, et GLP)

Le *Sustainable Bond* émis par le groupe La Poste pour 1.2 milliard d'euros a été alloué en intégralité sur 2024.

La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de la Banque Postale, a émis le 29 janvier 2024 une obligation sécurisée « verte ». Cette émission obligatoire à taux fixe a été réalisée sous le format *covered bond* d'un montant de 750 millions d'euros à 10 ans, avec un *spread final* de MS + 45 bps et un coupon de 3,125%. Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

Placements verts

83% des placements de trésorerie sont réalisés sur des supports respectant les critères de classement de l'article 8 de la SFRD.

Rémunération des mandataires sociaux

Des critères RSE (responsabilité sociétale des entreprises) sont désormais pris en compte pour la rémunération des mandataires sociaux.

NOTE 5 ÉVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 Principales opérations de l'année

5.2 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le périmètre de consolidation est présenté en note 45.

5.1 Principales opérations de l'année

Cession de La Poste Télécom

La société La Poste Telecom, détenue à 51% et consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, a été cédée le 15 novembre 2024.

Voir les événements significatifs en note 1.

Acquisition de la société CNP Assurances Protection sociale auprès de La Mutuelle Générale

Voir les événements significatifs en note 1.

5.2 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le résultat retraité neutralise l'effet de toutes les acquisitions de l'exercice en cours et des acquisitions de l'exercice précédent intervenues en cours de période. Il présente également les transactions en devises de la période comparative au taux moyen de la période en cours.

	Résultat publié		Résultat retraité hors effets périmètre et change	
(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires et PNB	34 569	34 073	34 464	33 927
Achats et autres charges	(15 814)	(16 053)	(15 800)	(16 021)
Charges de personnel	(14 006)	(13 605)	(13 960)	(13 547)
Impôts et taxes	(302)	(505)	(302)	(504)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	(2 723)	(2 904)	(2 715)	(2 829)
Autres charges et produits opérationnels	664	689	519	677
Résultat des cessions d'actifs	523	(50)	523	(50)
Charges opérationnelles nettes	(31 658)	(32 428)	(31 735)	(32 274)
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	39	35	39	31
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	2 950	1 680	2 767	1 684

NOTE 6 INFORMATION SECTORIELLE

- 6.1 Définition des secteurs opérationnels
- 6.2 Information par secteur opérationnel
- 6.3 Informations par zone géographique

6.1 Définition des secteurs opérationnels

La définition des secteurs opérationnels retenus en matière d'information sectorielle est basée sur l'organisation existante en matière de pilotage au sein du groupe La Poste. Un secteur d'activité est un sous-ensemble pour lequel une information financière distincte est disponible et régulièrement revue par la direction du groupe, en vue de lui affecter des ressources et d'évaluer sa performance.

Les critères retenus pour déterminer les secteurs d'activité sont notamment les suivants :

- nature des produits distribués ;
- type ou catégorie de clients auxquels ils sont destinés ;
- processus de production et réseau de distribution ;
- environnement réglementaire.

Le groupe est organisé autour des quatre secteurs opérationnels suivants, auxquels s'ajoutent les secteurs Immobilier et Supports et structures :

SECTEURS	ACTIVITÉS
Services-Courrier-Colis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ activité courrier (collecte, tri, distribution de correspondance, publicité, presse, courrier international) et les services connexes ▪ activité colis en France réalisée sous la marque Colissimo ▪ activité Santé et Autonomie d'aides à la personne et dans le domaine de la santé ▪ nouveaux services du facteur
Geopost	<ul style="list-style-type: none"> ▪ activité express réalisée par les marques du sous-groupe Geopost, en particulier DPD, Chronopost, et Seur ▪ courrier international ▪ activité de e-commerce réalisée par Asendia
La Banque Postale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ activité Banque et Assurance du sous-groupe La Banque Postale ▪ division de La Poste SA qui enregistre les prestations de services réalisées par certains personnels de La Poste mis à disposition de La Banque Postale dans le cadre de conventions de services
Grand Public Numérique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ activités de vente et de distribution, auprès du grand public, des produits et services du groupe La Poste ▪ ensemble des activités numériques du groupe activité de La Poste Mobile ▪ autres produits externes
Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ gestion du parc immobilier regroupé dans le sous-groupe La Poste Immobilier ▪ activité de la direction immobilière de La Poste
Supports et structures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ activités « Corporate » des directions du siège ▪ services supports du groupe

6.2 Information par secteur opérationnel

Les principes comptables appliqués pour établir l'information sectorielle sont les mêmes que ceux utilisés pour les comptes consolidés, tels que décrits en notes 2 et 3. Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent aux résultats, actifs et passifs qui sont affectables aux secteurs d'activité de façon directe et indirecte.

Les montants non affectés aux secteurs d'activité correspondent principalement :

- au coût net de l'aménagement du territoire ;
- au coût de la contrainte d'accessibilité pesant sur La Poste ;
- au résultat financier et à l'impôt.

Segmentation des charges opérationnelles

Compte tenu de la coexistence au sein de La Poste des acteurs Services-Courrier-Colis, La Banque Postale et Réseau La Poste, et de la forte imbrication des processus de production de ces activités, La Poste a défini des principes de comptabilité analytique afin de répartir les charges mutualisées entre les différents secteurs et de déterminer ainsi le résultat de chacun.

La refacturation des charges de guichet des bureaux de poste du Réseau La Poste s'effectue aux métiers utilisateurs du réseau sur la base de conventions de services dont les modalités de tarification sont fondées sur des inducteurs opérationnels mesurables (chiffre d'affaires, statistiques mesurant le temps nécessaire à la réalisation des différentes opérations, etc.).

Segmentation de l'actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties sur la base de l'affectation par métier des biens correspondants dans le système comptable de La Poste. Les actifs immobiliers détenus par La Poste et le sous-groupe La Poste Immobilier sont affectés en totalité au secteur Immobilier.

6.2.1 Compte de résultat par secteur opérationnel

Aucun client du groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10% du total.

2024 (en millions d'euros)	Services-Courrier-Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Non affecté (a)	Éliminations	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires & PNB Externe	7 974	15 664	7 514	3 158	116	0	144		34 569
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	2 091	132	41	3 240	837	1 310		(7 652)	
Produits opérationnels	10 064	15 796	7 554	6 398	954	1 311	144	(7 652)	34 569
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint		0	33	14	(9)				39
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	(138)	624	2 654	98	95	(374)	(25)	16	2 950
Résultat financier							(264)		(264)
Impôt sur le résultat							(800)		(800)
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence		(158)		(3)	2	(4)			(164)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ									1 722
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(356)	(849)	(742)	(124)	(473)	(179)			(2 723)
Actifs sectoriels	2 992	12 997	740 614	2 291	4 170	13 372	(8 974)		767 462

(a) Dont essentiellement la contribution à l'aménagement du territoire (y compris les coûts relatifs à la contrainte d'accessibilité), la plus-value de cession des titres La Poste Télécom, le résultat financier et l'impôt sur le résultat

2023 (en millions d'euros)	Services-Courrier-Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Non affecté (a)	Éliminations	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires & PNB Externe	7 901	15 554	7 185	3 190	107	0	135		34 073
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	2 106	126	70	3 295	791	1 314		(7 702)	
Produits opérationnels	10 007	15 679	7 256	6 485	898	1 314	135	(7 702)	34 073
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint		0	24	12	(1)				35
Résultat d'exploitation courant (après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint)	1	279	2 121	38	100	(256)	(583)	(20)	1 680
Résultat financier							(239)		(239)
Impôt sur le résultat							(496)		(496)
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence		(167)		(2)	2	(1)			(169)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ									776
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(297)	(992)	(872)	(112)	(474)	(157)			(2 904)
Actifs sectoriels	3 354	13 020	738 020	2 425	4 068	13 251	(8 613)		765 524

(a) Dont essentiellement la contribution à l'aménagement du territoire (y compris les coûts relatifs à la contrainte d'accessibilité), le résultat financier et l'impôt sur le résultat.

L'information sectorielle de l'exercice 2023 a été retraitée afin de prendre en compte le transfert, intervenu sur le 1^{er} semestre 2024, de la société Docaposte BPO IS entre le secteur Grand Public et Numérique et le secteur Services-Courrier-Colis.

6.2.2 Bilan par secteur opérationnel

2024 <i>(en millions d'euros)</i>	Services- Courrier- Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Élimi- nations	TOTAL
ACTIFS								
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	834	6 178	5 491	1 376	3 218	663	(43)	17 716
Droits d'utilisation	96	2 742	143	55	550	18		3 605
Titres mis en équivalence		548	1 097	9	25	(0)		1 678
Autres actifs non courants	24	130	1 507	(10)	31	7 885	(7 342)	2 226
Autres actifs courants	2 038	3 399	17 743	861	345	4 806	(1 449)	27 744
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance			714 633				(140)	714 493
TOTAL	2 992	12 997	740 614	2 291	4 170	13 372	(8 974)	767 462
Investissements ^(a)	245	323	242	123	308	(156)		1 085
PASSIFS								
Fonds propres						30 575		30 575
Emprunts obligataires et dettes financières	874	4 819		904	1 193	11 143	(7 964)	10 969
Passifs de location	106	2 885		60	1 001	19		4 071
Autres passifs non courants	497	314	2 090	304	72	(321)		2 956
Autres passifs courants	2 339	2 951	19 803	1 320	352	843	(580)	27 028
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance			691 923	(8)			(54)	691 862
TOTAL	3 816	10 969	713 816	2 580	2 618	42 259	(8 597)	767 462

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Services- Courrier- Colis	Geopost	La Banque Postale	Grand Public et Numérique	Immobilier	Supports et structures	Élimi- nations	TOTAL
ACTIFS								
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	904	6 084	6 183	1 353	3 157	651	(12)	18 319
Droits d'utilisation	93	2 740	161	56	556	23		3 628
Titres mis en équivalence		672	1 104	5	29	1		1 811
Autres actifs non courants	30	177	1 490	(0)	26	7 452	(6 671)	2 503
Autres actifs courants	2 327	3 347	626	1 011	301	5 124	(1 784)	10 952
Actifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance			728 457				(145)	728 311
TOTAL	3 354	13 020	738 020	2 425	4 068	13 251	(8 613)	765 524
Investissements ^(a)	256	634	1 013	528	332	276		3 040
PASSIFS								
Fonds propres						30 769		30 769
Emprunts obligataires et dettes financières	787	4 808	0	919	1 116	11 836	(7 521)	11 945
Passifs de location	115	2 880		61	999	23		4 078
Autres passifs non courants	617	291	2 002	373	59	(173)		3 170
Autres passifs courants	2 800	3 156	4 002	1 537	353	961	(653)	12 154
Passifs spécifiques des activités bancaires et d'assurance			703 561	(9)			(142)	703 408
TOTAL	4 319	11 134	709 565	2 881	2 527	43 416	(8 317)	765 524

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

L'information sectorielle de l'exercice 2023 a été retraitée afin de prendre en compte le transfert, intervenu sur le 1^{er} semestre 2024, de la société Docaposte BPO IS entre le secteur Grand Public et Numérique et le secteur Services-Courrier-Colis.

6.3 Informations par zone géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients payeurs.

Les immobilisations nettes du groupe La Poste sont ventilées par zone géographique en fonction de l'implantation des entités juridiques propriétaires des biens.

2024 <i>(en millions d'euros)</i>	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 983	8 759	5 313	27 055
Produit net bancaire	6 174	391	948	7 514
PRODUITS OPERATIONNELS	19 157	9 151	6 261	34 569
Actifs sectoriels	679 161	52 141	36 160	767 462
Investissements ^(a)	726	240	119	1 085

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

2023 <i>(en millions d'euros)</i>	France	Zone Union européenne (hors France)	Autres	TOTAL
Chiffre d'affaires des activités commerciales	13 035	8 526	5 327	26 888
Produit net bancaire	5 910	307	968	7 185
PRODUITS OPERATIONNELS	18 945	8 833	6 295	34 073
Actifs sectoriels	674 076	52 192	39 256	765 524
Investissements ^(a)	2 478	290	273	3 040

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 7 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des activités industrielles et commerciales du groupe La Poste se ventile de la façon suivante entre les branches :

(en millions d'euros)	2024	2023
Services-Courrier-Colis	7 974	7 901
Geopost	15 664	15 554
Grand Public et Numérique	3 158	3 190
Immobilier & Supports	261	243
TOTAL	27 055	26 888

Le chiffre d'affaires total comprend notamment en 2024 et 2023 :

- la compensation obtenue de l'Etat au titre du service universel postal pour 500 millions d'euros (500 millions d'euros également en 2023), répartie en 2024 entre les branches en fonction de leur contribution au coût du service universel postal (301 millions d'euros pour la branche Service-Courrier-Colis, 175 millions d'euros pour la branche Grand Public Numérique et 24 millions d'euros pour la partie Supports) ;
- la compensation obtenue de l'Etat au titre de l'aménagement du territoire est inscrite sur la ligne « Immobilier et Supports » pour 120 millions d'euros en 2024 et 105 millions d'euros en 2023 ;
- la contribution presse pour 43 millions d'euros en 2024 et 40 millions en 2023.

NOTE 8 PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit net bancaire du groupe se détaille de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2024	2023
Intérêts et produits assimilés	12 254	12 984
Intérêts et charges assimilés	(7 120)	(7 454)
Produits de commissions	2 699	2 310
Charges de commissions	(343)	(297)
Gains ou pertes nets	10 055	7 449
- Instruments financiers à la juste valeur par résultat	10 740	9 992
- Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ^(a)	(685)	(2 543)
- Décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(0)	0
Produits des contrats d'assurance émis ^(b)	11 819	11 685
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis ^(b)	(8 798)	(8 438)
dont frais généraux rattachables à l'activité d'assurance ^(c)	(1 699)	(1 657)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(100)	(106)
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	(13 001)	(11 352)
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	98	888
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance ^(d)	(5)	4
Produits des autres activités	1 118	937
Charges des autres activités	(1 162)	(1 423)
TOTAL	7 514	7 185

(a) Dont 524 millions d'euros pour les dividendes sur actions, (1 161) millions d'euros pour les plus ou moins-values de cession sur instruments de dette, (49) millions d'euros pour les plus ou moins-values de cession sur instruments de couverture de juste valeur des instruments de dette.

(b) Voir note 36.1.

(c) Dont notamment, lorsqu'ils sont rattachables aux activités d'assurance, les achats et autres charges, les charges de personnel, les impôts et taxes ainsi que les dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.

(d) Le coût du risque des activités d'assurance est dû à des actifs à la juste valeur par capitaux propres en bucket 1 à hauteur de (4) millions d'euros (versus 3 millions d'euros en 2023).

Le coût du risque des activités bancaires est présenté au sein de la note 12 Amortissements, provisions et pertes de valeur.

Les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Dividendes reçus	1 262	1 196
Variations de juste valeur sur actifs et passifs financiers évalués par résultat	9 462	8 797
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	(1 031)	(1 529)
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	3 231	2 138
Actifs et passifs à la juste valeur par résultat sur option	(106)	(73)
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	7 368	8 261
Résultat de la comptabilité de couverture	17	(1)
Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	10 740	9 992

NOTE 9 ACHATS ET AUTRES CHARGES

Les achats et autres charges se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Services extérieurs et sous-traitance générale	4 599	4 900
Achats	1 210	1 278
Sous-traitance transport	8 274	7 978
Prestations du courrier international	467	505
Locations ^(a)	546	513
Entretiens et réparations	748	736
Frais de télécommunications	173	190
Déplacements, missions	162	179
Autres charges ^(b)	621	759
TOTAL AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE	16 798	17 039
Achats et autres charges afférents aux contrats d'assurance reclassés en PNB	(983)	(986)
TOTAL	15 814	16 053

(a) Cette ligne ne comprend que les loyers relatifs à des contrats de location non retraités dans le cadre d'IFRS 16 (contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur principalement), ainsi que les charges locatives (cf. note 19.3).

(b) Dont, notamment en 2023, le versement de la contribution FRU pour 44 millions d'euros. Aucune contribution n'a été appelée en 2024 (cf. note 37.4).

NOTE 10 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Les charges de personnel sont détaillées ci-dessous, par nature de coût :

(en millions d'euros)	2024	2023
Salaires, traitements, primes et indemnités	11 169	11 080
Cotisations retraites	509	560
Autres charges sociales	2 169	2 086
Prestations d'actions sociales	261	256
Variation des provisions postérieures à l'emploi ^(a)	(11)	(352)
Variation des provisions sur risques sociaux et litiges personnel	8	14
Variation des autres provisions sur le personnel ^(b)	(355)	(284)
Impôts et taxes assis sur les rémunérations	758	710
TOTAL AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE	14 508	14 070
Charges afférentes aux contrats d'assurance reclassées en PNB	(502)	(465)
TOTAL	14 006	13 605
Effectif moyen (en équivalent agent / année)	226 831	232 726

(a) A l'exception des écarts actuariels comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global (voir tableau de variation des capitaux propres). Dont en 2023, un produit de 303 millions d'euros au titre de la fin de la rémunération des dépôts à vue des retraités et un produit de 37 millions d'euros au titre de l'incidence de la réforme des retraites sur les indemnités de départ à la retraite des salariés.

(b) Dont en 2023, une charge de 262 millions d'euros au titre de l'incidence de la réforme des retraites sur les dispositifs de fin de carrière.

La ligne « **Cotisations retraites** » correspond aux cotisations versées dans le cadre des régimes d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi à cotisations définies. Depuis 2006, date de mise en place

du dispositif actuel de financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste, cette ligne comprend notamment la contribution libératoire prévue par la loi.

NOTE 11 IMPOTS ET TAXES

Les impôts et taxes se composent des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2024	2023
Impôts locaux	137	121
Autres impôts et taxes ^(a)	298	522
IMPOTS ET TAXES AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE	436	644
Impôts et taxes afférents aux contrats d'assurance reclassés en PNB	(133)	(138)
TOTAL	302	505

(a) Dont en 2024, 94 millions d'euros au titre de la TVA non déductible sur les contrats de location et dont en 2023, 76 millions d'euros.

La Poste bénéficie d'un allègement de la fiscalité locale en contrepartie de ses contraintes de desserte de l'ensemble du territoire national et de la participation à l'aménagement du territoire (loi du 2 juillet 1990 aménagée par la loi du 9 février 2010).

À ce titre, La Poste a bénéficié en 2024 et en 2023 d'un abattement de 99% applicable sur l'ensemble des bases de fiscalité locale (taxe foncière et Contribution économique territoriale - CET).

La CET est comptabilisée sur la ligne « Impôts locaux ».

NOTE 12 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR

Les variations des dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Amortissements nets	2 621	2 469
Immobilisations incorporelles ^(a)	823	732
Immobilisations corporelles ^(a)	867	826
Droits d'utilisation ^(a)	930	911
Provisions et pertes de valeur nettes	(48)	301
Écarts d'acquisition ^(b)	48	49
Droits d'utilisation ^(a)	(19)	(43)
Immobilisations corporelles et incorporelles ^(a)	(120)	184
Stocks ^(c)	(3)	0
Créances ^(c)	39	19
Pertes sur créances irrécouvrables	38	30
Provisions pour risques et charges ^(d)	(32)	63
Coût du risque des activités bancaires	231	201
Coût du risque bancaire - autres dépréciations et risques ^(e)	149	200
Coût du risque bancaire - créances irrécouvrables	82	1
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR AVANT AFFECTATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE	2 804	2 971
Amortissements, provisions et pertes de valeurs afférents aux contrats d'assurance reclassés en PNB	(81)	(68)
TOTAL	2 723	2 904

(a) Une ventilation des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est présentée dans les notes 17, 18 et 19. Les mouvements de dépréciation et de reprise de dépréciation sur les droits d'utilisation concernent essentiellement l'UGT Courrier (cf. note 21).

(b) Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont détaillées en note 16.2.

(c) Le détail des variations des pertes de valeur relatives aux stocks et aux créances figure dans la note 24.

(d) Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 28.

(e) Dont 158 millions d'euros sur les encours en bucket 3 en 2024 (versus 217 millions d'euros en 2023).

NOTE 13 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS

Les autres charges et produits opérationnels se ventilent de la façon suivante :

Produits / (charges) (en millions d'euros)	2024	2023
Production immobilisée ^(a)	408	506
Redevances	(103)	(90)
Autres produits et charges opérationnels courants	359	273
TOTAL	664	689

(a) La production immobilisée concerne principalement des coûts de développement informatique comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Les autres produits et charges opérationnels courants incluent en 2024 le badwill de 146 millions d'euros comptabilisé à la suite de la prise de contrôle par CNP Assurances des activités de protection sociale de La Mutuelle Générale (cf. note 1.3).

NOTE 14 RESULTAT FINANCIER

14.1 Coût de l'endettement financier net

14.2 Autres éléments financiers

14.1 Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2024	2023
Charges d'intérêts sur opérations de financement ^(a)	(219)	(203)
Charges d'intérêts sur passifs de location	(137)	(114)
Variation de la juste valeur des emprunts ^(b) et des swaps liés à la dette	11	2
Produits de trésorerie ^(c)	109	105
TOTAL	(235)	(211)

(a) Y compris intérêts et résultats de résiliation des instruments dérivés associés à la dette.

(b) Hors effet de la variation du risque de crédit propre sur les emprunts, comptabilisé en « Autres éléments du résultat global ».

(c) Y compris variation de juste valeur d'actifs de trésorerie ou d'actifs financiers.

14.2 Autres éléments financiers

(en millions d'euros)	2024	2023
Charge d'actualisation des provisions pour avantages du personnel et rendement des actifs de régime	(35)	(53)
Gains ou pertes nets de change	(4)	(2)
Autres produits et charges financiers	11	28
TOTAL	(29)	(28)

NOTE 15 IMPOTS SUR LE RESULTAT

- 15.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat
- 15.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global
- 15.3 Preuve d'impôt
- 15.4 Impôts différés comptabilisés au bilan
- 15.5 Ventilation des impôts différés par nature
- 15.6 Actifs d'impôts différés non constatés

15.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
(Charge) d'impôt courant	(714)	(629)
(Charge) / produit d'impôt différé	(86)	133
(CHARGE) / PRODUIT TOTAL D'IMPÔT	(800)	(496)

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

15.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Variation des résultats latents sur instruments financiers et réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance (éléments recyclables et non recyclables)		
Montant avant impôt	37	945
Effet d'impôt	98	(112)
MONTANT NET D'IMPÔT	134	833
Ecart de conversion		
Montant avant impôt	(1 065)	273
Effet d'impôt		
MONTANT NET D'IMPÔT	(1 065)	273

15.3 Preuve d'impôt

La rationalisation de la charge d'impôt s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Résultat net part du groupe	1 410	514
Quote-part des sociétés mises en équivalence	125	135
Impôt sur le résultat	800	496
Part revenant aux minoritaires	312	262
Résultat consolidé avant impôt et mises en équivalence	2 646	1 406
Taux d'IS	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique ^(a)	(684)	(363)
Déficits créés non utilisés ou déficits anciens utilisés (hors intégration fiscale)	(26)	(108)
Création (limitation) des impôts différés	(200)	66
Dividendes et résultats de sociétés non consolidées	88	(9)
Différentiel de taux des filiales étrangères	(111)	(94)
Cession de La Poste Telecom	119	
Autres éléments	14	12
Retraitements de l'impôt	(116)	(133)
IMPOT SUR LE RESULTAT	(800)	(496)

(a) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3%.

15.4 Impôts différés comptabilisés au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total
31/12/2022 (a)	2 310	1 663	647
Impact résultat	(197)	(330)	133
Actifs/Passifs destinés à être cédés		(1)	1
Reclassement	286	286	
Impact capitaux propres	(253)	(141)	(112)
Variation de périmètre	(29)	27	(56)
Ecart de conversion et autres	(196)	59	(255)
31/12/2023	1 920	1 563	357
Impact résultat	(330)	(244)	(86)
Actifs/Passifs destinés à être cédés	1	(75)	76
Reclassement	219	219	
Impact capitaux propres	(87)	(184)	97
Variation de périmètre		34	(34)
Ecart de conversion et autres	(61)	(68)	7
31/12/2024	1 662	1 245	417

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

Les actifs nets d'impôts différés sont reconnus au niveau de chaque entité fiscale ou groupe d'intégration fiscale en fonction de leur probabilité de réalisation future.

15.5 Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Impôts différés actifs		
Avantages du personnel	298	309
Autres provisions non déductibles	332	326
Passifs de location	1 053	1 039
Autres différences temporaires	555	605
Instruments financiers	37	104
Déficits fiscaux	784	716
Compensation actif/passif ^(a)	(1 397)	(1 179)
TOTAL ACTIF	1 662	1 920
Impôts différés passifs		
Provisions réglementées	91	82
Réévaluation des apports à Poste Immo	4	10
Instruments financiers	1 262	1 457
Ecarts d'acquisition déductibles	163	163
Droits d'utilisation	915	909
Autres décalages d'impôt	206	120
Compensation actif/passif ^(a)	(1 397)	(1 178)
TOTAL PASSIF	1 245	1 563

(a) La compensation des impôts différés actifs et passifs est réalisée par entité fiscale ou groupe d'intégration fiscale.

15.6 Actifs d'impôts différés non constatés

Nature et montants des bases d'impôts différés actifs non constatés (en millions d'euros)	31/12/2024			
	Sociétés françaises du groupe d'intégration fiscale	Sociétés françaises non intégrées	Sociétés étrangères	Total
Provision épargne logement	19			19
Avantages du personnel	228		3	231
Autres différences temporaires	331	402	112	845
Déficits ordinaires		252	591	844
TOTAL	577	655	706	1 938

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 16 ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILL)

- 16.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition
 16.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

16.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition

UGT (en millions d'euros)	Secteur	31/12/2024	31/12/2023
DPD Europe	Geopost	3 408	3 387
Numérique	Grand Public et Numérique	860	858
Gestion d'Actifs ^(a)	La Banque Postale	612	612
Asendia	Geopost	494	473
Pôle Santé ^(b)	Services-Courrier-Colis	226	269
Mediaposte ^(c)	Services-Courrier-Colis	104	87
EDE	Services-Courrier-Colis	67	67
CNP Assurances Prévoyance	La Banque Postale	59	59
Lenton Group	Geopost	52	49
MWPI	Immobilier et Supports	25	25
JadLog	Geopost	22	26
Autres UGT Geopost	Geopost	16	16
Autres UGT Services-Courrier-Colis	Services-Courrier-Colis	8	13
TOTAL		5 954	5 942
Services-Courrier-Colis		404	436
Geopost		3 993	3 952
La Banque Postale		671	671
Grand Public et Numérique		860	858
Immobilier et Supports		25	25

(a) L'UGT Gestion d'Actifs de La Banque Postale inclut les activités de La Financière de l'Echiquier, de Tocqueville Finance (absorbée au premier semestre 2024 par La Financière de l'Echiquier) et de La Banque Postale Asset Management.

(b) Dont en 2024, dépréciation de l'écart d'acquisition du Pôle Santé pour 43 millions d'euros.

(c) Dont en 2024, l'acquisition de LineUp7 pour 14 millions d'euros.

16.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Solde en début de période	5 942	5 092
<i>dont : Valeur brute</i>	6 277	5 396
<i>Dépréciation</i>	(335)	(303)
Acquisitions ^(a)	18	902
Écarts de conversion	42	5
Pertes de valeur ^(b)	(48)	(49)
Autres		(8)
Sorties		
SOLDE EN FIN DE PÉRIODE	5 954	5 942
<i>dont : Valeur brute</i>	6 456	6 277
<i>Dépréciation</i>	(502)	(335)

(a) Dont en 2024 :

- dans le secteur Services-Courrier-Colis, l'acquisition de LineUp7 pour 14 millions d'euros.

Dont en 2023 :

- dans le secteur Grand Public et Numérique, l'acquisition de Maincare pour 280 millions d'euros.

- dans le secteur de La Banque Postale, l'acquisition de La Financière de l'Echiquier pour 564 millions d'euros.

(b) Dont en 2024 :

- dans le secteur Services-Courrier-Colis, dépréciation de l'écart d'acquisition du Pôle Santé pour 43 millions d'euros et Geoptis pour 4 millions d'euros.

Dont en 2023 :

- dans le secteur Geopost, dépréciation, avant cession, de l'écart d'acquisition de Stuart pour 13 millions d'euros.

- dans le secteur de La Banque Postale, dépréciation de l'écart d'acquisition de la SCI Lamartine pour 36 millions d'euros.

Les tests de perte de valeur réalisés sur les écarts d'acquisition sont décrits en note 21.

NOTE 17 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels, brevets et concessions	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES				
Solde au 31/12/2022 (a)	9 125	504	871	10 500
Acquisitions	233	512	38	783
Cessions	(179)	(1)	(35)	(215)
Variations de périmètre	25	8	17	50
Ecart de conversion	191	0	1	192
Transferts et autres mouvements	422	(492)	69	(1)
Solde au 31/12/2023	9 817	531	961	11 309
Acquisitions	185	462	28	675
Cessions	(988)	(10)	(74)	(1 071)
Variations de périmètre	29	0	52	81
Ecart de conversion	(660)	(1)	2	(659)
Transferts et autres mouvements	357	(475)	18	(100)
SOLDE AU 31/12/2024	8 741	508	987	10 236
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Solde au 31/12/2022 (a)	(4 423)	(152)	(596)	(5 170)
Amortissements de la période	(642)		(91)	(732)
Pertes de valeur	(207)	(4)	(52)	(263)
Reprise de perte de valeur	64	22	10	96
Reprises sur cessions	178		33	212
Variations de périmètre	(7)	0	73	67
Ecart de conversion	(22)	0	(1)	(23)
Transferts et autres mouvements	2	(1)	18	19
Solde au 31/12/2023	(5 056)	(134)	(605)	(5 796)
Amortissements de la période	(724)		(99)	(823)
Pertes de valeur	(69)	(0)	(20)	(89)
Reprises de pertes de valeur	117	58	8	183
Reprises sur cessions	974		74	1 048
Variations de périmètre	(24)		(3)	(27)
Ecart de conversion	128		(1)	126
Transferts et autres mouvements	13	(1)	80	92
SOLDE AU 31/12/2024	(4 641)	(78)	(568)	(5 286)
VALEURS NETTES				
Au 31/12/2023	4 761	397	356	5 513
AU 31/12/2024	4 099	430	420	4 949

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

Les lignes « Transferts » correspondent aux mises en service d'immobilisations et à des reclassements vers d'autres postes d'actifs.

NOTE 18 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Actifs en cours de construction	TOTAL
VALEURS BRUTES						
Solde au 31/12/2022 (a)	6 223	3 764	1 090	4 115	420	15 612
Acquisitions	7	155	289	274	492	1 216
Cessions	(51)	(190)	(96)	(392)	(3)	(733)
Variations de périmètre	(0)	3	1	7	(3)	7
Ecarts de conversion	8	8	1	8	2	26
Transferts et autres mouvements	221	82	(16)	93	(416)	(36)
Solde au 31/12/2023	6 407	3 821	1 269	4 105	491	16 094
Acquisitions	23	148	156	189	358	874
Cessions	(52)	(195)	(153)	(325)	(1)	(726)
Variations de périmètre	0	0	(0)	25	0	25
Ecarts de conversion	7	2	(1)	3	2	13
Transferts et autres mouvements	173	157	18	69	(464)	(48)
SOLDE AU 31/12/2024	6 558	3 932	1 289	4 066	386	16 231
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Solde au 31/12/2022 (a)	(2 339)	(2 823)	(602)	(3 253)	(15)	(9 031)
Amortissements de la période	(192)	(215)	(120)	(299)	0	(826)
Pertes de valeur	(14)	(21)	(3)	(38)	(9)	(86)
Reprises de pertes de valeur	5	32	2	26	5	70
Reprises sur cessions	28	184	82	367	0	661
Variations de périmètre	0	(2)	1	(4)	0	(5)
Ecarts de conversion	(2)	(2)	0	(4)	1	(8)
Transferts et autres mouvements	7	(0)	(5)	(1)	(6)	(5)
Solde au 31/12/2023	(2 507)	(2 847)	(646)	(3 206)	(24)	(9 229)
Amortissements de la période	(195)	(239)	(143)	(290)	0	(867)
Pertes de valeur	(3)	(26)	(2)	(27)	(0)	(59)
Reprises de pertes de valeur	9	37	3	29	4	82
Reprises sur cessions	25	194	140	313	0	672
Variations de périmètre	0	0	0	(18)	0	(18)
Ecarts de conversion	(2)	(1)	1	(4)	0	(6)
Transferts et autres mouvements	16	(2)	(9)	3	(0)	9
SOLDE AU 31/12/2024	(2 657)	(2 884)	(656)	(3 199)	(21)	(9 417)
VALEURS NETTES						
Au 31/12/2023	3 901	974	623	899	467	6 865
AU 31/12/2024	3 901	1 048	633	867	365	6 813

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

Les actifs « Droits d'utilisation », résultant de l'application de la norme IFRS 16, sont détaillés en note 19.

Les lignes « Transferts » correspondent aux mises en service d'immobilisations et à des reclassements vers d'autres postes d'actifs.

NOTE 19 CONTRATS DE LOCATION (preneur)

- 19.1 Droits d'utilisation
- 19.2 Passifs de location
- 19.3 Effet des contrats de location sur le compte de résultat
- 19.4 Effet des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

19.1 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation se détaillent comme suit par nature d'actifs loués :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Valeur Nette
Solde au 31/12/2022	2 845	227	344	10	3 426
Augmentation	942	123	207	1	1 273
Diminution	(205)	(25)	(4)	(0)	(234)
Amortissement	(685)	(72)	(149)	(4)	(911)
Provision pour dépréciation	43	0	(0)		43
Variations de périmètre	3	0		0	3
Ecart de conversion et autres	18	2	7	0	27
Solde au 31/12/2023	2 961	255	405	7	3 628
Augmentation	735	41	174	9	959
Diminution	(92)	(1)	(14)	(0)	(107)
Amortissement	(695)	(74)	(157)	(4)	(930)
Provision pour dépréciation	13	0	6		19
Variations de périmètre	1	0	(1)	0	(0)
Ecart de conversion et autres	23	4	10	(1)	36
SOLDE AU 31/12/2024	2 947	225	423	11	3 605

19.2 Passifs de location

Les éléments relatifs aux passifs de location sont présentés en note 29 pour les activités industrielles et commerciales. Les passifs de location des activités bancaires s'élèvent à 165 millions d'euros (175 millions d'euros en 2023) et sont intégrés dans le poste « Autres passifs financiers » des « Passifs financiers des activités bancaires et d'assurance » (cf. note 32.7).

19.3 Effet des contrats de location sur le compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Charges opérationnelles nettes	1 548	1 453
Loyers des locations de courte durée	150	142
Loyers des locations d'actifs de faible valeur	100	75
Charges locatives	223	253
TVA non déductible sur loyers	94	76
Amortissement des droits d'utilisation	930	911
Dépréciation (reprise de dépréciation) des droits d'utilisation	(19)	(43)
Autres ^(a)	70	41
Coût de l'endettement financier net	137	114
Charges d'intérêts sur passifs de location	137	114
TOTAL	1 685	1 567

(a) Montants principalement issus de CNP Assurances.

19.4 Effets des contrats de location sur le tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	636	586
Loyers des locations de courte durée	150	142
Loyers des locations d'actifs de faible valeur	100	75
Charges locatives	223	253
TVA non déductible sur loyers	94	76
Autres	70	41
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 044	1 006
Intérêts financiers versés sur passifs de location	137	114
Remboursements des passifs de location (yc provenant de la branche La Banque Postale)	907	892
TOTAL DECAISSEMENT	1 680	1 592

NOTE 20 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	Holding d'Infra-structures Gazières ^(b)	Ariel CNP Assurances	X55 Administradora de consórcio	Autres filiales Assurances	Aramex PJSC ^(c)	Ninja Logistics ^(c)	Yurtici Kargo Servisi A.S.	Pôle immobilier	Autres	TOTAL Titres mis en équivalence (actif)	La Poste Telecom ^(d)
Secteur d'activité	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	La Banque Postale	Geopost	Geopost	Geopost	Immobilier			Grand Public et Numérique
Nature du contrôle	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	contrôles conjoints	Entreprise associée	Entreprise associée	Entreprise associée	Entr. associées ou contr. conj.			Contrôle conjoint
Solde au 31/12/2022 (a)	860	161	50	47	503	322	19	29	49	2 041	(50)
Résultats de l'exercice	48	3	3	17	(108)	(74)	15	0	(5)	(99)	12
Distributions de dividendes	(76)			(3)	(10)		(12)	(3)	(1)	(105)	
Var. JV sur instr. financiers	3	2	0		(1)				0	5	
Var. de périm. et % de contrôle				(0)	0	(0)		1	3	4	
Augmentation de capital						0		2	9	11	
Autres variations	5	(0)	0	0		1	(1)	(1)	(1)	3	
Ecart de conversion			3	(19)	(21)	(12)	2		(1)	(49)	
Solde au 31/12/2023	839	167	57	42	364	237	23	29	53	1 811	(37)
Résultats de l'exercice	62	6	9	18	(60)	(125)	27	(7)	(8)	(77)	14
Distributions de dividendes	(76)		(7)	(2)			(21)	(3)	(1)	(111)	
Var. JV sur instr. financiers		6			0					6	
Var. de périm. et % de contrôle						(0)			6	6	23
Augmentation de capital						0			8	8	
Autres variations	(7)	0	0	(0)	0	2	(1)	7	0	1	
Ecart de conversion			(9)	(7)	18	16	15		1	34	
SOLDE AU 31/12/2024	817	180	49	51	322	131	43	26	60	1 678	

(a) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

(b) Cette participation constitue un placement des activités d'assurance et son résultat est présenté en PNB.

(c) Dépréciation des titres Aramex PJSC et Ninja Logistics en 2024 pour respectivement 71 et 79 millions d'euros. En 2023, dépréciation des titres Aramex PJSC pour 114 millions d'euros (cf. note 21.3).

(d) Cédée en 2024, cf. note 1.2 - Événements significatifs de l'exercice.

NOTE 21 TESTS DE VALEUR SUR ECARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS

21.1 Tests sur écarts d'acquisition

21.2 Tests sur autres actifs non courants et non financiers

21.3 Tests sur sociétés mises en équivalence

21.1 Tests sur écarts d'acquisition

Le groupe La Poste procède à un test de perte de valeur de ses écarts d'acquisition, sur une base annuelle ou plus fréquente si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont pu perdre de la valeur.

Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie comme présenté en note 16.1.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT, y compris les écarts d'acquisition, à leur valeur recouvrable, déterminée selon la méthode exposée en note 3.9.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

2024	Taux d'actualisation		Taux de croissance normatif	Nombre d'années prévisionnelles
	Zone euro	Autres		
Services-Courrier-Colis	5,8%-8,9%		2%	5
Geopost	7,7%	7,9% - 14,3%	2% - 4,7%	5
La Banque Postale	9,3%		2%	5
Grand Public et Numérique	7,1%		2%	5
2023				
Services-Courrier-Colis	6,9% à 9%		2%	5
Geopost	7,9%	8,2% - 14,5%	2% - 4,8%	5
La Banque Postale	9,4%		2%	5
Grand Public et Numérique	7,1%		2%	5

En 2024, une dépréciation de 43 millions d'euros du goodwill de l'UGT Santé (branche Services-Courrier-Colis) a été comptabilisée à la suite d'une révision à la baisse de son business plan.

En 2023, une dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition de Stuart pour 13 millions d'euros a été comptabilisée au premier semestre avant la cession de la société fin novembre 2023.

La totalité de l'écart d'acquisition de la SCI Lamartine a été dépréciée pour 36 millions d'euros pour refléter l'évolution du marché immobilier.

Analyses de sensibilité au 31 décembre 2024

- Une augmentation de 1 point des taux d'actualisation, ou une réduction de 0,5 point des taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs complémentaires pour un montant compris entre 22 et 47 millions d'euros.
- Une augmentation de 1 point des taux d'actualisation et une réduction simultanée de 0,5

point des taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs complémentaires pour un montant de 61 millions d'euros.

- Une augmentation de 2 points du taux d'actualisation et une réduction simultanée de 1 point du taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence la mise en évidence de pertes de valeurs complémentaires pour un montant se situant aux alentours de 123 millions d'euros.

21.2 Tests sur autres actifs non courants et non financiers

Les UGT sans écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une recherche d'indices de perte de valeur.

Cette recherche a conduit à réaliser un test sur les actifs de l'UGT Courrier de La Poste et à maintenir la dépréciation de l'intégralité des actifs de cette UGT pour un montant total de 839 millions d'euros. Ce test a été réalisé sur la base d'un business plan actualisé au mieux des prévisions sur cinq ans, avec un taux de décroissance à l'infini de 5% et un WACC de 7,1%.

La dépréciation se répartit de la manière suivante :

- immobilisations incorporelles : 191 millions d'euros (cf. note 17) ;
- immobilisations corporelles : 251 millions d'euros (cf. note 18) ;
- droits d'utilisation : 397 millions d'euros (cf. note 19).

21.3 Tests sur sociétés mises en équivalence

Sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements le suggèrent, le groupe La Poste effectue un test de dépréciation de ses principales sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

En 2024, les titres Ninja Logistics Pte ont été dépréciés à hauteur de 79 millions d'euros. Le test associé a été réalisé sur la base d'un business plan actualisé avec un taux de croissance à l'infini de 2,3% et un WACC de 9,3%. Une augmentation de 1 point du taux d'actualisation, ou une réduction de 0,5 point du taux de croissance à l'infini auraient pour conséquence une dépréciation complémentaire pour un montant compris entre 7 et 23 millions d'euros.

En 2024, les titres Aramex PJSC ont été dépréciés à hauteur de 71 millions d'euros. Leur valorisation s'appuie sur la valeur de l'action définie par le projet d'offre publique d'achat lancé par le fonds souverain d'Abu Dhabi ADQ.

En 2023, les titres Aramex PJSC avaient été dépréciés à hauteur de 114 millions d'euros.

NOTE 22 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024		31/12/2023	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Titres de participation non consolidés		379		403
Dépôts et cautionnements versés	24	83	21	71
Instruments financiers dérivés	0	8	1	7
Prêts sociaux	6	36	5	41
Provisions sur prêts sociaux		(11)		(13)
Actifs financiers de placement de la trésorerie	215		208	
Autres actifs financiers	55	73	48	101
Dépréciations sur autres actifs financiers		(3)		(27)
TOTAL	300	564	283	582

Titres de participation non consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Secteur	31/12/2024		31/12/2023
		Pourcentage de détention	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Crédit Logement	La Banque Postale	6%	95	95
Domiserve	La Banque Postale	100%	42	71
Xange Digital 3	Supports et structures	22%	29	27
EPI Company SE	La Banque Postale	11%	28	20
Transactis	La Banque Postale	50%	23	23
Xange Capital 2	Supports et structures	20%	17	21
Xange 4	Supports et structures	12%	14	14
Toit et joie	Supports et structures	99%	12	12
STET	La Banque Postale	5%	7	7
Django	La Banque Postale	100%	6	9
LP17	Supports et structures	100%	5	5
LP12	Supports et structures	100%	5	5
FFD2	Supports et structures	3%	5	5
Autres - entités françaises			72	56
Autres - entités étrangères (cf. détail en note 46)			18	31
TOTAL			379	403

Les titres de participation non consolidés détenus à 100% sont des sociétés mises en sommeil, en cours de liquidation, ou présentant des postes de bilan et de compte de résultat non significatifs.

Dépôts et cautionnements

Cette ligne correspond notamment aux dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières.

Instruments financiers dérivés

La ligne Instruments financiers dérivés correspond, pour l'essentiel, à des instruments contractés dans le cadre de la gestion des risques de taux et de change. Ils sont notamment à mettre en regard des postes « Emprunts obligataires et autres dettes financières ». Un détail de ces instruments dérivés figure en note 29.5.

Prêts sociaux

Les prêts sociaux se composent essentiellement de prêts à des organismes de construction avec des échéances à très long terme.

Actifs financiers de placement de la trésorerie

Ce sont des actifs acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie, constitués essentiellement d'OPCVM.

NOTE 23 ACTIFS SPECIFIQUES DES ACTIVITES BANCAIRES ET D'ASSURANCE

- 23.1** Actifs financiers à la juste valeur par résultat
- 23.2** Instruments dérivés de couverture
- 23.3** Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
- 23.4** Titres au coût amorti
- 23.5** Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti
- 23.6** Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti
- 23.7** Contrats d'assurance et de réassurance, autres actifs financiers et comptes de régularisation
- 23.8** Immeubles de placement

23.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Décomposition par natures d'instruments

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics et valeurs assimilées	24 666	27 001
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 714	42 142
OPCVM	107 930	111 397
Instruments de dettes	161 310	180 540
Actions et autres titres à revenu variable	21 815	18 823
Instruments de capitaux propres	21 815	18 823
Clientèle	6 967	7 383
Prêts et avances	6 967	7 383
De taux	5 651	4 911
De change	149	98
De crédit		1
Sur actions et indices	207	227
Autres		
Instruments dérivés	6 007	5 238
Etablissements de crédit	225	792
Clientèle	7 558	5 314
Titres et valeurs reçus en pension livrée	7 784	6 106
TOTAL	203 882	218 089

Décomposition par catégories IFRS 9

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 826	13 915
Actifs financiers non SPP1 et instruments de capitaux propres	93 288	106 321
Actifs financiers représentatifs des contrats en unité de compte	90 825	94 505
Actifs financiers à la juste valeur sur option	2 943	3 348
TOTAL	203 882	218 089

23.2 Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Instruments de taux d'intérêts	327	570
Instruments de devises	159	107
TOTAL	486	677

23.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	14 997	15 710
Effets publics et valeurs assimilés	91 934	95 671
Obligations et autres titres de dettes	111 014	101 297
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	202 948	196 968
TOTAL	217 945	212 678

23.4 Titres au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Effets publics et valeurs assimilés	31 894	29 296
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 262	3 752
Titres subordonnés	100	56
TOTAL	36 256	33 104

23.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	1 946	2 143
Valeurs non imputées	3	7
Comptes et prêts sur établissements de crédit à vue	1 950	2 150
Comptes et prêts	106	94
Centralisation CDC	63 410	64 711
Titres et valeurs reçus en pension livrée	10 129	3 880
Comptes et prêts sur établissements de crédit à terme	73 645	68 685
Prêts subordonnés	79	79
TOTAL	75 673	70 914

23.6 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	969	1 088
Affacturage	4 147	4 028
Prêts à la clientèle à vue, valeurs non imputées et autres comptes	75	561
Dépréciations	(204)	(182)
Prêts et créances sur la clientèle à vue	4 986	5 495
Crédits de trésorerie	14 363	13 890
Crédits à l'habitat et crédits immobiliers	93 620	93 343
Crédits à l'équipement	6 793	7 173
Crédits à la clientèle financière	2 598	1 586
Autres crédits	1 989	1 967
Titres reçus en pension livrée	2 289	52
Dépréciations	(1 411)	(1 305)
Prêts et créances sur la clientèle à terme	120 240	116 705
Prêts subordonnés à la clientèle	16	23
Opérations de location financement	3 715	3 776
TOTAL	128 958	125 999

23.7 Contrats d'assurance et de réassurance, autres actifs financiers et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Contrats d'assurance émis - Actif - BBA / VFA	816	1 176
Contrats d'assurance émis - Actif - PAA	97	166
Frais d'acquisition non encore affectés aux contrats - Actif	4	0
Contrats d'assurance émis - Actif (cf. note 36.3 a)	917	1 343
Contrats de réassurance détenus - Actif - BBA / VFA	6 213	8 556
Contrats de réassurance détenus - Actif - PAA	295	319
Actifs relatifs à des contrats financiers cédés (sans part discrétionnaire) - Réassurance	15	15
Contrats de réassurance détenus - Actif (cf. note 36.3 a)	6 523	8 891
Débiteurs divers ^(a)	6 822	6 734
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	1
Dépréciations	(93)	(108)
Autres actifs financiers	6 729	6 628
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	1 770	1 252
Comptes d'encaissement	142	139
Autres comptes de régularisation	321	577
Comptes de régularisation	2 232	1 968
Autres actifs financiers et comptes de régularisation	8 961	8 596

(a) Dont dépôts de garantie au titre des EPI du FRU pour 89 millions d'euros au 31 décembre 2024 et 89 millions d'euros au 31 décembre 2023 (cf. note 37.4).

23.8 Immeubles de placement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	894	1 067
Amortissements	(51)	(60)
Dépréciations	(91)	(77)
Immeubles de placement au coût amorti	752	930
Immeubles de placement à la juste valeur	5 838	6 332
TOTAL	6 590	7 262

Les immeubles de placement figurant dans les comptes à fin décembre 2024 concernent presque tous CNP Assurances.

NOTE 24 AUTRES ACTIFS CIRCULANTS

23.1 Stocks et encours

23.2 Créances clients et autres créances

24.1 Stocks et encours

(en millions d'euros)	31/12/2024			31/12/2023
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	167	(5)	162	185
Stocks de produits finis et intermédiaires et encours	47	(0)	47	30
TOTAL	214	(5)	209	215

Les stocks se composent pour l'essentiel de pièces détachées se rapportant aux installations techniques et de produits finis vendus dans le réseau des bureaux (produits philatéliques notamment).

24.2 Créances clients et autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Avances et acomptes versés	277	295
Créances clients et comptes rattachés	3 588	3 776
Dépréciations sur créances clients et comptes rattachés	(199)	(167)
Créances sur opérations du courrier international	378	637
Créances sur l'Etat sur les compensations obtenues au titre des missions de service public	500	500
Autres créances	670	646
Dépréciations sur autres créances	(24)	(17)
TOTAL	5 190	5 670

Les créances sur opérations du courrier international (378 millions d'euros) sont détenues essentiellement envers les offices postaux étrangers au titre de la distribution en France du courrier confié par ces offices postaux (637 millions d'euros en 2023).

Parallèlement, les dettes fournisseurs et autres dettes comprennent des dettes sur opérations du courrier international (cf. note 33) pour 413 millions d'euros, envers les offices postaux étrangers au titre du courrier à destination des pays étrangers confié par La Poste à ces offices postaux en vue de sa distribution (728 millions d'euros en 2023).

Les créances sur l'Etat sur les compensations obtenues au titre des missions de service public correspondent aux compensations en attente de règlement. A fin 2024, la ligne correspond à la compensation au titre du service universel postal de l'année 2024.

NOTE 25 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

25.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

25.2 Caisse, banques centrales des activités bancaires

25.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois à l'origine, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Équivalents de trésorerie	2 810	2 287
Disponibilités	1 358	1 358
Caisse	4	5
TOTAL	4 172	3 650

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des comptes à terme débloqués à tout moment ou à moins de trois mois pour 2 148 millions d'euros (1 093 millions d'euros au 31 décembre 2023) ainsi que des parts d'OPCVM monétaires pour 615 millions d'euros (1 094 millions d'euros au 31 décembre 2023).

25.2 Caisse, banques centrales des activités bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Caisse (y compris encaisse des bureaux de poste)	1 182	1 127
Banques centrales	26 630	39 450
TOTAL	27 812	40 577

NOTE 26 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Au 31 décembre 2024, ces actifs et passifs proviennent principalement de filiales dont la cession est prévue dans les prochains mois et intègrent :

- les actifs et passifs de la société chypriote CNP Cyprus Insurance Holdings et de ses filiales pour respectivement 837 millions d'euros et 654 millions d'euros (cf. note 1.6) ;
- les actifs et passifs de la société italienne CNP UniCredit Vita (CUV) pour respectivement 16 449 millions d'euros et 15 629 millions d'euros (cf. note 1.5).

Ce poste comporte également des immeubles sous compromis de vente.

DPD Russie

En raison des événements touchant la Russie, le groupe avait annoncé au cours du premier semestre 2022 sa volonté de se retirer du marché russe.

Ainsi, la totalité des actifs et passifs de cette société étaient classés en actifs et passifs destinés à être cédés depuis le 30 juin 2022. Compte tenu des doutes sur la

pérennité de l'entreprise à cette date et des incertitudes sur le prix de cession, le goodwill ainsi que toutes les immobilisations incorporelles et corporelles de DPD Russie avaient été intégralement dépréciés à fin juin 2022 (soit un montant converti en euros de 149 millions d'euros) et les dépréciations avaient été maintenues en 2023.

La cession de DPD Russie n'a pas pu être réalisée en l'absence des conditions de réalisation d'une cession dans le cadre de conformité fixé par le groupe.

Par conséquent, les actifs et passifs de cette société ne sont plus reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés depuis juin 2024. Par ailleurs, compte tenu de la capacité bénéficiaire de l'entreprise, les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ont été reprises à hauteur de 22 millions d'euros sur l'exercice 2024.

NOTE 27 CAPITAUX PROPRES

- 27.1 Capital social
- 27.2 Dette hybride
- 27.3 Intérêts minoritaires

27.1 Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 5 858 millions d'euros, divisé en 2 928 892 946 actions ordinaires d'un nominal de 2 euros chacune. Le capital est détenu à 66% par la Caisse des Dépôts et à 34% par l'État.

Historique

La Poste est, depuis le 1^{er} mars 2010, une société anonyme, dotée à cette date d'un capital social fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de chacune 2 euros de valeur nominale, entièrement libérées. Ce capital est, de par la loi, détenu exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste. La Poste était, antérieurement à cette date, un établissement autonome de droit public, sans capital au sens juridique du terme.

Mouvements 2023

La Poste a procédé en 2023 à une distribution de dividendes pour 421 millions d'euros (soit 0,15 euro par action) sous forme de titres pour 316 millions d'euros (soit une augmentation du capital social de 238 millions d'euros et des primes d'émission pour 78 millions d'euros) et en numéraire pour 105 millions d'euros.

Cette distribution a été imputée sur les autres réserves pour 421 millions d'euros et sur les primes d'émission pour 195 millions d'euros.

27.2 Dette hybride

Le Groupe La Poste a procédé en avril 2018 à une émission publique de titres hybrides en euros pour un montant de 750 millions d'euros. Les titres émis ont une maturité perpétuelle et une première date de call au 29 janvier 2026. Conformément à la norme IAS 32, ils sont enregistrés dans les capitaux propres du groupe. Des événements postérieurs à la clôture, relatifs à la dette hybride, sont décrits dans la note 44.

27.3 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 7 202 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 8 345 millions d'euros au 31 décembre 2023.

A fin 2024, ils correspondent pour l'essentiel :

- aux intérêts minoritaires sur le groupe CNP Assurances pour 5 419 millions d'euros (contre 6 627 millions d'euros fin 2023), dont des titres subordonnés perpétuels pour 1 389 millions d'euros.
- aux titres subordonnés perpétuels émis par La Banque Postale pour 1 488 millions d'euros.
- aux titres perpétuels émis par Asendia pour 227 millions d'euros.

Les titres subordonnés perpétuels classés dans les intérêts minoritaires sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant de l'émission en devises	Devises	31/12/2024	31/12/2023
CNP Assurances	21/06/2004	TEC 10 + 10 bps, cap à 9%	300	EUR	251	251
CNP Assurances	11/03/2005	6,25% jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9% et floor à 2,75%	24	EUR	24	24
CNP Assurances	11/03/2005	6,50% jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5% fois l'EUR CMS 10 ans	225	EUR	220	220
CNP Assurances	27/06/2005	7% jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 bps	75	EUR	60	60
CNP Assurances	16/05/2006	5,25% jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois +185 bps (y compris step-up 100 bps à Call Date)	160	EUR	181	181
CNP Assurances	20/12/2006	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps	108	EUR	99	99
CNP Assurances	18/11/2014	4% jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 bps	500	EUR		556
CNP Assurances	27/06/2018	4,75% jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4 bps	500	USD	552	552
La Banque Postale	20/11/2019	3,875%	750	EUR	744	744
La Banque Postale	29/09/2021	3,000%	750	EUR	744	744
Asendia	10/03/2021	4,778%	198	EUR	198	198
Asendia	02/08/2022	4,689%	29	EUR	29	29
TOTAL TITRES SUBORDONNES PERPETUELS CLASSES EN PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE					3 104	3 659

NOTE 28 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2024, les **provisions pour risques et charges** se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Litiges sociaux	Autres litiges	Autres	TOTAL
Provisions non courantes	16	6	163	185
Provisions courantes	63	266	370	700
Solde au 31/12/2022	80	273	533	885
Dotations de la période	52	87	354	493
Reprises pour utilisation	(28)	(37)	(261)	(326)
Reprises de provisions devenues sans objet	(13)	(42)	(34)	(89)
Autres mouvements	(10)	10	(10)	(10)
Provisions non courantes	17	6	102	126
Provisions courantes	63	285	480	827
Solde au 31/12/2023	80	291	582	953
Dotations de la période	40	69	272	381
Reprises pour utilisation	(26)	(54)	(359)	(438)
Reprises de provisions devenues sans objet	(6)	(24)	(12)	(42)
Autres mouvements	(12)	(30)	24	(17)
Provisions non courantes	5	4	120	129
Provisions courantes	72	249	387	708
SOLDE AU 31/12/2024	77	253	507	837

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.) ainsi que les redressements ou litiges en cours avec des organismes sociaux.

Les provisions pour autres litiges sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.

Les autres provisions couvrent notamment au 31 décembre 2024 :

- le risque résiduel lié aux sociétés du groupe Stuart pour 25 millions d'euros ;
- divers risques liés à l'activité opérationnelle du groupe.

NOTE 29 EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

- 29.1 Détail des dettes financières
- 29.2 Échéancier des dettes financières
- 29.3 Variation des dettes financières
- 29.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée
- 29.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale
- 29.6 Autres dettes financières

29.1 Détail des dettes financières

	31/12/2024		31/12/2023	
	Court terme	Moyen et long terme	Court terme	Moyen et long terme
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes financières au coût amorti	1 153	9 682	1 390	10 431
Emprunts obligataires	749	9 527	1 000	10 261
Bons La Poste	50		51	
Billets de trésorerie	200		200	
Concours bancaires courants	72		68	
Dépôts et cautionnements reçus	5	46	6	52
Autres dettes au coût amorti	77	109	65	118
Instruments dérivés passifs	23	3	11	1
Intérêts courus non échus sur emprunts	108		112	
Totaux	1 285	9 685	1 513	10 432
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DETTES FINANCIÈRES	10 969		11 945	
Passifs de location (a)	851	3 220	812	3 266
PASSIFS DE LOCATION	4 071		4 078	

(a) La répartition des passifs de location par devises au 31 décembre 2024 est la suivante : euros 2 744 millions d'euros, livres sterling 956 millions d'euros, autres devises 371 millions d'euros.
 La répartition des passifs de location par devises au 31 décembre 2023 est la suivante : euros 2 829 millions d'euros, livres sterling 913 millions d'euros, autres devises 336 millions d'euros.

29.2 Échéancier des dettes financières

	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<i>(en millions d'euros)</i>								
Dettes financières au coût amorti	1 153	1 390	4 120	3 780	5 562	6 651	10 835	11 821
Emprunts obligataires	749	1 000	3 995	3 712	5 532	6 549	10 277	11 261
Bons La Poste	50	51					50	51
Billets de trésorerie	200	200					200	200
Concours bancaires courants	72	68					72	68
Dépôts et cautionnements reçus	5	6	37	44	9	8	50	58
Autres dettes au coût amorti	77	65	88	24	21	94	185	183
Instruments dérivés passifs	23	11			3	1	26	12
Intérêts courus non échus sur emprunts	108	112					108	112
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DETTES FINANCIÈRES	1 285	1 513	4 120	3 780	5 565	6 652	10 969	11 945
PASSIFS DE LOCATION	851	812	2 068	1 970	1 152	1 296	4 071	4 078

29.3 Variation des dettes financières

Le tableau ci-dessous détaille la variation des dettes financières au cours des exercices 2024 et 2023, en distinguant les variations ayant une incidence sur la trésorerie de celles sans incidence sur la trésorerie.

(en millions d'euros)	Emprunts obligataires et autres dettes financières (a)	Dérivés actifs associés à la dette (y compris dépôts de garantie) (a)	Passifs de location (a)	TFT hors Banque	Dettes subordonnées de La Banque Postale	Passifs de location de la Banque Postale (b)	TFT GROUPE
Solde au 31/12/2022	11 564	(57)	3 869		9 099	214	
Flux ayant une incidence sur la trésorerie							
Encaissements provenant de nouveaux emprunts (c)	2 659			2 659	500		3 159
Remboursements des emprunts (d)	(2 244)			(2 244)	(200)		(2 444)
Remboursements des passifs de location			(850)	(850)		(42)	(892)
Autres flux de financement	(52)	2		(49)			(49)
Flux sans incidence sur la trésorerie							
Variation des ICNE sur instruments financiers	28	14					
Augmentation des passifs de location			1 214			78	
Variations de périmètre et de change	23	(18)	11			(0)	
Variations de juste valeur (hors banque)	(3)	2					
Autres flux non cash et reclassements	(27)	40	(174)		51	(77)	
Dettes de filiales destinées à être cédées			9				
Engagement de versement de dividendes aux minoritaires	(3)						
Solde au 31/12/2023	11 945	(16)	4 078		9 450	175	
Flux ayant une incidence sur la trésorerie							
Encaissements provenant de nouveaux emprunts (c)	652			652	500		1 152
Remboursements des emprunts (d)	(1 655)			(1 655)			(1 655)
Remboursements des passifs de location			(873)	(873)		(34)	(907)
Autres flux de financement	(9)	(5)		(13)			(13)
Flux sans incidence sur la trésorerie							
Variation des ICNE sur instruments financiers	(3)	0					
Augmentation des passifs de location			927			33	
Variations de périmètre et de change	18	13	41			0	
Variations de juste valeur (hors banque)		(13)					
Autres flux non cash et reclassements	21	(3)	(107)		92	(9)	
Dettes de filiales destinées à être cédées			5				
Engagement de versement de dividendes aux minoritaires							
SOLDE au 31/12/2024	10 969	(25)	4 071		10 042	165	

(a) Cf. note 30.1, y compris les dépôts de garantie.

(b) Cf. note 32.7.

(c) **Encaissements provenant de nouveaux emprunts**

En 2024 :

La Poste n'a procédé à aucune émission obligataire dans la période.

Des billets de trésorerie ont été émis en 2024 pour 600 millions d'euros (775 millions d'euros en 2023).

En 2023 :

En juin 2023, La Poste a procédé à une émission obligataire de 1 500 millions d'euros comptabilisés au coût amorti :

- Une première tranche de 650 millions d'euros au taux fixe de 3,75 % sur une durée de 7 ans (échéance juin 2030) ;
- Une seconde tranche de 850 millions d'euros au taux fixe de 4 % sur une durée de 12 ans (échéance juin 2035).

La Poste a réalisé trois abondements d'emprunts obligataires comptabilisés au coût amorti :

- Un abondement en avril 2023 de 150 millions d'euros au taux fixe de 0,625% sur une souche à échéance janvier 2036 ;
- Un abondement en septembre 2023 de 100 millions d'euros au taux fixe de 4% sur la souche à échéance juin 2035 ;
- Un abondement en novembre 2023 de 100 millions d'euros au taux de 3,75 % sur la souche à échéance juin 2030.

(d) **Remboursements des emprunts**

En 2024 :

La Poste a remboursé un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 1 000 millions d'euros émis en 2012 et 2013 comptabilisé au coût amorti.

Des billets de trésorerie ont été remboursés en 2024 pour 600 millions d'euros (725 millions d'euros en 2023).

En 2023 :

La Poste a remboursé un emprunt obligataire d'une valeur nominale de 580 millions d'euros émis en 2003 comptabilisé en juste valeur.

La Poste a également remboursé en décembre la dette subordonnée d'une valeur nominale de 500 millions d'USD émise en 2016.

29.4 Emprunts obligataires et dette subordonnée

Au 31 décembre 2024, les emprunts obligataires du groupe dont le montant nominal est supérieur à 500 millions d'euros sont les suivants :

Date d'émission	Échéance	Devise	Taux facial	Montant nominal (en millions de devises)	Mode de comptabilisation
2015	2025	Euro	1,125%	750	Coût amorti
2018	2028	Euro	1,450%	500	Coût amorti
2019	2027	Euro	0,375%	1 000	Coût amorti
2019-2021-2022	2034	Euro	1,000%	1 000	Coût amorti
2020-2021-2022	2026	Euro	0,625%	875	Coût amorti
2020	2032	Euro	1,375%	1 150	Coût amorti
2021-2022	2029	Euro	0,000%	1 050	Coût amorti
2021-2023	2036	Euro	0,625%	1 150	Coût amorti
2022	2028	Euro	2,625%	600	Coût amorti
2022	2033	Euro	3,125%	600	Coût amorti
2023	2030	Euro	3,750%	750	Coût amorti
2023	2035	Euro	4,000%	950	Coût amorti
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES AU COÛT AMORTI				10 375	

La ventilation de la dette obligataire au 31 décembre 2024, par nature de taux, est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant swaps de variabilisation		Incidence des opérations de variabilisation	Structure de la dette après swaps de variabilisation	
Emprunts taux fixe	10 277	100%		10 277	100%
TOTAL DES EMPRUNTS	10 277	100%		10 277	100%

Répartition de la dette par devises

La dette obligataire au 31 décembre 2024 est intégralement libellée en euros.

29.5 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31/12/2024		Juste valeur au 31/12/2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de couverture				
Couverture de flux de trésorerie	0		1	
TOTAL DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE	0		1	
Autres				
Instruments dérivés de change	8	26	7	12
TOTAL DÉRIVÉS HORS ACTIVITES BANCAIRES	8	26	8	12
Réserves restant à amortir sur dérivés de couverture interrompus				
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	3		3	

29.6 Autres dettes financières

Bons La Poste

Cette ligne représente la dette de La Poste en matière de bons d'épargne. Tous les bons sont arrivés à échéance.

Billets de trésorerie

Les billets de trésorerie émis par La Poste et non échus au 31 décembre 2024 ont une échéance de quatre mois au plus, et représentent un montant de 200 millions d'euros (200 millions d'euros également au 31 décembre 2023).

Dépôts et cautionnements reçus

Cette ligne correspond pour l'essentiel aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire.

NOTE 30 DETTE NETTE DU GROUPE

- 30.1 Situation de la dette nette du groupe
 30.2 Évolution de la dette nette du groupe

30.1 Situation de la dette nette du groupe

(en millions d'euros)	Note	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie (poste du bilan)	25	4 172	3 650
Dérivés actifs associés à la dette	22	8	8
Dépôts de garantie versés liés aux instruments dérivés, inscrits à l'actif		17	8
Titres de placement à échéance supérieure à 3 mois à l'origine et OPCVM	22	215	208
Créance (dette) financière nette envers La Banque Postale		28	152
Trésorerie et autres éléments d'actifs (1)		4 440	4 026
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	29.1	9 685	10 432
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	29.1	1 285	1 513
Passifs de location	29.1	4 071	4 078
Dette brute (2)		15 040	16 023
DETTE NETTE (2)-(1)		10 601	11 997
Augmentation (Diminution) de la dette nette au 31 décembre 2024		(1 396)	

30.2 Évolution de la dette nette du groupe

(en millions d'euros)	Renvois	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	TFT ^(a)	3 318	1 536
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	TFT	(734)	(1 503)
Neutralisation var. actifs financiers de gestion de trésorerie	TFT	2	(380)
Flux de trésorerie des activités d'investissement hors acquisitions et cessions d'actifs financiers de gestion de la trésorerie ^(b)		(731)	(1 883)
Augmentation de capital minoritaires	TFT	43	1
Dividendes versés aux actionnaires et rémunération des titres subordonnés hybrides	TFT	(29)	(135)
Rachat d'intérêts minoritaires	TFT	(95)	(63)
Charge nette d'intérêts financiers		(227)	(198)
Variation de juste valeur des dettes et dérivés		18	2
Incidence des variations de périmètre et change sur dette brute (yc passifs de location)		(72)	(12)
Variation non cash des dettes de location (IFRS 16)		(820)	(1 051)
Dette nette de filiales destinées à être cédées		9	(8)
Engagement de versement de dividendes aux minoritaires			3
Autres éléments		(18)	2
Flux de trésorerie et variation de dette provenant des activités de financement		(1 191)	(1 460)
Diminution (augmentation) de la dette nette depuis le 1^{er} janvier		1 396	(1 806)
Dette nette à l'ouverture		(11 997)	(10 191)
Dette nette à la clôture		(10 601)	(11 997)

(a) Les notes "TFT" renvoient à la colonne "Activités industrielles et commerciales" du tableau des flux de trésorerie des états financiers consolidés.

(b) Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se distinguent du tableau des flux de trésorerie par l'exclusion de la « Variation des actifs financiers liés à la gestion de la trésorerie », actifs venant en diminution du calcul de la dette nette.

NOTE 31 AVANTAGES DU PERSONNEL

- 31.1 Variation des provisions pour avantages du personnel
- 31.2 Description des avantages du personnel
- 31.3 Hypothèses actuarielles
- 31.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi
- 31.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi
- 31.6 Sorties de trésorerie attendues

31.1 Variation des provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel ont évolué comme suit en 2024 :

(en millions d'euros)	31/12/2023		Variation de périmètre	Augmentation	Diminution pour utilisation	Provision devenue sans objet	Coût financier net	Autres variations	31/12/2024	
	Courant	Non courant							Courant	Non courant
Indemnités de départ à la retraite	23	581	5	76	(36)	(0)	11	13	28	643
Autres avantages postérieurs à l'emploi ^(a)	2	47		2	(2)	(33)	1	(0)	0	15
Avantages postérieurs à l'emploi	25	628	5	77	(38)	(34)	12	12	28	659
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	385	575	0	46	(417)		24	(0)	275	338
Indemnités de rupture	69	31		3	(1)			(0)	69	33
Congés longue maladie / longue durée	31	19		7	(8)	(0)		0	31	19
Compte Epargne temps	153	153	2	18	(3)	(0)		(2)	160	160
Protection sociale et prévoyance ^(b)			291						61	230
Autres avantages à long terme	1	73	1	8	(1)			(0)	0	81
Autres avantages du personnel	254	277	293	35	(13)	(0)		(2)	322	523
TOTAL	663	1 480	298	159	(467)	(34)	36	10	624	1 520
	2 143								2 144	

(a) Dont une reprise sans objet en 2024 de 33 millions d'euros au titre de la fin de l'engagement postérieur à l'emploi des salariés de La Poste en lien avec la mise en place d'un CSE en fin d'année 2024 conformément aux dispositions légales concernant la société La Poste.

(b) A la suite de la prise de contrôle des activités de protection sociale de La Mutuelle Générale (cf. note 1.3), les passifs d'assurance et de réassurance sont retraités des effets liés au contrat du groupe La Poste devenu un contrat intra-groupe (cf. note 36.3) et donnant lieu à la comptabilisation d'un passif comptabilisé selon les dispositions de la norme IAS 19.

31.2 Description des avantages du personnel

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, ...) et spécifiques au groupe La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, ...).

31.2.1 Engagements de retraite des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, dispose que l'obligation de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires de l'État qui lui sont rattachés se limite au paiement d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire.

En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

La contribution employeur acquittée par La Poste est calculée avec un taux dit « d'équité concurrentielle », permettant d'égaliser les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire.

Après un examen technique approfondi réalisé en 2024 des sommes déjà versées au titre du taux d'équité concurrentielle, il apparaît que les versements déjà réalisés par La Poste depuis 2006 excèdent le montant requis sur la période 2006-2049. En conséquence, en accord avec les services de l'État, aucun versement et aucune charge ne sont désormais comptabilisés dans les comptes de La Poste au titre du taux d'équité concurrentiel depuis le mois de septembre 2024. La réduction de charge enregistrée à ce titre en 2024 s'élève à 48 millions d'euros.

31.2.2 Avantages postérieurs à l'emploi au titre des agents fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste

Les autres engagements relatifs à des avantages versés postérieurement à l'emploi sont composés :

- de prestations d'action sociale accordées aux fonctionnaires, correspondant notamment à des réductions tarifaires sur des séjours de vacances ;
- d'aides accordées à des associations qui proposent des prestations aux retraités fonctionnaires.

31.2.3 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du groupe

Le salarié quittant l'entreprise et bénéficiant d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

31.2.4 Régimes de retraite du personnel des filiales étrangères du groupe

Les engagements de retraite des filiales étrangères du groupe concernent essentiellement le sous-groupe Geopost et la filiale Geopost UK. Les engagements relatifs à Geopost UK sont couverts par un fonds de pension.

31.2.5 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Le personnel de La Poste bénéficie dans certaines conditions, de dispositifs d'aménagement de fin de carrière. Ces dispositifs sont ou ont été accessibles aux personnes ayant atteint un âge variant entre 53 et 60 ans, selon certains critères (fonction pénible ou non pénible, exercice d'un service actif ou sédentaire, ancienneté, etc.).

Pendant la durée du dispositif, les bénéficiaires sont, dans la plupart des cas, rémunérés à hauteur de 70% d'un temps plein, en contrepartie d'une activité opérationnelle plus réduite.

Les provisions relatives aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière comptabilisées tiennent compte des adhésions fermes ainsi que des adhésions attendues au titre des engagements pris à la clôture de mettre à disposition du personnel ce type de dispositif au-delà de la date de clôture.

A fin décembre 2024, la provision ne comporte que des adhésions fermes, aucun engagement d'ouverture d'un tel dispositif n'ayant été pris au cours de l'exercice au-delà de la date de clôture.

31.2.6 Autres avantages à long terme

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées, dont principalement :

- **Compte Épargne temps** : Le Compte Épargne temps est un dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris au-delà de la période de consommation des droits à congés payés. La provision pour Compte Épargne temps correspond à la valorisation des droits à congés placés dans ce dispositif ;
- **Congés bonifiés** : Les fonctionnaires provenant des DOM ou en poste dans les DOM bénéficient de congés supplémentaires pris en charge ainsi que de la prise en charge de frais de voyage. La provision couvre ces droits à congés complémentaires ainsi que ces droits à voyage ;
- **Congés longue maladie/longue durée** : La provision pour congés longue maladie/longue durée vise à couvrir le coût relatif aux périodes d'arrêt futures des congés engagés à la date de clôture de l'exercice. La provision est évaluée à chaque clôture annuelle selon un recensement des droits futurs, exprimés en nombre de points d'indice à payer, pour chacun des agents concernés.

31.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- des probabilités de maintien dans le groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires ;
- des hypothèses de départ à la retraite pour le personnel des sociétés étrangères et le personnel sous conventions étrangères qui tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux ;
- une hypothèse de revalorisation moyenne des avantages de 2% pour l'essentiel ;

- les provisions pour engagements relatifs à des dispositifs de fin de carrière dans le cadre d'accords sont calculées sur la base, d'une part des adhésions fermes à ces dispositifs enregistrées à la date de clôture, et d'autre part de la meilleure estimation par la direction des adhésions probables jusqu'à la date de fermeture de ces accords si cette date est postérieure à la date de clôture. Néanmoins, comme indiqué précédemment, les dates de fermeture des dispositifs de fin de carrière en vigueur en 2023 et en 2024 n'allaient pas au-delà de la date de clôture.
- les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle en date de clôture, déterminés par référence au panel des obligations privées notées AA publié par *Reuters*, sont les suivants :

Échéance	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
2024				
Zone euro	2,8%	3,1%	3,3%	3,4%
Zone UK	4,7%	5,0%	5,4%	5,6%
2023				
Zone euro	3,1%	3,0%	3,2%	3,3%
Zone UK	4,2%	4,1%	4,4%	4,5%

Les hypothèses d'inflation retenues pour la zone UK ont été respectivement de 3,20% et 2,50% pour le *Retail Price Index* (RPI) et le *Consumer Price Index* (CPI); et respectivement de 3,05% et 2,3% en 2023.

31.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2024	2023
Engagements en début de période	853	1 140
Coût des services rendus	66	48
Coût de désactualisation	29	33
Prestations payées	(57)	(72)
Contribution des salariés	2	2
Pertes (gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses ^(a)	(4)	35
Pertes (gains) actuariels liés à des effets d'expérience	3	6
Écarts de conversion	8	5
Variations de périmètre	8	2
Modifications et liquidations de régimes	(24)	(345)
Autres	(4)	(2)
ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE	879	853
Actifs de couverture en début de période	200	193
Rendement attendu des actifs	8	9
Contribution de l'employeur	7	9
Contribution des salariés	3	3
Prestations payées	(19)	(18)
Écarts actuariels	(15)	(0)
Écarts de conversion	8	5
ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE	192	200
Engagement	879	853
Actifs de couverture ^(b)	(192)	(200)
PROVISION	687	653
dont provision non courante	659	628
dont provision courante	28	25

(a) Les écarts actuariels enregistrés en 2024 et 2023 correspondent pour l'essentiel à des changements d'hypothèses financières.

(b) Les actifs de couverture correspondent essentiellement aux régimes anglais. Ils présentent un léger surplus par rapport aux engagements concernés.

Variation des écarts actuariels ^(a)

(en millions d'euros)	2024	2023
Pertes (gains) actuariels en début de période	80	39
Écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses	(4)	35
Écarts actuariels liés à des effets d'expérience	3	6
Écarts actuariels sur les actifs de couverture	15	0
PERTES (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE	94	80

(a) Comptabilisée en "Autres éléments du résultat global".

Composition des actifs de couverture

Types d'actifs	2024	2023
Actions	5%	4%
Titres de dette	50%	45%
Fonds LDI (Liability-Driven Investment)	24%	30%
Contrats d'assurances	8%	9%
Autres	13%	12%

Sensibilité au taux d'actualisation

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 25 millions d'euros de l'engagement net relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du groupe.

31.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2024	2023
Coût des services rendus	66	48
Coût de désactualisation	29	33
Rendement attendu des actifs	(8)	(9)
CHARGE (PRODUIT) DE LA PÉRIODE	87	73

31.6 Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente une estimation des prestations à verser dans les cinq prochaines années au titre des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies :

(en millions d'euros)	Sorties de trésorerie
2025	67
2026	50
2027	47
2028	38
2029	40

Au 31 décembre 2024, la durée moyenne des engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel est d'environ 20 ans.

NOTE 32 PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITES BANCAIRES ET D'ASSURANCE

- 32.1** Passifs financiers à la juste valeur par résultat
- 32.2** Instruments dérivés de couverture
- 32.3** Dettes envers les établissements de crédit et assimilés
- 32.4** Dettes envers la clientèle
- 32.5** Dettes représentées par un titre
- 32.6** Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus
- 32.7** Autres passifs financiers
- 32.8** Dettes subordonnées

32.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Dettes représentées par un titre	5 071	3 869
De taux	4 640	3 188
De change	543	571
De crédit	2	3
D'instruments sur actions et indices	128	276
Autres		2
Instruments dérivés	5 312	4 041
Etablissements de crédit	2 225	1 313
Clientèle	4 950	4 362
Titres et valeurs donnés en pension livrée	7 176	5 675
TOTAL	17 559	13 585

32.2 Instruments dérivés de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Instruments de taux d'intérêts	1 958	2 163
Instruments de devises	(0)	21
Autres instruments		(1)
TOTAL	1 958	2 183

32.3 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	695	624
Comptes et emprunts au jour le jour	100	682
Autres sommes dues	2	2
Dettes envers les établissements de crédit à vue	797	1 308
Comptes et emprunts	2 989	3 170
Titres et valeurs donnés en pension livrée	27 251	29 097
Dettes envers les établissements de crédit à terme	30 240	32 268
TOTAL	31 038	33 576

32.4 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Livret A	69 793	68 696
PEL et CEL	22 048	25 447
Autres comptes à régime spécial	31 361	30 076
Comptes d'épargne à régime spécial	123 202	124 219
Comptes ordinaires créditeurs à vue	75 814	78 410
Comptes et emprunts au jour le jour	2 781	4 914
Autres sommes dues à la clientèle	1 508	1 553
Dettes envers la clientèle à vue	80 103	84 877
Comptes et emprunts à terme	1	700
Comptes créditeurs à terme	2 234	3 789
Titres et valeurs donnés en pension livrée à terme	20 036	11 410
Dettes envers la clientèle à terme	22 271	15 899
TOTAL	225 576	224 995

32.5 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Certificats de dépôt et billets de trésorerie	10 572	14 116
Emprunts obligataires ^(a)	22 263	20 198
TOTAL	32 835	34 314

(a) Dont 12,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024 de covered bonds émis par La Banque Postale Home Loan SFH contre 11,7 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

32.6 Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Contrats d'assurance émis - Passif - BBA / VFA	363 206	374 415
Contrats d'assurance émis - Passif - PAA	1 546	1 620
Frais d'acquisition non encore affectés aux contrats - Passif		
Passifs relatifs à des contrats financiers cédés (sans part discrétionnaire) - Assurance	2 019	2 395
Contrats d'assurance émis - Passif (cf. note 36.3)	366 771	378 430
Contrats de réassurance détenus - Passif - BBA	10	35
Contrats de réassurance détenus - Passif - PAA	3	20
Passifs relatifs à des contrats financiers cédés (sans part discrétionnaire) - Réassurance		
Contrats de réassurance détenus - Passif	13	55
TOTAL	366 784	378 485

32.7 Autres passifs financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Produits constatés d'avance	513	470
Autres comptes de régularisation	1 155	882
Comptes de régularisation	1 668	1 352
Dettes de titres	176	42
Dépôts de garantie reçus	800	1 246
Dette de location	165	175
Autres dettes et créiteurs divers	3 315	4 228
Créiteurs divers	3 480	4 403
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	8	6
Provision Epargne Logement	100	102
Autres passifs financiers	6 231	7 151

32.8
Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes subordonnées	10 042	9 450

Les dettes subordonnées sont détaillées dans le tableau ci-après.

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux servi	Montant de l'émission en devises	Devises	31/12/2024	31/12/2023
Dettes subordonnées remboursables						9 178	8 627
La Banque Postale	09/06/2016	09/06/2028	3,00%	500	EUR	481	470
La Banque Postale	05/10/2016	05/10/2028	2,25%	100	EUR	93	91
La Banque Postale	19/01/2017	09/06/2028	3,00%	150	EUR	145	142
La Banque Postale	26/10/2020	26/01/2031	0,875%	500	EUR	492	474
La Banque Postale	02/02/2021	02/08/2032	0,75%	500	EUR	470	453
La Banque Postale	27/04/2021	02/08/2032	0,75%	250	EUR	235	227
La Banque Postale	05/12/2022	05/03/2034	5,50%	500	EUR	529	526
CNP Assurances	05/06/2014	05/06/2045	4,25% jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe swap 5 ans + 360 bps	500	EUR	518	532
CNP Assurances	10/12/2015	10/06/2047	4,5% jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bps	750	EUR	823	845
CNP Assurances	22/01/2016	22/01/2049	6% jusqu'en janvier 2049	500	USD	526	502
CNP Assurances	05/02/2019	05/02/2029	2,75% jusqu'en février 2029	500	EUR	549	558
CNP Assurances	27/11/2019	27/07/2050	2,00% jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3M + 300 bps	750	EUR	771	774
CNP Assurances	10/12/2019	15/01/2027	0,80% jusqu'en janvier 2027	250	EUR	253	253
CNP Assurances	30/06/2020	30/09/2051	2,5% jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3M + 365 bps	750	EUR	759	759
CNP Assurances	08/12/2020	08/03/2028	0,375% jusqu'en mars 2028	500	EUR	502	502
CNP Assurances	12/10/2021	12/10/2053	1,875% jusqu'en octobre 2033 puis Euribor 3M + 270 bps	500	EUR	502	502
CNP Assurances	27/01/2022	27/01/2029	1,25% sur toute la durée du titre	500	EUR	506	506
CNP Assurances	18/01/2023	18/07/2053	5,25% jusqu'en juillet 2033 puis Euribor 3M + 345 bps	500	EUR	512	512
CNP Assurances	16/07/2024	16/07/2054	4,875% jusqu'en juillet 2034 puis Euribor 3M + 310 bps	500	EUR	511	
Dettes subordonnées perpétuelles						865	823
CNP Assurances	15/11/2004		4,93% jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60% à partir du 15/11/2016	90	EUR	90	90
CNP Assurances	15/11/2004		Euribor 3M + 0,70% jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%	93	EUR	93	93
CNP Assurances	07/04/2021		4,875% jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bps	700	USD	681	641
TOTAL DETTES SUBORDONNEES						10 042	9 450

Les valeurs au bilan comprennent les effets des couvertures et les coupons courus.

NOTE 33 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 077	5 769
Dettes fiscales et sociales	2 525	2 421
Dettes fournisseurs d'immobilisations	444	597
Dettes sur opérations du courrier international	413	728
Avances et acomptes clients	197	183
Autres dettes d'exploitation	460	442
TOTAL	9 115	10 140

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 34 INFORMATION SUR LES RISQUES HORS ACTIVITES BANCAIRES

34.1 Risque de crédit et de contrepartie

34.2 Risque de liquidité

34.3 Risque de taux

34.4 Risque de change

L'objectif principal des passifs financiers du groupe est de financer ses activités opérationnelles, d'assurer la liquidité et de permettre des acquisitions. Le groupe contracte des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises, qui ont pour objectif de gérer les risques de taux d'intérêt et les risques de change liés à son financement en euros et à ses participations en devises étrangères.

Le groupe détient également des actifs financiers tels que de la trésorerie et des placements à court terme qui sont générés directement par ses activités et dont les risques attachés (contrepartie et liquidité) sont gérés quotidiennement.

Le groupe La Poste applique une gestion prudente des risques financiers reposant sur un système de limites notionnelles et d'alertes encadrant chacun des risques financiers auxquels il est exposé dans le cadre de ses activités financières. Ces limites et alertes sont consignées dans un document, le « Cahier des Limites », régulièrement actualisé pour tenir compte des évolutions des activités de la direction des opérations financières et de la trésorerie.

Une synthèse des risques financiers est présentée annuellement au Comité d'audit de La Poste. En 2024, elle retrace notamment les évolutions apportées durant l'année au Cahier des Limites et validées par la gouvernance établie par le groupe.

34.1 Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie d'un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des titres de placement et des instruments dérivés.

Titres de placement

La trésorerie de La Poste est placée sous forme de comptes rémunérés, de comptes à terme bancaires, d'OPCVM et de titres de créances négociables (TCN) bénéficiant à l'achat d'une notation à court terme minimale de A2/P2. Les risques de crédit sont encadrés par un système de limites représentant le nominal maximal à ne pas dépasser par OPCVM ou émetteur. Le groupe exclut de même les typologies d'instruments de placements les plus risquées et les émetteurs présentant un risque trop important.

Dans le cas où un titre en portefeuille voit l'une de ses notations à court terme passer en dessous de A2/P2, ce titre devra alors être cédé « au mieux » sauf décision

dérogatoire du Comité financier du groupe. En outre, afin d'encadrer le risque de perte sur le portefeuille de placements actifs (hors OPCVM de trésorerie), une limite de perte maximale a été mise en place. Cette limite représente la perte statistique sur le portefeuille de placements actifs dans un intervalle de 97,5 %. Son calcul repose sur la prise en compte des CDS (*Credit Default Swap*) de chacun des titres en portefeuille, pondérée de leur maturité résiduelle.

Instruments dérivés

Compte tenu de sa présence sur les marchés de dérivés, La Poste est exposée à un risque de défaillance de ses contreparties de marchés.

L'exposition au titre de ses instruments est appréhendée au travers de la valeur de marché nette des dérivés par contrepartie après prise en compte des garanties reçues ou données au titre de contrats de collatéralisation.

Les engagements vis-à-vis des contreparties de La Poste font l'objet d'accords systématiques de collatéralisation permettant de réduire le risque de défaillance au niveau de la franchise.

Clients et autres débiteurs

Des dépréciations sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non-recouvrement. Aucun client du groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10 % du total.

34.2 Risque de liquidité

Le Groupe vise à disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement futur. La gestion de la liquidité a pour objectif de permettre au groupe d'accéder à des ressources financières en adéquation (en termes de montant et de délai d'obtention) avec les besoins du groupe.

Le besoin financier est mesuré au travers des prévisions de trésorerie (annuelles, mensuelles ou hebdomadaires suivant l'enjeu), et le risque de liquidité, est couvert :

- par la mise en place de lignes de crédit confirmées auprès d'établissements financiers. Le groupe dispose d'une ligne de crédit syndiquée pour un montant de 1,5 milliard d'euros à 5 ans dont l'échéance est octobre 2029 (renouvelable deux fois un an) introduisant des indicateurs de performance extra-financière, pour laquelle elle a reçu un engagement des douze banques constituant le pool bancaire (cf. note 39.3.2);

- par la détention permanente en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements à moins d'un an, d'une durée moyenne n'excédant pas 90 jours d'un montant minimum appelé « Trésorerie de sécurité », dont le seuil de 1,2 milliard d'euros est défini et actualisé par le Comité financier du groupe et dont le respect est suivi par ce même Comité;
- par des émissions de titres de créances négociables à court terme (*Negotiable European Commercial Paper et Euro Commercial Paper*) afin de pallier les variations de trésorerie et de dettes obligataires (senior, hybride ou *green*) pour assurer les besoins à long terme du groupe;
- par le suivi d'indicateurs liés aux marchés de capitaux court terme et long terme afin d'anticiper des situations de crise de liquidité.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers non dérivés, ainsi que les flux contractuels relatifs aux instruments dérivés liés à la gestion de la dette, qu'ils soient présentés au passif ou à l'actif. Ces flux ne sont pas actualisés, et leur somme peut donc différer du montant comptabilisé au bilan.

Ces passifs ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les termes.

2024 <i>(en millions d'euros)</i>	Montant au bilan	Flux 2025		Flux 2026		Flux 2027 - 2029		Flux 2030 et au-delà	
		Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal
Emprunts obligataires	10 277	159	750	150	875	403	3 150	479	5 600
Emprunts au coût amorti	10 277	159	750	150	875	403	3 150	479	5 600
Autres dettes financières	4 628	126	1 254	101	679	199	1 514	220	1 182
Passifs de location	4 071	124	851	101	648	199	1 420	220	1 152
Bons La Poste	50		50						
Billets de trésorerie	200	2	198						
Concours bancaires courants	72		72						
Dépôts et cautionnements reçus	50		5		9		28		9
Autres dettes au coût amorti	185		77		22		66		21
Instruments dérivés	18	4		3		9		8	5
Dérivés au passif	26	1		1		2		0	3
Dérivés à l'actif	(8)	3		3		8		8	2
TOTAL	14 923	288	2 004	255	1 554	612	4 664	707	6 787

34.3 Risque de taux

Le risque de taux pour le groupe est lié à l'évolution des taux de marchés (principalement l'€STR et l'Euribor 3 mois) induisant une augmentation des charges financières des dettes, une baisse des produits financiers des placements ou une perte d'opportunité lorsque les taux évoluent défavorablement.

Afin de gérer au mieux ce risque de taux, le groupe a mis en place :

- une stratégie de gestion active de son endettement obligataire reposant sur le recours aux instruments dérivés afin de profiter des opportunités de marché et réduire le coût de ses emprunts obligataires ;
- une stratégie de gestion active de ses placements reposant sur la mise en place de dérivés afin d'en garantir les rendements et d'ajuster l'exposition du groupe aux fluctuations des taux ;
- un suivi prospectif sur 12 mois glissants de sa position nette des dettes et placements indexés aux taux de marché, et de la fluctuation du résultat financier en découlant en cas d'évolution défavorable des taux de marché (avec une limite fixée à 2% du RNPG – résultat net part du groupe moyen des trois derniers exercices). Ce suivi permet

notamment d'ajuster si besoin les stratégies de gestion active des dettes et placements et de limiter l'impact d'une forte variation des taux, à la hausse comme à la baisse.

Analyses de sensibilité

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base n'induirait pas de hausse des frais financiers annuels du groupe, après prise en compte des instruments dérivés de gestion de la dette (idem en 2023). Aucun instrument dérivé de couverture du risque de taux n'est en vie au 31 décembre 2024.

34.4 Risque de change

Le groupe au travers de ses branches Services-Courrier-Colis et Geopost exerce des activités internationales, à partir de la France ou de ses filiales étrangères.

Afin d'accompagner son internationalisation croissante et le risque de change qui en résulte, le groupe s'est doté d'une politique de gestion du risque de change. Cette politique cible en priorité :

- les flux d'acquisitions de titres réalisés en devises ;

- les dettes financières et les prêts libellés en devises ;
- les actifs nets en devises détenus et consolidés par le groupe.

Cette politique définit la gouvernance, les conditions de couverture, et les seuils de matérialités pour ces différentes natures d'expositions.

À date et conformément aux seuils et conditions établis, le groupe a recours à des instruments dérivés de change qualifiés de couverture en IFRS et adossés :

- à ses titres de participation en dollars US, couverts en partie par des swaps de devises euro dollars et des dettes en dollars (39 millions de dollars US) ;
- à ses titres de participation en dollars singapouriens couverts en partie par des ventes à terme de dollars singapouriens contre euro (170 millions de dollars singapouriens) ;
- à ses titres de participation en devise AED, couverts en partie par une vente à terme d'AED contre euro (1 060 millions de devises AED).

D'autres instruments financiers dérivés de change, non qualifiés en IFRS, sont utilisés à des fins de couverture économique.

La majeure partie des activités opérationnelles donne lieu à des produits et à des charges libellées dans la devise fonctionnelle et comptable des filiales. Le risque de change résiduel lié à l'exploitation ne porte actuellement que sur des montants très modestes au regard de la taille du groupe.

Au 31 décembre 2024, l'effet comptable de change sur le chiffre d'affaires s'est élevé à -18 millions d'euros provenant pour l'essentiel du real brésilien (-86 millions d'euros), de la livre sterling (+72 millions d'euros), du zloty (+46 millions d'euros), du peso argentin (-21 millions d'euros), du rouble (-12 millions d'euros), de la peseta mexicaine (-10 millions d'euros) et de la couronne tchèque (-7 millions d'euros). L'incidence comptable des variations de change sur le résultat d'exploitation 2024 s'est élevée à près de -60 millions d'euros.

NOTE 35 INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

- 35.1 Les facteurs structurels de risques
- 35.2 Risque de crédit
- 35.3 Risque de marché et comptabilité de couverture
- 35.4 Risque de liquidité
- 35.5 Risque de taux
- 35.6 Risque assurance

35.1 Les facteurs structurels de risques

La Banque Postale dispose d'une Taxonomie des risques, représentant le référentiel des facteurs de risques auxquels elle est exposée. Ce référentiel a pour vocation d'instaurer un langage de risque commun aux entités du groupe (secteur bancaire, assurantiel et de gestion des actifs).

La cartographie des risques qui cote l'ensemble de ces risques permet de répondre aux exigences réglementaires des secteurs bancaire et assurance (Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, FICOD, publications du SSM, etc.). Elle permet par ailleurs d'informer les différents exercices transverses de gestion des risques (ICAAP, appétence pour le risque, examen de nouveaux produits, *stress tests*, etc.).

Cette cartographie des risques reprend et qualifie l'ensemble des risques auxquels le conglomérat est exposé et est revue annuellement.

Les facteurs de risques sont décomposés en sept familles.

La cartographie des risques 2025 a été validée par le Directoire de La Banque Postale le 30 septembre 2024. Les principales évolutions consistent en :

- la revue et l'enrichissement de certaines définitions des risques ;
- l'ajout de la composante digitalisation dans le risque de transformation afin de renforcer la prise en compte de la transformation numérique ;
- l'ajout dans la taxonomie de nouveaux risques opérationnels de niveau conglomérat (risque de défaillance des processus comptables, risque de dommages aux actifs corporels) ainsi que de nouveaux risques de marché et de gestion actif/passif (risque CSRBB).

35.2 Risque de crédit

35.2.1 Cadre général

La Direction des Risques Groupe (DRG) gère le risque de crédit pris par La Banque Postale, à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens du règlement UE n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (ou CRR). Le Directoire fixe les fondamentaux communs (orientations stratégiques, valeurs, appétence au risque, gouvernance) validés par le conseil de surveillance à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action, et la maîtrise des

risques associés, sous la supervision de la Direction des risques groupe.

L'intégration de la composante liée aux risques climatiques est détaillée dans la note 4.

Enfin, les dépréciations sont calculées de manière centralisée pour l'ensemble du groupe.

35.2.2 Évolution du contexte géopolitique et macro-économique

Les mesures prises en matière de couverture du risque de crédit visent à refléter le contexte dans lequel le groupe a opéré en 2024. Les informations présentées ci-après reflètent cette évolution.

Au cours de l'année 2024, le groupe a opéré dans un contexte marqué par un environnement devenu plus incertain, notamment du fait de la situation politique nationale actuelle et de ses répercussions sur l'économie et les marchés. Les tensions géopolitiques accrues (poursuite du conflit armé entre l'Ukraine et la Russie et de la guerre entre le Hamas et Israël) ont également perduré durant toute l'année 2024 avec en particulier un risque d'expansion au Moyen-Orient.

Les principaux points de vigilance portent sur la gestion de la reprise de l'activité sans détérioration de la rentabilité, sur la surveillance des portefeuilles de crédit entreprises pour lesquels des signes de dégradation sont constatés, la gestion de bilan et la situation de la liquidité, avec en particulier les arbitrages des clients en matière d'épargne (y compris en assurance vie, en France et en Italie).

Indicateurs pris en compte

Les indicateurs de la situation en France ayant une incidence sur les opérations du groupe et les événements de l'environnement international pris en compte sont les suivants :

- en décembre, l'indice de climat des affaires en France est en baisse pour le troisième mois consécutif et s'écarte encore de sa moyenne de longue période. Il se détériore dans tous les secteurs, hormis dans l'industrie où il est stable à un bas niveau. La croissance française est un peu en deçà de 1% pour l'année 2024 (versus 1,1% en 2023) ;
- l'incertitude qui pèse sur les agents en l'absence de cadre budgétaire et fiscal pérenne. Le climat d'attentisme pourrait peser encore davantage sur la croissance économique et la capacité de remboursement des emprunteurs ;
- le taux OAT 10 ans qui ne profite pas des baisses de taux directeurs et reste sur des niveaux élevés (3,19% fin décembre 2024 contre 2,56% fin 2023, du fait de l'influence haussière des taux américains et de la prime de risque de la France) ce qui engendre une

reprise seulement graduelle de l'immobilier résidentiel secondaire ;

- le nombre des défaillances des entreprises au niveau national qui a fortement augmenté par rapport à la période comparable l'an dernier (+18,8% sur un an à fin novembre 2024), avec le secteur des PME qui reste le plus touché.

Les scénarios macro-économiques

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques évoquées ci-dessus, le groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination du risque de crédit.

Le groupe retient trois scénarios pour intégrer la composante *forward Looking* : un scénario central, un scénario alternatif favorable et un scénario alternatif dégradé.

Ces scénarios sont définis par le département des Études Économiques de la direction stratégique de La Banque Postale, à partir de scénarios déterminés par la Caisse des Dépôts et Consignations. Ils comportent des projections pour l'ensemble des variables macro-économiques nécessaires au fonctionnement des modèles développés pour obtenir des pertes en cas de défaut et probabilités de défaut à maturité. Le dispositif s'appuie sur un nombre significatif de modèles et fait l'objet d'une revue indépendante par l'équipe Validation des modèles et d'une validation en Comité de validation des modèles avant leur utilisation. Pour tenir compte de la concentration en France de son portefeuille et à ce titre disposer de projections précises, La Banque Postale s'appuie sur les compétences du groupe Caisse des Dépôts et Consignations et celles du Département des études économiques de La Banque Postale en matière de scénario macro-économique.

L'horizon des prévisions de la conjoncture économique future retenu est de cinq ans :

- Les scénarios retenus sont des scénarios économiques globaux et cohérents : ils s'appliquent uniformément sur l'ensemble de La Banque Postale avec des impacts potentiellement opposés sur certains segments de produits ou de clientèle, reflétant ainsi la diversification du portefeuille (à titre d'illustration, il n'est pas possible, dans un scénario donné, de disposer d'une projection de taux d'intérêt différente pour mesurer les probabilités de défaut à maturité (*life time*) de la clientèle de détail et celles de la clientèle souveraine) ;
- Les scénarios proposés ne sont pas nécessairement des scénarios adverses sur le plan du risque de crédit : il n'est pas cherché à travers les scénarios IFRS 9 à quantifier des risques de pertes dans un environnement très dégradé dont la probabilité d'occurrence est très faible, mais plutôt d'appliquer des scénarios plausibles d'une manière générale, dont la probabilité d'occurrence s'écarte d'un écart type de la probabilité d'occurrence du scénario central ;
- Les scénarios ne sont pas nécessairement construits pour avoir un impact fort sur la composante spécifiquement crédit : des scénarios dégradés dont la probabilité d'occurrence est

élevée peuvent être retenus alors même que leur impact principal est sur la composante taux ;

- Les scénarios retenus sont les scénarios utilisés dans d'autres processus régaliens de l'établissement (plan stratégique, budget, exercices de stress tests de l'ICAAP, reportings réglementaires).

Pondération de chacun des trois scénarios

La probabilité d'occurrence de chaque scénario est proposée et documentée par le département des études économiques de La Banque Postale. Au 31 décembre 2024, celui-ci a estimé que l'évolution de la situation macro-économique et les incertitudes pesant sur la croissance mondiale pour différentes mesures n'ont pas significativement changé depuis le 31 décembre 2023, et ainsi confirmé les pondérations applicables.

La probabilité d'occurrence de chacun de ces scénarios est résumée dans le tableau ci-dessous :

Scénarios	Scénarios en vigueur en 2024	Scénarios 2023
Central	60%	60%
Adverse	30%	30%
Favorable	10%	10%

Ainsi, au second semestre 2024, les scénarios intégrés dans les traitements de calcul des provisions en norme IFRS 9 sont les suivants :

Scénario central

Ce scénario intègre une prévision de croissance pour la France, en 2024, rehaussée par rapport aux précédentes anticipations. Toutefois, l'activité y serait toujours contrainte : i) certaines contraintes d'offre persistantes se conjugueraient avec un affaissement de la demande, ii) désinflation seulement progressive qui continuerait de limiter la consommation des ménages, iii) conditions de financement encore défavorables, iv) contexte géopolitique/énergétique/climatique qui demeure un point de vigilance. La désinflation s'est confirmée, et plusieurs forces désinflationnistes vont perdurer : désordres créés dans la chaîne de formation des prix par le Covid 19 et la guerre en Ukraine vont poursuivre leur résorption en amont des prix à la consommation. En outre, les entreprises qui avaient augmenté leur taux de marge et, ce faisant, favorisé l'inflation, font désormais face à un affaissement de la demande. Cependant, la désinflation pourrait être entravée par un contexte de difficultés de recrutement toujours prégnantes, bien qu'en reflux.

Ainsi, la hausse des salaires, bien qu'en phase de modération, demeure un point de vigilance, de même que la dynamique des gains de productivité qui détermine celle des coûts salariaux unitaires, sans oublier le comportement de marge des entreprises.

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts et les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Variables	Scénario en vigueur au 31/12/2024					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,99	3,04	2,94	2,90	2,90	2,90
Inflation France (variation)	2,1	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0

Variables	Scénario en vigueur au 31/12/2023					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,8	0,7	1,1	1,1	1,0	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,8	6,8	6,7	6,7	6,7
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,95	2,94	2,84	2,74	2,64	2,54
Inflation France (variation)	5,0	2,7	2,3	2,1	2,0	2,0

Scénario adverse

Ce scénario correspond à un scénario stressé avec, l'année du choc, de nouvelles tensions sur le marché des matières premières qui apparaissent dans un contexte de tensions géopolitiques entraînant un choc récessif sur le PIB mondial. Une boucle prix-salaires s'installerait de manière durable en zone euro, entraînant une hausse de l'inflation sous-jacente, l'inflation totale persistant au-dessus de la cible des banques centrales. En réaction, celles-ci positionneraient leurs taux directeurs au-dessus des taux neutres, sans parvenir à stabiliser la dynamique des prix, et impliquant des taux obligataires très élevés. Dans ce scénario, la transition énergétique et environnementale se ferait, par rapport au scénario central, de manière désordonnée, contribuant à des tensions sur les prix et les taux, et à une perte de croissance potentielle à moyen terme (perte de productivité).

Ce scénario est un scénario proposé par la Caisse des Dépôts, et projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Variables	Scénario en vigueur au 31/12/2024					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,1	-1,5	0,0	0,5	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	8,3	9,1	9,4	9,5	9,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,99	5,00	5,50	5,50	5,50	5,50
Inflation France (variation)	2,1	5,5	4,0	3,5	3,5	3,5

Variables	Scénario en vigueur au 31/12/2023					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,8	-1,5	0,0	0,5	0,6	0,6
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	8,4	9,2	9,5	9,6	9,6
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,95	4,56	5,50	5,50	5,50	5,50
Inflation France (variation)	5,0	5,8	4,2	3,7	3,0	3,0

Scénario favorable

Dans ce scénario, il est fait l'hypothèse d'une désinflation un peu plus rapide et marquée que dans le scénario central. Cela permettrait un rebond un peu plus prononcé de la consommation (baisse un peu plus rapide du taux d'épargne) et donc de la croissance économique. Dans ce contexte, l'investissement et l'emploi se montreraient résilients. La normalisation des taux directeurs serait un peu plus rapide, se reflétant transitoirement sur les taux longs, dont la cible de moyen terme ne se serait pas modifiée. Cela créerait un environnement positif pour les marchés boursiers. Les atterrissages seraient identiques à ceux du scénario central.

Ce scénario est un scénario proposé par le département des études économiques de La Banque Postale. Les projections de certaines de ses variables sont détaillées ci-dessous :

Variables	Scénario en vigueur au 31/12/2024					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	1,1	1,5	1,5	1,3	1,1	1,0
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,5	6,4	6,3	6,2	6,2
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,99	2,98	2,90	2,90	2,90	2,90
Inflation France (variation)	2,1	1,62	1,91	2,00	2,02	2,02

Variables	Scénario en vigueur au 31/12/2023					
	T0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
PIB France (taux de croissance annuel)	0,8	1,5	1,5	1,3	1,2	1,1
Taux de chômage zone euro (taux moyen annuel)	6,5	6,9	6,7	6,6	6,5	6,5
OAT 10 ans (moyenne annuelle)	2,95	2,7	2,5	2,5	2,5	2,5
Inflation France (variation)	5,0	2,3	2,0	2,0	2,0	2,0

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques sur les pertes attendues :

Les analyses de sensibilités ont été conduites sur les périmètres relatifs au risque de crédit aux personnes morales et personnes physiques, sur les paramètres des ECL statistiques (soit hors provisions à dire d'expert s'agissant de la clientèle Personnes Morales).

La sensibilité des ECL sur la clientèle de détail est relativement modérée sur ce segment, avec une amplitude de [-1% ; +2%] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération.

La sensibilité des ECL sur la clientèle de personnes morales est plus marquée sur ce segment, avec une amplitude de [-9% ; +21%] d'ECL autour du scénario central selon les scénarios, avant pondération, la volatilité étant plus élevée sur les expositions du segment des grandes entreprises.

35.2.3 Impacts sur l'évaluation du risque de crédit

Au 31 décembre 2024, le coût du risque s'établit à 231 millions d'euros.

Le taux d'expositions non performantes (des expositions clientèle et des titres) est en baisse à 1,3% (versus 1,4% en décembre 2023) du fait essentiellement d'un dossier sorti du défaut ; retraité de ce dossier, le taux d'exposition non performantes (NPE) reste stable.

Le taux de couverture des expositions non performantes est en hausse (39,4%) à fin décembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023 (35,8%).

Par ailleurs, le taux d'exposition en *bucket 2* diminue pour s'établir à 7%. Cette baisse est particulièrement marquée sur le portefeuille de la clientèle de détail en raison de l'arrêt de la mesure de provisionnement collectif « pouvoir d'achat » (segment des particuliers) sur les clients détenteurs d'un seul crédit immobilier, la mesure est en revanche conservée sur les détenteurs de crédits consommation.

Personnes morales

Au cours de l'année 2024, il n'y a pas de sinistralité importante observée sur ce segment. Toutefois le nombre d'entrée en gestion « Affaires Spéciales » augmente sur le portefeuille de crédit entreprises. La lente dégradation s'est matérialisée essentiellement par l'entrée de plusieurs dossiers à forte composante immobilière en « Watch List » ou en gestion « Affaires Spéciales ». Le renforcement du provisionnement sectoriel au second semestre 2024 a permis d'absorber la dégradation attendue du secteur de l'immobilier.

Au 31 décembre 2024, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de Financement et d'Investissement Personnes Morales s'établit à 132 millions d'euros par rapport à 108 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Particuliers

Au 31 décembre 2024, le coût du risque de crédit au titre de l'activité de la clientèle de particuliers s'élève à 99 millions d'euros (dont 9 millions d'euros sur la clientèle des professionnels) par rapport à 92 millions au 31 décembre 2023.

La qualité de crédit des portefeuilles de crédits aux particuliers reste stable et maîtrisée depuis le début de l'année, notamment sur le périmètre des crédits immobiliers.

Sur le périmètre des crédits à la consommation, les indicateurs avancés visibles depuis quelques mois (notamment le taux de premier impayé et flux de dossier de surendettement) concrétisent aujourd'hui une matérialisation du risque de crédit sur le second semestre. Ce risque reste à ce jour maîtrisé et accompagné d'indicateurs dont les niveaux restent inférieurs à ceux qui prévalaient avant Covid. Malgré la baisse de l'inflation, l'arrêt des mesures de soutien aux ménages prises par l'Etat fragilise davantage les clients de La Banque Postale disposant de revenus modestes. De ce fait, a été maintenu le provisionnement d'une partie de ce risque « pouvoir d'achat » sur des clients fragiles ayant contracté un crédit à la consommation (la normalisation de l'inflation ne devant pas être confondue avec le retour des prix à leur niveau d'avant crise).

35.2.4 Exposition au risque de crédit

a) Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors-bilan comptabilisées en résultat (coût du risque de crédit pour les entités bancaires et coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance pour les entités d'assurance) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables brutes associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

La ligne « Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation » permet d'identifier les impacts d'une restructuration pour risque intervenue sur la période (cf. note 3.11).

Actifs financiers évalués au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2024				31/12/2023			
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation (a)	Valeur nette (b)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation (a)	Valeur nette (b)
Titres	36 324	(49)	(19)	36 256	33 158	(31)	(23)	33 104
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	75 679	(5)		75 673	70 914	(1)		70 914
Prêts et créances sur la clientèle	130 680	(1 717)	(5)	128 958	127 575	(1 575)	(1)	125 999
TOTAL	242 684	(1 772)	(24)	240 888	231 648	(1 607)	(24)	230 016

(a) Impact des opérations de couverture.

(b) Cf. note 23.

(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		Actifs dépréciés (bucket 3)		TOTAL		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur Nette comptable
Au 31 décembre 2023	214 902	(173)	14 242	(527)	2 504	(908)	231 648	(1 607)	230 016
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	1 059	6	(1 368)	(7)	310	(96)		(97)	(97)
Transferts vers ECL Maturité (bucket 2)	(3 672)	15	4 041	(150)	(369)	74	0	(61)	(61)
Transferts vers ECL 12 mois (bucket 1)	5 143	(13)	(4 973)	113	(169)	28		128	128
Transferts vers actifs dépréciés (bucket 3) (a)	(412)	5	(436)	30	848	(198)	(0)	(164)	(164)
Total après transferts	215 961	(167)	12 874	(534)	2 814	(1 004)	231 648	(1 704)	229 944
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	11 587	(9)	(260)	(77)	(291)	19	11 036	(67)	10 969
Nouvelle production : achat, octroi, origination... (b)	40 987	(88)	1 462	(210)	286	(171)	42 735	(470)	42 266
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(29 530)	79	(1 722)	133	(491)	109	(31 744)	321	(31 423)
Passage à perte					(86)	82	(86)	82	(5)
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation					(3)		(3)		(3)
Variations de périmètre	374						374		374
Autres	(244)	0	(0)	(0)	4	0	(239)	0	(239)
Total									
Au 31 décembre 2024	227 548	(176)	12 614	(611)	2 523	(985)	242 684	(1 772)	240 888

(a) Les transferts vers le bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en bucket 1 ayant été déclassés soit directement en bucket 3, soit d'abord en bucket 2 puis en bucket 3.

(b) Les montants présentés sur la ligne « Nouvelle production » en bucket 2 et bucket 3 peuvent inclure des encours originés en bucket 1 puis reclassés en bucket 2 ou bucket 3 au cours du même exercice.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	31/12/2024				31/12/2023			
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation	Juste valeur ^(a)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Réévaluation	Juste valeur ^(a)
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	229 376	(292)	(26 138)	202 948	224 103	(301)	(26 832)	196 968
TOTAL	229 376	(292)	(26 138)	202 948	224 103	(301)	(26 832)	196 968

(a) Cf. note 23.3

	Actifs soumis à une ECL 12 mois <i>(bucket 1)</i>		Actifs soumis à une ECL à maturité <i>(bucket 2)</i>		Actifs dépréciés <i>(bucket 3)</i>		TOTAL	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes
<i>(en millions d'euros)</i>								
Au 31 décembre 2023	224 032	(299)	69		2	(2)	224 103	(301)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(69)	0	69	(0)			(0)	
Transferts vers ECL Maturité (bucket 2)	(82)	0	82	(0)				
Transferts vers ECL 12 mois (bucket 1)	13	(0)	(13)	0				
Transferts vers Actifs dépréciés (bucket 3)								
Total après transferts	223 963	(298)	138	(1)	2	(2)	224 103	(301)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	5 323	8	(48)	(1)	(2)	2	5 273	9
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	58 043		3				58 046	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(46 832)		(49)				(46 881)	
Variations de périmètre	659	(1)					659	(1)
Autres	(6 546)	9	(2)	(1)	(2)	2	(6 550)	10
Au 31 décembre 2024	229 285	(291)	90	(1)			229 376	(292)

Hors Bilan (engagements de financement et de garantie)

Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur nette
<i>(en millions d'euros)</i>						
Engagements de financement et de garantie ^(a)	27 774			26 130		
Provisions pour engagement de financement et de garantie ^(b)		(129)			(146)	
TOTAL	27 774	(129)	27 645	26 130	(146)	25 985

(a) Dont 25 839 millions d'euros en bucket 1 et 1 776 millions d'euros en bucket 2 en 2024 (versus 24 024 millions d'euros en bucket 1 et 1 986 millions d'euros en bucket 2 en 2023). A noter que sur le bucket 1 en 2024, la nouvelle production s'est élevée à 13 397 millions d'euros et les décomptabilisations se sont élevées à (9 632) millions d'euros.

(b) Dont (22) millions d'euros en bucket 1 et (64) millions d'euros en bucket 2 en 2024 (versus (36) millions d'euros en bucket 1 et (79) millions d'euros en bucket 2 en 2023).

■ Actifs financiers restructurés

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est la suivante :

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute	Valeur comptable avant transfert en restructuration	Montant de la décote comptabilisée en compte de résultat	Valeur comptable brute
(en millions d'euros)						
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	91	(3)	88	84	(4)	80
Total	91	(3)	88	84	(4)	80

Les actifs restructurés classés en *bucket 2* (actifs dégradés) ou *bucket 3* (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en *bucket 1* (actifs sains) à la suite d'une période probatoire (cf. note 3.11.6). Le statut d'actif financier restructuré est caractérisé dès la survenance

d'une restructuration et conservé jusqu'à la décomptabilisation de l'actif.

La valeur comptable brute des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de 10 millions d'euros au 31 décembre 2024 et 7 millions d'euros au 31 décembre 2023.

■ Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers portés par le groupe, nette de toute perte de valeur comptabilisée et sans tenir compte des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Le tableau ci-dessous présente l'exposition nette maximale ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

(en millions d'euros)	31/12/2024		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de réhaussement de crédit	Sans garantie
Au 31 décembre 2024			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	96 712	16 579	80 133
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16 838	16 579	258
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	2 943		2 943
Actifs financiers non SPPI mesurés à la juste valeur	76 932		76 932
Dérivés de couverture	486	486	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	202 946		202 946
Titres de dette	202 946		202 946
Actifs financiers au coût amorti	240 888	94 381	146 506
Prêts et avances aux établissements de crédits	75 673	10 130	65 543
Prêts et avances à la clientèle	128 958	84 251	44 707
Titres de dette	36 256		36 256
Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	27 645	322	27 323
Engagements de financement donnés	26 251	321	25 930
Engagements de garantie donnés	1 394	1	1 393
TOTAL	568 677	111 769	456 908

(en millions d'euros)	31/12/2023		
	Exposition nette maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie et autres techniques de réhaussement de crédit	Sans garantie
Au 31 décembre 2023			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	107 669	13 680	93 989
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13 921	13 680	241
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	3 348		3 348
Actifs financiers non SPPI mesurés à la juste valeur	90 400		90 400
Dérivés de couverture	677	676	1
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	196 970		196 970
Titres de dette	196 970		196 970
Actifs financiers mesurés au coût amorti	230 016	83 789	146 227
Prêts et avances aux établissements de crédits	70 914	3 880	67 033
Prêts et avances à la clientèle	125 999	79 908	46 091
Titres de dette	33 104		33 104
Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	25 985	558	25 427
Engagements de financement donnés	24 138	557	23 581
Engagements de garantie donnés	1 847	1	1 846
TOTAL	561 317	98 703	462 614

b) Concentration du risque de crédit
■ Concentration du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers au coût amorti	31/12/2024				31/12/2023					
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute					
	Actifs sains ou dégradés			Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés			Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)				Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)			
<i>(en millions d'euros)</i>										
Clientèle de détail ^(a)	75 085	6 717	1 200	83 001	72 260	8 974	1 138	82 372		
Administration	105 482	71	24	105 577	101 867	49	7	101 923		
Banques centrales	586			586	328			328		
Etablissements de crédit	11 238	0	0	11 239	4 680			4 680		
Sociétés financières	6 221	920	90	7 231	6 211	456	9	6 676		
Sociétés non financières	28 936	4 905	1 209	35 050	29 555	4 763	1 350	35 668		
TOTAL	227 547	12 613	2 523	242 684	214 902	14 242	2 504	231 648		
Correction de valeur pour pertes et réévaluation				(1 796)				(1 632)		
TOTAL Valeur nette				240 888				230 016		

(a) Hors encours de prêts octroyés à des SCI, figurant en crédits retail au bilan et présentés en sociétés non financières dans cette décomposition par agent économique.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2024				31/12/2023					
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute					
	Actifs sains ou dégradés			Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés			Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)				Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)			
<i>(en millions d'euros)</i>										
Clientèle de détail										
Administration	115 580			115 580	118 231	40		118 271		
Banques centrales	13 334			13 334	9 649			9 649		
Etablissements de crédit	52 493			52 493	48 098		2	48 100		
Sociétés financières	7 214			7 214	6 654	6		6 661		
Sociétés non financières	40 664	90		40 755	41 399	23		41 422		
TOTAL	229 285	90		229 376	224 032	69	2	224 103		
Correction de valeur pour pertes et réévaluation				(26 430)				(26 832)		
TOTAL Valeur nette				202 948				196 968		

Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	31/12/2024				31/12/2023					
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement					
	Engagements sains ou dégradés			Engagements dépréciés	TOTAL	Engagements sains ou dégradés			Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (bucket 2)				Engagements soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (bucket 2)			
<i>(en millions d'euros)</i>										
Clientèle de détail ^(a)	8 032	651	15	8 698	8 327	706	24	9 056		
Administration ^(b)	4 493	5	2	4 500	4 781	26		4 807		
Banques centrales	1			1	1			1		
Etablissements de crédit ^(c)	4 624	78		4 702	1 790	60		1 851		
Sociétés financières ^(d)	2 362	289	3	2 654	1 553	207		1 760		
Sociétés non financières ^(d)	6 326	753	139	7 218	7 572	987	96	8 655		
TOTAL	25 839	1 776	159	27 774	24 024	1 986	120	26 130		
Correction de valeur pour pertes ^(e)				(129)				(146)		
TOTAL Valeur nette				25 875				25 985		

(a) Dont 7 460 millions d'euros en 2024 (7 739 millions d'euros en 2023) présentent une probabilité de défaut inférieure à 1%.

(b) Dont 3 405 millions d'euros en 2024 (3 389 millions d'euros en 2023) ayant une notation inférieure à A.

(c) Dont 342 millions d'euros en 2024 (425 millions d'euros en 2023) ayant une notation inférieure à A.

(d) Dont 8 391 millions d'euros en 2024 (7 456 millions d'euros en 2023) ayant une notation inférieure à A.

(e) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Pour la clientèle de détail, les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalle de probabilité de défaut. Pour les autres types de clientèle, les catégories de risques de crédit sont présentées par notation externe.

Exposition au risque de crédit

Actifs financiers au cout amorti	31/12/2024				31/12/2023			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (bucket 3)	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (bucket 3)	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
(en millions d'euros)								
PD < 1%	64 886	1 607		66 493	64 054	1 801		65 855
1% < PD < 3%	8 168	1 543		9 711	6 851	3 469		10 321
3% < PD < 10%	1 874	2 652		4 526	1 331	2 679		4 010
PD > 10%	157	914		1 071	24	1 025		1 049
Contrat douteux - contentieux			1 200	1 200			1 138	1 138
TOTAL - Clientèle de détail	75 085	6 717	1 200	83 001	72 260	8 974	1 138	82 372
AAA	2 002	105		2 107	2 188	82		2 270
AA	2 822	69		2 891	927	68		995
A	4 302	271		4 573	4 239	327		4 567
Autres	26 032	5 379	1 299	32 710	28 413	4 741	1 359	34 512
TOTAL - Sociétés financières et non financières	35 157	5 825	1 299	42 280	35 767	5 219	1 359	42 344
AAA	2 915			2 915	2 827			2 827
AA	89 179			89 179	87 695			87 695
A	3 455		0	3 455	2 470			2 470
Autres	10 518	71	24	10 614	9 202	49	7	9 258
TOTAL - Administrations et banques centrales	106 068	71	24	106 163	102 195	49	7	102 251
AAA	905			905	905			905
AA	4 137	0		4 137	333			333
A	5 085			5 085	2 000			2 000
Autres	1 111	0	0	1 111	1 442			1 442
TOTAL - Etablissements de crédit	11 238	0	0	11 239	4 680			4 680

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2024				31/12/2023			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (bucket 3)	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés (bucket 3)	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
(en millions d'euros)								
AAA	2 120			2 120	1 660			1 660
AA	7 936			7 936	7 901	6		7 907
A	17 877			17 877	18 698			18 698
Autres	19 946	90		20 036	19 795	23		19 818
TOTAL - Sociétés financières et non financières	47 878	90		47 969	48 054	29		48 083
AAA	18 264			18 264	13 914			13 914
AA	83 358			83 358	83 187			83 187
A	6 968			6 968	6 205			6 205
Autres	20 323			20 323	24 575	40		24 615
TOTAL - Administrations et banques centrales	128 914			128 914	127 880	40		127 920
AAA	2 739			2 739	2 159			2 159
AA	7 098			7 098	5 264			5 264
A	36 056			36 056	33 657			33 657
Autres	6 600			6 600	7 017		2	7 019
TOTAL - Etablissements de crédit	52 493			52 493	48 098		2	48 100

■ **Concentration du risque de crédit par zone géographique**

Actifs financiers au cout amorti	31/12/2024				31/12/2023			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
(en millions d'euros)								
France (y compris DOM-TOM)	205 644	12 434	2 457	220 535	197 030	14 055	2 409	213 494
Autres pays de l'UE	19 524	120	32	19 676	15 963	148	40	16 151
Autres pays d'Europe	697	12	32	741	423	19	32	474
Autres	1 682	47	2	1 731	1 486	20	23	1 529
TOTAL	227 547	12 613	2 523	242 684	214 902	14 242	2 504	231 648
Correction de valeur pour pertes et réévaluation				(1 796)				(1 632)
TOTAL Valeur nette				240 888				230 016

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31/12/2024				31/12/2023			
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute			
	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL	Actifs sains ou dégradés		Actifs dépréciés	TOTAL
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
(en millions d'euros)								
France (y compris DOM-TOM)	99 019			99 019	101 178	48		101 226
Autres pays de l'UE	89 371	17		89 388	82 882	11		82 893
Autres pays d'Europe	8 697			8 697	7 627	10	2	7 639
Autres	32 199	73		32 272	32 345			32 345
TOTAL	229 285	90		229 376	224 032	69	2	224 103
Correction de valeur pour pertes et réévaluation				(26 430)				(27 133)
TOTAL Valeur nette				202 948				196 968

Hors bilan (engagements de financement et de garantie)	31/12/2024				31/12/2023			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL	Engagements sains ou dégradés		Engagements dépréciés	TOTAL
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (bucket 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (bucket 2)		
(en millions d'euros)								
France (y compris DOM-TOM)	24 019	1 626	159	25 804	22 845	1 837	120	24 802
Autres pays de l'UE	1 621	149		1 769	1 061	147		1 207
Autres pays d'Europe	95	1		96	109	1		110
Autres	104	1		105	10	1		11
TOTAL	25 839	1 776	159	27 774	24 024	1 986	120	26 130

35.2.5 Complément d'information sur les expositions souveraines

Les recensements des expositions souveraines ont été établis selon le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE), c'est-à-dire en reprenant dans les données les expositions sur les collectivités régionales,

les administrations centrales et organismes bénéficiant d'une garantie de l'État. Ces expositions incluent les dépôts centralisés à la Caisse des Dépôts.

31/12/2024	Total Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Expositions directes (a)	Prises en pension	Hors bilan	Expositions directes et indirectes (b)	Exposition en %
<i>(en millions d'euros)</i>							
Allemagne	6 462	196	6 657	1 073	-	7 730	3,1%
Autriche	1 912	6	1 919	-	-	1 919	0,8%
Belgique	8 953	78	9 031	1 291	-	10 321	4,2%
Espagne	13 418	41	13 458	433	-	13 892	5,6%
Finlande	376	1	377	-	-	377	0,2%
France	142 457	1 518	143 975	7 921	806	152 702	62,1%
Irlande	181	19	200	-	-	200	0,1%
Italie	9 526	82	9 607	3 590	-	13 197	5,4%
Luxembourg	103	1	104	-	-	104	0,0%
Pays Bas	533	15	548	127	-	674	0,3%
Pologne	209	-	209	-	-	209	0,1%
Portugal	2 073	3	2 076	98	-	2 173	0,9%
Roumanie	144	-	144	-	-	144	0,1%
Slovénie	110	-	110	-	-	110	0,0%
Autres pays d'Europe	200	-	200	-	-	200	0,1%
Supranational	12 969	811	13 780	567	-	14 347	5,8%
EUROPE	199 625	2 771	202 396	15 100	806	218 301	88,7%
Brésil	2 506	24 214	26 720	-	-	26 720	10,9%
Canada	572	-	572	-	-	572	0,2%
Mexique	108	-	108	-	-	108	0,0%
Autres pays	318	21	339	-	-	339	0,1%
RESTE DU MONDE	3 504	24 235	27 739	-	-	27 739	11,3%
TOTAL	203 129	27 005	230 135	15 100	806	246 041	100,0%

(a) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(b) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du groupe.

31/12/2023	Total Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Expositions directes (a)	Prises en pension	Hors bilan	Expositions directes et indirectes (b)	Exposition en %
<i>(en millions d'euros)</i>							
Allemagne	6 427	280	6 707	554	-	7 261	3,0%
Autriche	793	19	812	-	-	812	0,3%
Belgique	7 372	277	7 649	1 252	-	8 901	3,6%
Espagne	13 255	98	13 353	-	-	13 353	5,4%
Finlande	84	1	84	-	-	84	0,0%
France	146 686	2 367	149 053	7 535	1 419	158 008	64,3%
Irlande	86	8	94	-	-	94	0,1%
Italie	12 411	365	12 776	-	-	12 776	5,2%
Luxembourg	191	1	193	-	-	193	0,1%
Norvège	198	-	198	-	-	198	0,1%
Pays Bas	298	5	303	-	-	303	0,1%
Pologne	228	25	253	-	-	253	0,1%
Portugal	2 126	66	2 191	100	-	2 291	0,9%
Roumanie	142	-	142	-	-	142	0,1%
Slovénie	108	-	108	-	-	108	0,0%
Autres pays d'Europe	246	61	307	208	-	515	0,2%
Supranational	9 209	817	10 026	373	-	10 399	4,2%
EUROPE	199 661	4 390	204 052	10 022	1 419	215 493	87,7%
Brésil	2 890	26 379	29 269	-	-	29 269	11,9%
Canada	655	1	655	-	-	655	0,3%
Mexique	108	1	108	-	-	108	0,0%
Autres pays	297	27	324	-	-	324	0,1%
RESTE DU MONDE	3 950	26 408	30 357	-	-	30 357	12,3%
TOTAL	203 611	30 798	234 409	10 022	1 419	245 850	100,0%

(a) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions pour compte propre.

(b) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du groupe.

35.3 Risque de marché et comptabilité de couverture

35.3.1 Cadre général de gestion

Cadre général

Les risques de marché traduisent l'impact potentiel des variations des marchés financiers sur le résultat ou le bilan de la banque. Ils comprennent le risque de prix, le risque de change et le risque de base.

La majorité des éléments du bilan génère des produits et des charges d'intérêts dont les montants sont exposés aux variations des taux d'intérêts soit au travers de la mise en place de nouvelles opérations dont le taux n'est pas connu, soit au travers de l'appréciation comparative du taux auquel les opérations existantes auraient pu être mises en place. Dans le premier cas, il s'agit de risque de variation des flux de trésorerie, tandis que dans le second cas, il s'agit de risque de juste valeur.

La VaR

La VaR (Value at Risk) est un indicateur du risque de pertes auquel le groupe est confronté. Il donne une estimation de la perte maximale potentielle à un horizon donné avec une probabilité donnée. Toutefois cet indicateur ne donne aucune indication quant aux niveaux de pertes potentielles découlant d'événements peu fréquents.

Cet indicateur est calculé d'une part sur les portefeuilles de négociation et d'autre part sur certains portefeuilles bancaires. Une VaR globale comprenant l'ensemble des positions est également calculée.

La VaR est déclinée pour chacune des activités incluses dans le portefeuille de marché.

Par souci de prudence, il a été décidé d'encadrer l'ensemble de ses positions marquées au marché par une *Value At Risk* (99 %, 1 jour). La VaR mise en œuvre est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance couvrant les risques de taux, *spread*, change, volatilité et action auxquels le groupe est exposée.

La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions optionnelles, peu significatives à date au regard des positions globales, pourrait amener la direction des risques groupe à déployer une méthodologie plus adaptée. Des indicateurs dédiés à la surveillance du risque optionnel sont par ailleurs implémentés.

La direction des risques groupe procède à une analyse ex post (*backtesting*) des résultats du modèle mis en œuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité.

Les scénarios de stress

L'estimation de la VaR, faite sur l'hypothèse d'une loi de distribution normale, est effectuée dans des conditions normales de marché et ne donne aucune information sur le montant de la perte potentielle lorsque la VaR est dépassée. Il est donc nécessaire de pouvoir estimer les pertes potentielles en supposant des conditions de marchés exceptionnelles (attentats, faillite d'un grand groupe, etc.) et c'est dans cette optique que sont implémentés des scénarios de stress.

Un scénario de stress consiste à simuler une situation extrême afin d'évaluer les conséquences financières sur

le résultat ou les fonds propres de La Banque Postale. Le recours à ces scénarios est un outil d'analyse et de maîtrise pour mieux appréhender les risques de marchés.

La Banque Postale a vocation à traiter sur tous les marchés (fonds OPCVM, change, taux, crédit, dérivés). Cependant, La Banque Postale traite aujourd'hui en directionnel essentiellement des produits de taux et de crédit. Ainsi, les scénarios de crises envisagés affectent principalement les courbes de taux et les *spreads* de crédit, les autres paramètres étant également pris en compte mais avec des impacts limités.

On distingue deux grandes familles de stress :

- *les stress historiques*

Cette catégorie est basée sur des faits historiques (qui se sont réellement passés). Pour construire les scénarios, les variations qui ont déjà eu lieu lors de grandes crises financières sont appliquées aux conditions actuelles du marché. Ce sont les scénarios historiques.

Un scénario de stress historique est initié par un événement brutal affectant un ensemble de facteurs. Le but étant de prévoir le pire, les horizons retenus sont ceux correspondant à la première phase de propagation de la crise jusqu'à une première stabilisation des cours, dans la mesure où plusieurs jours de *trading* sont nécessaires pour solder les positions les plus risquées.

- *les stress hypothétiques*

Cette catégorie emploie des variations jugées plausibles, qui ne se sont jamais déroulées mais qui, si elles survenaient, risqueraient de menacer l'établissement. Ces chocs sont calibrés à partir d'hypothèses fondées sur les statistiques des historiques de données de marché.

Un stress hypothétique s'applique sur une catégorie donnée de risques de marché. La Banque Postale réalise des stress hypothétiques sur les principaux risques auxquels elle est exposée.

Au niveau Groupe, un stress-test est par ailleurs réalisé à une fréquence trimestrielle sur le périmètre en juste valeur (incluant les filiales d'assurance). Cet indicateur est calculé à partir du scénario historique d'horizon 3 mois, déterminé comme le plus défavorable pour La Banque Postale sur une profondeur de 10 ans et un seuil de confiance de 99,5%.

35.3.2 Dérivés de transaction : analyse par durée résiduelle et notionnels

La ventilation des valeurs de marchés à l'actif et au passif des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

31/12/2024	ACTIF				PASSIF				TOTAL NOTIONNELS
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	
(en millions d'euros)									
Futures				-				-	3 732
Swaps de taux d'intérêt	131	1 509	3 193	4 833	114	1 418	2 914	4 447	297 765
Options Caps-floors-collars	58	423	337	818	27	120	46	193	409 909
Opérations fermes de change	90	32	39	160	123	253	179	555	10 224
Options de change				-				-	1 165
Instruments de crédit							2	2	100
Instruments sur actions et indices	128	72	7	207	111	16		128	30 373
Autres instruments									-
TOTAL	406	2 036	3 576	6 018	374	1 807	3 142	5 324	753 267

31/12/2023	ACTIF				PASSIF				TOTAL NOTIONNELS
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	
(en millions d'euros)									
Futures									4 613
Swaps de taux d'intérêt	87	934	2 241	3 262	64	692	2 077	2 832	153 001
Options Caps-floors-collars	49	1 090	511	1 650	42	226	89	357	200 156
Opérations fermes de change	21	25	59	104	111	191	276	577	9 761
Options de change									26
Instruments de crédit	1			1	1	2		3	421
Instruments sur actions et indices	37	178	13	227	92	182	2	276	19 868
Autres instruments					1			1	226
TOTAL	194	2 227	2 823	5 244	311	1 293	2 443	4 047	388 072

35.3.3 Comptabilité de couverture

La Banque Postale procède à des couvertures d'opérations au bilan sur le périmètre bancaire (qu'elles soient d'origine clientèle ou financière) avec des dérivés traités avec des contreparties du marché.

Typologie des instruments de couverture

Afin de gérer les risques de taux et change des éléments du bilan, La Banque Postale privilégie les dérivés de couverture suivants :

- les swaps de taux contre €STR (contrat de gré à gré permettant d'échanger, sur la base d'un montant nominal, les flux d'intérêts calculés sur un taux fixe contre les flux d'intérêts calculés sur un taux variable) ;
- les *cross currency swaps* qui assurent la conversion de la devise en euros et la couverture économique en change (financement et intérêts). Les flux en devise du titre et du swap sont complètement adossés en termes de montants, de dates et de décaissement.

Sous-jacents

Les opérations réalisées dépendent du modèle de gestion des portefeuilles et procèdent de différentes stratégies de couverture visant essentiellement à couvrir le risque de taux d'intérêt (cf. note 35.5).

Élément couvert	Dérivés		Couverture
	Dérivés	Couverture	
Prêts à taux fixes	Swap payeur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-Out Fair Value Hedge)	
	Swap Payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair Value Hedge)	
Titres à taux fixe achetés	Swap Payeur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-Out Fair Value Hedge)	
	Swap Payeur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair Value Hedge)	
Dépôts client à taux fixe	Swap receveur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-Out Fair Value Hedge)	
PEL	Swap receveur fixe	Macro-couverture "carve-out" de la juste valeur (CO-FVH : Carve-Out Fair Value Hedge)	
Emission obligatoire et dépôts à terme reçus à taux fixe	Swap receveur fixe	Couverture de juste valeur (FVH : Fair Value Hedge)	
Emission obligatoire en devise	Cross currency interest rate swap	Micro-couverture FVH (Fair Value Hedge)	

Pour les sous-jacents couverts à l'actif, le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des obligations et des prêts à la clientèle (immobiliers, consommation) à taux fixe, ainsi qu'au risque de taux en flux de trésorerie (acquisition d'obligations à terme).

Pour les sous-jacents couverts au passif, le risque couvert correspond au risque de taux en valeur attaché à des dépôts client à taux fixe (à vue, PEL), à des émissions obligataires à taux fixe.

Typologie de relations de couverture

Couvertures d'un titre par un swap

- Les couvertures de juste valeur contre Euribor

Les titres sont valorisés en utilisant une courbe d'actualisation Euribor et les dérivés en utilisant une courbe €STR, taux quotidien. L'introduction de deux courbes d'actualisation différentes crée une légère inefficacité de couverture dépendant de l'écart, spread, entre l'€STR et l'Euribor et variant dans le temps.

- Les couvertures de juste valeur contre €STR

Le titre étant actualisé contre €STR avec retraitement de la composante crédit et le swap actualisé contre €STR également, ces couvertures sont considérées comme étant 100% efficaces sans nécessité de réaliser de tests d'efficacité rétrospectifs.

Couverture de plusieurs titres par plusieurs swaps

La méthodologie retenue permet d'obtenir une documentation de couverture simplifiée réputée 100% efficace et de gérer correctement le recyclage des résultats de couverture en fonction des opérations réalisées sur les titres.

Les titres et leur couverture (un swap, plus exceptionnellement plusieurs swaps) sont regroupés par stratégie de macro-couverture, chacune respectant les contraintes suivantes :

1. les titres et les swaps ont une date de maturité comprise dans un même intervalle de temps d'une durée maximale d'un an ;
2. le montant notionnel du swap doit être strictement inférieur au montant principal total des titres ;
3. la maturité du swap doit être inférieure ou égale à la plus petite maturité des titres ;
4. la sensibilité du swap doit être inférieure ou égale à la sensibilité globale des titres ;
5. s'il y a plusieurs swaps, ils doivent être exécutés le même jour ;
6. une fois l'adossement réalisé entre les titres et le(s) swap(s), aucun titre ne peut plus être acheté dans la stratégie, seules les ventes de titres et résiliation (*unwind*) des swaps sont autorisés. Cela permet de garantir que durant la période de couverture, tous les titres et tous les swaps ont eu des variations de valeur (au titre du risque de taux) homogènes dans le temps.

Les règles de débouclage suivent, stratégie par stratégie, le montant principal des titres vendus afin de respecter en permanence les contraintes définies et imposent de résilier partiellement, le même jour que la vente de titre, l'encours de swap qui dépasserait du principal des titres restants. En cas de dépassement (surcouverture), le test d'efficacité mis en place n'est pas respecté, une inefficacité est alors calculée.

Au sein du Groupe, les sources d'inefficacité de la macro-couverture résultent essentiellement de la disparition du sous-jacent.

Ratio de couverture

Le ratio de couverture (la quantité d'éléments couverts sur la quantité d'instruments de couverture) correspond au ratio utilisé par La Banque Postale dans sa gestion opérationnelle du risque.

A chaque date d'arrêté, la documentation rétrospective consiste à vérifier que la variation de valeur de l'élément couvert depuis l'origine est homogène avec la variation de l'élément de couverture. L'écart de valorisation éventuel correspond à la part inefficace de la couverture étant comptabilisée en résultat.

Test d'efficacité

La Banque Postale effectue un test d'efficacité au moins deux fois par semestre.

Couverture de flux de trésorerie

La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique consistant à comparer les variations de la valeur de l'instrument dérivé aux variations de valeur d'un instrument dérivé fictif appelé dérivé hypothétique qui représenterait parfaitement le risque couvert.

Couvertures de juste valeur

- Couverture d'un titre par un swap

Concernant la micro-couverture avec les swaps Euribor, La Banque Postale utilise la méthode du dérivé hypothétique. En considérant que les swaps contre €STR sont 100% efficace, la méthode consiste à créer un swap €STR qui aurait pu être mis en place lors de la couverture (répliquant exactement le titre) et à apprécier la variation de valeur de ce swap par rapport à la variation de valeur du swap réellement mis en place.

L'inefficacité résiduelle correspond alors à la somme des variations de valeur de l'élément couvert et de l'élément de couverture. Le titre et le swap sont valorisés à l'aide d'une courbe de taux identique et constante, seul le taux de change de marché est pris en compte. Ainsi la variation de valeur du titre valorisé de cette manière est indépendante des variations de valeur des taux d'intérêt et est uniquement impactée par la variation du taux de change. Dans le cas où le test d'efficacité ne serait pas respecté, La Banque Postale impose de résilier tout ou partie de l'élément de couverture. Pour cela, les tests d'efficacité sont effectués avant et après cession pour s'assurer de la conformité de l'opération de résiliation.

- Couverture de plusieurs titres par un swap

Afin d'assurer le suivi de la stratégie de couverture, La Banque Postale a mis en place une documentation glissante des stratégies de couverture pour matérialiser l'absence d'entrée de nouveaux titres ou de complément sur des positions existantes

- Couverture de plusieurs prêts par plusieurs swaps (macro-couverture fonds de cuve)

La Banque Postale applique la méthode dite générationnelle et procède à des tests visant à vérifier que, pour chaque génération de swaps et pour chaque bande de maturité annuelle, le montant du nominal des prêts couverts est supérieur au nominal des swaps de couverture. Des modèles internes de remboursements anticipés et renégociations sont appliqués aux générations de prêts à taux fixe utilisées.

Lorsque les swaps génèrent de la surcouverture sur les bandes de maturité de leur génération, la norme prévoit la possibilité de les affecter à des portefeuilles de prêts originés antérieurement.

Dans le cas où le nominal des dérivés est supérieur, cela met fin à la relation de couverture et il est procédé systématiquement à une résiliation du ou des dérivés avec impact en résultat ou à un reclassement en trading, pour décomptabilisation des actifs couverts.

La valorisation se fait par une courbe *forward* €STR et une courbe *discounting* €STR également. Il n'y a alors pas de sensibilité à la base BOR-OIS et le test de comparaison des variations des justes valeurs de l'élément couvert et du swap n'est de ce fait pas nécessaire.

a) Instruments dérivés de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2024			31/12/2023		
	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel
Swaps de taux d'intérêt	327	1 939	62 102	570	2 159	54 242
Opérations fermes de change	74		926	49	3	926
Total dérivés de couverture de juste valeur	400	1 939	63 028	619	2 163	55 168
Swaps de taux d'intérêt		19			4	
Opérations fermes de change	86		2 310	58	18	1 086
Autres instruments					(1)	
Total dérivés de couverture de flux de trésorerie	86	19	2 310	58	21	1 086
TOTAL	486	1 958	65 338	677	2 183	56 254

▪ Valeurs de marché par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture est présentée par maturité contractuelle résiduelle :

31/12/2024	ACTIF				PASSIF			
	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur
(en millions d'euros)								
Swaps de taux d'intérêt	37	107	182	327	85	767	1 107	1 958
Opérations fermes de change	21	37	101	159				
TOTAL	58	144	284	486	85	767	1 107	1 958
31/12/2023	ACTIF				PASSIF			
(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur	< 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêt	83	325	163	570	163	825	1 175	2 162
Opérations fermes de change		33	74	107		3	18	21
TOTAL	83	358	237	677	163	828	1 192	2 183

b) Couverture de juste valeur
■ Éléments couverts

Micro-couverture de juste valeur	31/12/2024				31/12/2023			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (a)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (a)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
(en millions d'euros)								
ACTIF								
Taux d'intérêt	10 371	22		102	8 354	(80)		502
Change	797				775			1
Autres								
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	11 168	22		102	9 129	(80)		503
Taux d'intérêt	2 903	(37)		10	1 492	(47)		51
Change								
Instruments financiers au coût amorti	2 903	(37)		10	1 492	(47)		51
PASSIF								
Taux d'intérêt	15 433	(598)		328	13 406	(926)		705
Change								
Instruments financiers au coût amorti	15 433	(598)		328	13 406	(926)		705

(a) Dont les cessations de couvertures au cours de la période.

Macro-couverture de juste valeur	31/12/2024		31/12/2023	
	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur (a)	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur (a)
(en millions d'euros)				
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	25 474	490	13 826	181
Total - ACTIF	25 474	490	13 826	181
Instruments de dettes comptabilisées au coût amorti	5 875	(161)	11 658	(331)
Total - PASSIF	5 875	(161)	11 658	(331)

(a) Variation de juste valeur attribuable au risque couvert uniquement et servant à la détermination de la part efficace de la juste valeur de l'instrument de couverture. Cette variation s'entend hors intérêts courus.

■ Résultat de la comptabilité de couverture de juste valeur

	31/12/2024			31/12/2023		
	Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur		Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur		Part de l'inefficacité de la couverture
Sur les instruments de couverture (a)	Sur les éléments couverts (a)	Sur les instruments de couverture (a)		Sur les éléments couverts (a)		
(en millions d'euros)						
Taux d'intérêt	93	(79)	14	42	(42)	0
Change	28	(27)	1	65	(65)	(0)
Autres						
TOTAL	121	(106)	15	107	(107)	0

(a) Dont les cessations de couverture au cours de la période.

c) Couverture de flux de trésorerie
■ Éléments couverts

(en millions d'euros)	31/12/2024			Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (a)	31/12/2023		
	Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Cumul des réévaluations de juste valeur		Couvertures existantes	Couvertures ayant cessé	Réévaluation de juste valeur sur la période liée à la couverture (a)
	Cumul des réévaluations de juste valeur				Cumul des réévaluations de juste valeur		
	Liées à la couverture	Liées à la couverture restant à étaler	Liées à la couverture		Liées à la couverture restant à étaler		
ACTIF							
Taux d'intérêt		70	(25)	10	84	(4)	
Change	1		(26)	27		(39)	
Autres							
TOTAL	1	70	(51)	37	84	(44)	

(a) Dont les cessations de couvertures au cours de la période.

■ Résultat de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2024			31/12/2023		
	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)	Autres éléments du résultat global		Résultat net (résultat de la comptabilité de couverture)
	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(10)	(4)		10	(14)	
Change	43	(80)		(79)	39	
TOTAL	33	(84)		(69)	25	

35.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini, par l'arrêté du 3 novembre 2014, comme le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché (risque systémique) ou de facteurs idiosyncratiques (risque de crédit propre), dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

Les systèmes de déclaration des risques de liquidité couvrent l'ensemble de La Banque Postale, au niveau prudentiel. Certaines des limites et indicateurs utilisés en gestion font référence à des unités sociales du groupe, notamment La Banque Postale, entité la plus importante.

La Banque Postale dispose d'une forte position de liquidité assise sur :

- un montant de dépôts clients supérieur à celui des prêts clients. La Banque Postale dispose d'une base de dépôts très importante et diversifiée (supérieure à 200 milliards d'euros), principalement composée de dépôts d'une clientèle de particuliers français ;
- un important portefeuille HQLA (*High Quality Liquidity Assets*). La Banque Postale a historiquement investi une part significative de son bilan en titres souverains, en raison de son activité historique de recueil de dépôts, alors que les activités de crédits clientèles ne se sont développées que depuis 2006. Ce portefeuille contient exclusivement des actifs liquides et de haute qualité en accord avec les dispositions du Règlement délégué (UE) n°2015/61 ;
- un accès avéré aux financements de marchés de capitaux.

Les ressources issues de la clientèle étant pour la plupart sans échéance et exigibles à tout moment (dépôts, livrets), leur écoulement est modélisé afin d'en déterminer le profil dans le temps. La Banque Postale a retenu une approche conservatrice sur ses évaluations de liquidité.

Pilotage du risque de liquidité

La responsabilité du pilotage du risque de liquidité incombe au Comité de gestion du bilan, dans le respect des principes et limites validés par le Comité de pilotage des risques groupe (CPRG). Cette responsabilité est partiellement déléguée au Comité ALM¹ et trésorerie pour le risque de liquidité.

Opérationnellement, La Banque Postale a mis en place un dispositif d'évaluation interne de la liquidité, ou ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*), qui regroupe l'ensemble des dispositifs de limites, d'évaluation, de suivi, de reporting et de pilotage de sa liquidité. Ces dispositifs comprennent notamment :

- un dispositif d'indicateurs de risques associés à des limites pouvant être réglementaires ou internes publiés sur un pas mensuel ;

- le suivi journalier des évolutions du coussin de titres liquides non grevés de haute qualité et d'un LCR proxy ;
- un plan de financement qui assure ex ante l'équilibre de la position de refinancement de la banque dans l'univers de planification budgétaire de La Banque Postale ;
- des tests d'accès au marché bisannuels permettant de vérifier l'accès au marché en différentes devises et des tests de liquidité réelle des titres ;
- le dispositif du Plan de financement d'urgence (PFU) dont les objectifs principaux sont :
 - o de définir des seuils d'alerte permettant de détecter de manière précoce des tensions sur la liquidité, qu'elles soient idiosyncratiques (spécifiques à La Banque Postale) ou systémiques ;
 - o d'identifier l'ensemble des capacités disponibles pour générer de la liquidité (réserves de liquidité et capacités de financement) ;
 - o de mobiliser une gouvernance visant à gérer avec la rapidité nécessaire l'éventualité d'une crise et un dispositif de stress test visant à mesurer les marges de manœuvre de La Banque Postale dans des contextes de tensions historiquement élevées sur la liquidité de la Banque Postale.

Mesure du risque de liquidité

Ci-dessous un inventaire des indicateurs principaux du risque de liquidité.

Ce dispositif s'appuie principalement sur l'horizon de survie et le ratio de liquidité court terme LCR (*Liquidity Coverage Ratio*).

Liquidity Coverage Ratio (LCR)

Le LCR est un ratio mensuel de liquidité à court terme qui mesure la capacité de La Banque Postale à résister pendant 30 jours à une dégradation sévère de sa situation dans un contexte de choc systémique.

Le LCR doit être supérieur à 100 %, limite réglementaire respectée par La Banque Postale (qui se fixe une cible interne plus élevée). Un proxy du LCR est calculé quotidiennement.

Horizon de survie

Cet indicateur permet de mesurer le nombre de jours, en situation de crise, durant lesquels La Banque Postale resterait capable de faire face à ses échéances de paiements en utilisant uniquement ses coussins de liquidité, et dans l'hypothèse d'une continuité de son activité (i.e. sans action managériale extraordinaire comme l'arrêt des activités de crédit).

Il est déterminé à partir des gaps stressés dynamiques calculés pour chaque scénario de crise (systémique, idiosyncratique, combiné) et correspond à l'horizon constaté dans le scénario le plus défavorable pour La Banque Postale.

¹ ALM (*Asset Liabilities Management*) ou gestion actif/passif désigne les techniques de maîtrise du risque de liquidité, de taux et de change sur le périmètre des activités commerciales d'un réseau bancaire dans sa fonction d'intermédiation consistant à collecter l'épargne des clients épargnants et à financer les clients emprunteurs, sans que ces derniers aient besoin de passer par un marché financier.

Gap de liquidité

La Banque Postale évalue son niveau de liquidité long terme par un gap de liquidité. Celui-ci comporte les projections de gaps statiques par échéance et des limites définies sur les horizons de un, trois et cinq ans.

Ratio de financement stable net (NSFR)

Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Ce ratio doit, en permanence, être au moins égal à 100 %. Le « financement stable disponible » (*Available Stable Funding - ASF*) désigne la part des ressources qui ne sont pas exigibles à l'horizon temporel pertinent, soit un an dans le cadre du NSFR. Le montant du « financement stable exigé » (*Required Stable Funding - RSF*) d'un établissement est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs (et positions de hors bilan) détenus.

Réserve de liquidité

La réserve de liquidité a pour objectif de quantifier le montant de cash ainsi que la liquidité disponible rapidement par la cession ou la mise en pension de titres afin de faire face à une crise de liquidité.

La réserve de liquidité est composée :

- du cash placé auprès de la banque centrale (hors moyenne des réserves obligatoires calculée sur la période de constitution) ;
- des titres éligibles BCE ayant une notation satisfaisante ;
- d'émissions sécurisées (covered bonds) retenues ou pouvant être émises par La Banque Postale via sa filiale La Banque Postale Home Loan SFH.

Plan de financement d'urgence (PFU)

Le plan de financement d'urgence est destiné à être suivi par les instances de gouvernance et exécuté opérationnellement par la Banque des Entreprises et du Développement Local (BEDL).

Le PFU fait partie du processus d'évaluation interne de la liquidité dont La Banque Postale rend compte de façon annuelle. Le PFU présente les indicateurs avancés retenus pour apprécier la santé des marchés (financiers ou bancaires) sur lesquels la liquidité de La Banque Postale est exposée. Pour chaque indicateur est défini un niveau de seuil (confort, vigilance ou alerte).

Le PFU prévoit également des dispositifs à mettre en œuvre, en cas de crise avérée, qu'elle soit systémique ou idiosyncratique.

Le test de financement, réalisé *a minima* deux fois par an, consiste à tester le marché en procédant à des emprunts à court terme. L'objectif de ce type de test est de vérifier régulièrement l'aptitude de La Banque Postale à se procurer rapidement des fonds sur les marchés pour s'assurer que les estimations sur la capacité de La Banque Postale à emprunter restent valides.

Capacités d'accès au financement externe

Dans le cadre de la gestion prudente de la liquidité mise en œuvre par le Comité ALM et Trésorerie et le Comité CPRG, La Banque Postale est dotée de sources de financement diversifiées, comme par exemple :

- un programme de 20 milliards d'euros de Neu-CP (Negotiable European Commercial Paper) et un programme d'ECP (European Commercial Paper) de 10 milliards d'euros ainsi qu'un programme de 2 milliards de Neu MTN, dont le but est de refinancer

une partie des besoins de financement à court terme de La Banque Postale et de satisfaire la demande de la clientèle institutionnelle ;

- un programme de 20 milliards d'euros d'EMTN, au format retail, permettant d'émettre de la dette senior (vanille et structurée), senior non préférée et Tier 2 ;
- un programme de 10 milliards d'euros de titres financiers, au format retail, dédié aux émissions structurées de dette senior ;
- un programme de 30 milliards d'euros d'EMTN pour l'émission d'Obligations de financement de l'habitat (OFH) via son véhicule de financement sécurisé mis en place en 2013, La Banque Postale Home Loan SFH, filiale de La Banque Postale S.A. ;

En plus de ces programmes, La Banque Postale a accès à d'autres sources de financement telles que le refinancement par la banque européenne d'investissement (BEI), un portefeuille HQLA (*High Quality Liquid Asset*) rapidement mobilisable, un accès à plusieurs plateformes de mises en pension, un accès au marché interbancaire ou encore un accès à un véhicule de financement sécurisé *via* la Caisse de Financement Local (CAFFIL) à qui La Banque Postale cède régulièrement des prêts distribués aux entités du Secteur public local.

35.5 Risque de taux

L'unité en charge de la surveillance et de la gestion du risque de taux d'intérêt global est au sein de la direction des risques groupe de La Banque Postale.

Le département assume plusieurs missions :

- cartographier les risques, évaluer le dispositif de maîtrise des risques et proposer des limites en accord avec l'appétit aux risques de La Banque Postale ;
- assurer le suivi périodique des indicateurs qui encadrent le risque de taux d'intérêt global de La Banque Postale en consolidé ainsi que des filiales bancaires et assurantielles ;
- réaliser l'audit des processus de calculs des différents indicateurs (statiques et dynamiques) et contrôler l'intégrité des calculs d'exposition ;
- auditer les méthodologies employées.

Ce risque est suivi *via* des indicateurs de sensibilité des marges futures et de la valeur économique aux taux d'intérêt ainsi que *via* des scénarios permettant d'évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes.

Les mouvements de taux envisagés affectent aussi bien les flux incertains des produits financiers que les résultats des opérations de la banque de détail, *via* les modèles comportementaux, en particulier les options implicites dont disposent les clients.

La supervision du risque de taux relève du Comité ALM et trésorerie qui suit les indicateurs, anticipe leur évolution en fonction des orientations de la politique commerciale et de l'observation des comportements des clients. Les indicateurs de risque de taux sont également revus en Comité de pilotage des risques

groupe. La fréquence de revue des risques de taux est essentiellement mensuelle.

Objectifs

Le risque de taux est piloté de manière à couvrir la sensibilité de la marge nette d'intérêt future de La Banque Postale sous contrainte du respect des indicateurs de sensibilité de la valeur. Ce pilotage est réalisé en dynamique, sur la base du plan d'affaires, au travers de la mise en place de dérivés de taux (couvertures) ou d'inflexion de la politique commerciale. Le bilan comporte des optionalités implicites et explicites, conduisant à une non-linéarité de la valeur économique en fonction des taux. Dans cette perspective, l'ALM propose un rééquilibrage régulier des positions structurelles au travers d'instruments de marché.

Périmètre

Comme requis par le Comité de Bâle, les risques de taux significatifs présents dans le portefeuille bancaire sont identifiés et mesurés. Certains d'entre eux peuvent donner lieu à un dispositif de suivi spécifique.

Le risque de taux est mesuré par maturité, par type d'index pour les produits dépendant de taux variable ou révisable (Euribor, Inflation, €STR, etc.) en tenant compte de conventions d'écoulement probables, elles-mêmes fonctions des situations de marché. Il recouvre plusieurs facteurs de risques :

- risque de fixation lié à des différences entre les nouvelles prises de taux à l'actif et au passif (selon les références et les maturités) ;
- risque de courbe, lié au risque de fixation généré par les variations de la courbe des taux (translation, rotation, etc.) ;
- risques de base liés à la multiplicité des références de taux utilisées et induisant des risques du fait de la corrélation imparfaite entre les courbes ;
- risques optionnels (contractuel ou comportemental) ;
- risques induits par les positions exposées à l'inflation.

Dans ce cadre, la variation de marge nette d'intérêt est mesurée en fonction de plusieurs scénarios de taux. Le risque de taux d'intérêt présent dans le bilan est simulé de manière dynamique, en tenant compte des variations futures d'encours (remboursements anticipés, productions nouvelles, etc.) conformément aux modèles comportementaux développés et au plan d'affaires.

Les opérations du portefeuille de négociation de la Salle des marchés ne rentrent pas dans le risque de taux global, leur risque étant suivi et encadré par les limites propres à chaque portefeuille. Ces portefeuilles relevant de la salle des marchés sont encadrés par des limites de type risques de marché.

Mesure du risque de taux d'intérêt global

Conventions et modèles

Les méthodologies d'évaluation d'impasse et de sensibilité de taux sont déterminées en fonction des types d'actifs (ou passifs) composant le bilan :

- encours échéancés (écoulement contractuel corrigé ou non par un modèle) ;
- encours non échéancés (écoulement conventionnel) ;

- hors bilan (engagement et garanties de liquidité). Les opérations sans échéance contractuelle (dont les dépôts et livrets de la clientèle) sont intégrées conformément aux conventions d'écoulement validées par le Comité de gestion du bilan et par la direction des risques groupe.

Les opérations hors bilan sont intégrées en prenant en compte des hypothèses de tirage.

Le gap de taux

Pour une devise donnée, le gap de taux fixé est calculé pour les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable et révisable jusqu'à leur prochaine date de révision ou fixation. Le gap de taux fixé ne prend pas en compte les tombées d'intérêts.

Le gap de taux est la différence entre les montants moyens des actifs à taux fixe et les montants moyens des passifs à taux fixe incluant les effets des éléments de hors bilan par maturité.

La sensibilité de la valeur des fonds propres (EVE – Economic Value of Equity)

Elle correspond à la variation de la valeur économique consécutive à différents scénarios de choc. Celle-ci est calculée de manière statique à partir des échéanciers contractuels des éléments de bilan en stock.

Les scénarios de choc sont les suivants :

- choc parallèle vers le haut (+200 pbs) ;
- choc parallèle vers le bas (-200 pbs) ;
- pentification (taux courts en baisse, taux longs en hausse) ;
- aplatissement (taux courts en hausse, taux longs en baisse) ;
- hausse des taux courts ;
- baisse des taux courts.

A noter qu'un *floor* réglementaire sur le taux sans risque est prescrit par l'EBA. Ce *floor* commence à -1% et est augmenté de 0,05% jusqu'à atteindre 0% à 20 ans.

La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI)

La sensibilité de la MNI se définit comme étant la différence de MNI entre un scénario de taux modifié par rapport à un scénario de taux de référence.

Cette sensibilité de la MNI se calcule pour chaque scénario de taux en prenant en compte les modèles comportementaux dépendants des taux, et en maintenant les niveaux de nouvelle production et de collecte des activités commerciales, et les hypothèses relatives aux opérations financières équivalentes au scénario de référence.

Seuls les modèles comportementaux et les opérations à taux variable réagissent au scénario de choc de taux. Leurs impacts en encours modifient le niveau de financement à court terme.

Liste des différents scénarios de taux avec choc instantané par rapport à la courbe de référence :

- choc parallèle vers le haut ;
- choc parallèle vers le bas ;
- pentification (taux courts en baisse, taux longs en hausse) ;
- aplatissement (taux courts en hausse, taux longs en baisse) ;
- hausse des taux courts ;
- baisse des taux courts.

A noter qu'un *floor* réglementaire sur le taux sans risque est prescrit par l'EBA.

35.6
Risques assurance
Analyses de sensibilité

Les sensibilités présentées ci-dessous sont calculées au niveau de CNP Assurances.

- au risque de rachat

Une hausse de 10% des rachats entraînerait une baisse de résultat net de 2% (versus une baisse de 3% en 2023).

- au risque de taux

Une hausse de 100 bps entraînerait une baisse des capitaux propres de 2% (versus une baisse de 3% en 2023).

Une baisse de 100 bps entraînerait une hausse des capitaux propres de 2% (versus une hausse de 3% en 2023).

- au risque immobilier

Une évolution du marché immobilier de -25% entraînerait une baisse des capitaux propres de 1% (versus une baisse 2% en 2023).

- au risque action

Une évolution du marché actions de -25% entraînerait une baisse des capitaux propres de 3% (versus une baisse de 4% en 2023).

Risque de contrepartie sur les réassureurs

Le périmètre des risques de contrepartie inclut les contrats permettant une atténuation des risques tels que les accords de réassurance, les titrisations et les instruments dérivés, et les créances à recevoir des intermédiaires et des assurés.

Les cessions d'actifs de réassurance nets de passifs sont réalisées, sur la base du total des provisions cédées, à 21% avec des réassureurs dont le rating est supérieur ou égal à AA-, et à 95% avec des réassureurs dont le rating est supérieur ou égal à A.

- Passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance – montants exigibles - rachat

(en millions d'euros)	31/12/2024		31/12/2023	
	Valeur de rachat	Valeur comptable	Valeur de rachat	Valeur comptable
Passifs immédiatement rachetables	51 527	57 230	40 319	54 451
Passifs non immédiatement rachetables	296 190	307 054	303 508	320 227
TOTAL	347 717	364 283	343 826	374 677

- Flux futurs d'actifs

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	Plus de 15 ans	TOTAL
Actifs à la juste valeur par résultat	13 512	3 811	3 272	499	3 992	25 086
Actifs à la juste valeur par OCI Recyclable	18 380	67 401	68 826	28 702	41 223	224 532
Actifs financiers au coût amorti	112	1 103	2 081	806	12	4 114
TOTAL	32 004	72 316	74 179	30 007	45 227	253 732

(en millions d'euros)	31/12/2023					
	moins de 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	Plus de 15 ans	TOTAL
Actifs à la juste valeur par résultat	14 553	3 916	4 770	702	4 113	28 054
Actifs à la juste valeur par OCI Recyclable	18 621	68 460	73 985	25 637	39 756	226 459
Actifs financiers au coût amorti	62	713	1 364	437	8	2 584
TOTAL	33 236	73 089	80 119	26 777	43 878	257 098

NOTE 36 CONTRATS D'ASSURANCE ET REASSURANCE

36.1 Produits et charges afférentes

- a) Contrats d'assurance émis
- b) Contrats de réassurance détenus

36.2 Placements des activités d'assurance

36.3 Informations sur les passifs d'assurance

- a) Contrats d'assurance et de réassurance par modèles d'évaluation
- b) Contrats d'assurance et de réassurance par composantes comptables
- c) Marge sur services contractuels (CSM)
- d) Contrats d'assurance et de réassurance par périodes de couverture

36.1 Produits et charges afférentes

a) Contrats d'assurance émis

■ Produits des contrats d'assurance émis

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	10 151	10 078
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	8 648	8 418
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services au cours de la période	2 244	2 212
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	213	283
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis attendues au cours de la période nettes de l'amortissement de la composante de perte	6 003	5 724
Ajustements liés à l'expérience sur les primes reçues et les frais d'acquisition	188	200
Frais d'acquisitions alloués à la période	1 504	1 660
Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	1 667	1 607
TOTAL	11 819	11 685

■ Charges afférentes aux contrats d'assurance émis

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31/12/2024
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(6 490)	(1 307)	(7 796)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 504)	(21)	(1 525)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	497	46	543
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(21)	2	(19)
TOTAL	(7 518)	(1 280)	(8 798)

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	31/12/2023
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	(6 551)	(1 106)	(7 656)
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 660)	(164)	(1 823)
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	1 087	13	1 099
Pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	(59)	1	(58)
TOTAL	(7 183)	(1 255)	(8 438)

Le montant des charges afférentes aux contrats d'assurance émis contient la marge perçue par le groupe au titre de la gestion et de la distribution des contrats d'assurance des filiales. Elle est calculée comme la différence entre les commissions perçues et les frais sous-jacents déterminés à l'aide d'un coefficient d'exploitation analytique spécifique aux activités d'assurance.

b) Contrats de réassurance détenus

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA	(3 079)	(675)
Marge sur services contractuels reconnue en résultat en raison de la réception de services au cours de la période	(30)	(72)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier en raison de l'expiration du risque	(10)	(10)
Charges attendues au cours de la période	(3 001)	(584)
Ajustements liés à l'expérience	(38)	(9)
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	(150)	(167)
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle BBA	3 001	609
Montants recouverts auprès des réassureurs	3 037	636
Ajustements liés aux provisions recouvrées auprès des réassureurs	(36)	(30)
Composante de perte		2
Variation de l'ajustement pour risque lié aux sinistres survenus cédés	1	1
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	128	127
CHARGES OU PRODUITS LIÉS À LA RÉASSURANCE DÉTENUE	(100)	(106)

36.2 Placements des activités d'assurance

■ Ventilation par catégories comptables

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	187 656	205 383
Instruments dérivés de couverture	86	58
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	14 704	15 461
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	189 142	185 470
Titres au coût amorti	3 287	2 083
Immeubles de placement	6 590	7 262
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 097	1 104
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	402 561	416 821

Les lignes Actifs financiers à la juste valeur par résultat et les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables et non recyclables sont détaillées ci-après :

■ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Instruments de dettes	165 007	185 051
Effets publics et valeurs assimilées	2 100	2 751
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 998	26 269
OPCVM	59 598	59 581
Actifs représentatifs de contrats en UC	85 366	91 603
Prêts et avances	3 945	4 845
Instruments de capitaux propres	21 756	18 729
Actions et autres titres à revenu variable	16 298	15 580
Actifs représentatifs de contrats en UC	5 458	3 149
Instruments dérivés	892	1 603
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	187 656	205 383

■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2024		31/12/2023	
	Juste valeur	Gains / pertes cumulés latents	Juste valeur	Gains / pertes cumulés latents
Effets publics et valeurs assimilées	89 936	(19 519)	95 134	(18 570)
Obligations et autres titres à revenu fixe	99 207	(6 480)	90 336	(8 135)
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	189 142	(25 998)	185 470	(26 705)
Impôts		7 090		7 309
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		(18 908)		(19 395)
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	14 704	3 541	15 445	3 868
Titres de participation non consolidés			16	
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	14 704	3 541	15 461	3 868
Impôts		(688)		(773)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		2 853		3 096

36.3 Informations sur les passifs d'assurance

a) Contrats d'assurance et de réassurance par modèles d'évaluation

	31/12/2024		
	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	TOTAL
<i>(en millions d'euros)</i>			
Au titre de la couverture restante	982	95	1 078
Contrats évalués selon le modèle PAA		95	95
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	982		982
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 276		1 276
Ajustement au titre du risque non financier	(60)		(60)
Marge sur services contractuels	(234)		(234)
Au titre des sinistres survenus	(166)	2	(164)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(162)	2	(160)
Ajustement au titre du risque non financier	(4)		(4)
Au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non encore affectés aux contrats d'assurance		4	4
Contrats d'assurance émis - actif (1) (cf. note 23.7)	816	101	917
Au titre de la couverture restante	357 605	755	358 360
Contrats évalués selon le modèle PAA		755	755
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	357 605		357 605
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	339 733		339 733
Ajustement au titre du risque non financier	1 450		1 450
Marge sur services contractuels	16 422		16 422
Au titre des sinistres survenus	5 601	791	6 392
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 547	744	6 291
Ajustement au titre du risque non financier	55	47	101
Contrats d'assurance émis - passif (2) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	363 206	1 546	364 752
Contrats d'assurance (affaires directes et acceptations) (2) - (1)	362 390	1 445	363 835
Au titre des opérations d'assurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire) (3)			2 019
CONTRATS D'ASSURANCE EMIS - PASSIF (2) + (3) - (cf. note 32.6)			366 771
Au titre de la couverture restante	5 763	73	5 837
Contrats évalués selon le modèle PAA		73	73
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	5 763		5 763
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 403		5 403
Ajustement au titre du risque non financier	110		110
Marge sur services contractuels	250		250
Au titre des sinistres survenus	450	221	671
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	445	213	659
Ajustement au titre du risque non financier	5	8	13
Contrats de réassurance détenus - Actif (1) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	6 213	295	6 508
Au titre des opérations de réassurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire)			15
Contrats de réassurance détenus - actif (cf. note 23.7)			6 523
Au titre de la couverture restante	19	3	21
Contrats évalués selon le modèle PAA		3	3
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	19		19
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	17		17
Ajustement au titre du risque non financier	(8)		(8)
Marge sur services contractuels	9		9
Au titre des sinistres survenus	(9)		(9)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(9)		(9)
Ajustement au titre du risque non financier			
Contrats de réassurance détenus - Passif (2) - (cf. note 32.6) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	10	3	13
CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS NETS (1) - (2)	6 203	292	6 495

	31/12/2023		
	Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	Contrats évalués selon le modèle PAA	TOTAL
(en millions d'euros)			
Au titre de la couverture restante	1 389	165	1 554
Contrats évalués selon le modèle PAA		165	165
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	1 389		1 389
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	1 746		1 746
Ajustement au titre du risque non financier	(75)		(75)
Marge sur services contractuels	(282)		(282)
Au titre des sinistres survenus	(213)	1	(212)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(208)	1	(207)
Ajustement au titre du risque non financier	(5)		(5)
Au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition non encore affectés aux contrats d'assurance	0	0	0
Contrats d'assurance émis - actif (1) (cf. note 23.7)	1 177	166	1 343
Au titre de la couverture restante	368 836	825	369 661
Contrats évalués selon le modèle PAA		825	825
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	368 836		368 836
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	348 273		348 273
Ajustement au titre du risque non financier	1 895		1 895
Marge sur services contractuels	18 668		18 668
Au titre des sinistres survenus	5 578	795	6 374
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	5 521	749	6 269
Ajustement au titre du risque non financier	58	47	104
Contrats d'assurance émis - passif (2) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	374 415	1 620	376 035
Contrats d'assurance (affaires directes et acceptations) (2) - (1)	373 238	1 454	374 692
Au titre des opérations d'assurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire) (3)			2 395
CONTRATS D'ASSURANCE EMIS - PASSIF (2) + (3) - (cf. note 32.6)			378 430
Au titre de la couverture restante	8 060	82	8 142
Contrats évalués selon le modèle PAA		82	82
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	8 060		8 060
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	7 457		7 457
Ajustement au titre du risque non financier	91		91
Marge sur services contractuels	512		512
Au titre des sinistres survenus	496	237	734
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	490	227	717
Ajustement au titre du risque non financier	6	10	16
Contrats de réassurance détenus - Actif (1) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	8 556	319	8 875
Au titre des opérations de réassurance relatives à des contrats financiers (sans participation discrétionnaire)			15
Contrats de réassurance détenus - actif (cf. note 23.7)			8 891
Au titre de la couverture restante	43	20	63
Contrats évalués selon le modèle PAA		20	20
Contrats évalués selon les modèles BBA et VFA	43		43
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	39		39
Ajustement au titre du risque non financier	(17)		(17)
Marge sur services contractuels	20		20
Au titre des sinistres survenus	(8)		(8)
Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	(8)		(8)
Ajustement au titre du risque non financier	(0)		(0)
Contrats de réassurance détenus - Passif (2) - (cf. note 32.6) (hors contrats financiers sans participation discrétionnaire)	35	20	55
CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS NETS (1) - (2)	8 521	299	8 820

b) Contrats d'assurance et de réassurance par composantes comptables

■ Marge intra-groupe

La Banque Postale distribue et gère des contrats d'assurance pour le compte de ses filiales. Cette activité génère des frais de distribution et de gestion dans les comptes aux bornes du groupe.

Les filiales d'assurance versent des commissions à La Banque Postale, au titre de la distribution et de la gestion des contrats d'assurance. Ces commissions incorporent une marge facturée par La Banque Postale.

Sous IFRS 17, la composante représentant l'engagement de l'assurance envers ses assurés, la valeur actuelle des flux futurs ou *Best Estimate*, incorpore notamment l'ensemble des frais rattachables aux activités d'assurance dont les frais de distribution et de gestion des contrats d'assurance.

Au niveau des filiales d'assurance, ce sont donc les commissions, y compris la marge, qui vont être incluses dans le *Best Estimate*.

Au niveau du groupe, la marge perçue représente un profit et non un coût, et ne peut être incorporée dans le *Best Estimate*. Elle doit donc être intégrée dans la marge sur services contractuels (ou CSM, c'est-à-dire les profits futurs).

Par conséquent, la CSM en vision groupe diffère de la CSM aux bornes des filiales d'assurance, i.e. la CSM en vision assurance. La CSM groupe intègre une composante représentative de la marge intragroupe déterminée en appliquant un coefficient d'exploitation estimé aux commissions de distribution et de gestion. Cette marge est intégrée dans la CSM aux bornes du groupe.

■ CNP Assurance Protection Sociale – contrat groupe La Poste

A la suite de la prise de contrôle des activités de protection sociale de La Mutuelle Générale (cf. note 1.3), les passifs d'assurance et de réassurance sont retraités des effets liés au contrat du groupe La Poste devenu un contrat intra-groupe et donnant lieu à la comptabilisation d'un passif comptabilisé selon les dispositions de la norme IAS 19 (cf. note 31.1).

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
SOLDE NET DE CLOTURE - VISION ASSURANCE ^(a) Au 31 décembre 2024	346 348	1 593	14 897	362 839
CNP Assurance Protection sociale - contrat La Poste	(407)	(24)	(18)	(449)
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Eliminations intragroupes	(1 776)		1 776	
SOLDE NET DE CLOTURE - VISION GROUPE Au 31 décembre 2024	344 165	1 569	16 655	362 390
SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION ASSURANCE ^(a) Au 31 décembre 2023	353 844	2 032	17 362	373 238
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Eliminations intragroupes	(1 588)		1 588	
SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION GROUPE Au 31 décembre 2023	352 256	2 032	18 950	373 238
SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION ASSURANCE ^(a) Au 31 décembre 2022 ^(b)	341 814	1 863	15 522	359 199
Commissions de distribution et de gestion des contrats d'assurance - Eliminations intragroupes	(1 320)		1 320	
SOLDE NET D'OUVERTURE - VISION GROUPE Au 31 décembre 2022 ^(b)	340 494	1 863	16 842	359 199

(a) Fait l'objet des analyses par composantes comptables et par périodes de couverture.

(b) Comptes retraités en application de la norme IFRS 17.

■ Courbes des taux

Les courbes de taux, utilisées pour actualiser les estimations des flux de trésorerie futurs qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents, sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

	Devise	31/12/2024				
		1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	3,00%	2,80%	2,90%	2,90%	2,80%
Filiales du pôle assurance non vie	EUR	[2,4% ; 2,7%]	[2,3% ; 2,5%]	[2,4% ; 2,6%]	[2,4% ; 2,6%]	[2,4% ; 2,5%]
Filiales Europe hors France	EUR	[2,6% ; 3,1%]	[2,3% ; 2,7%]	[2,4% ; 2,7%]	[2,4% ; 2,8%]	[2,4% ; 2,8%]
Filiales Brésiliennes	BRL	[13,0% ; 14,1%]	[13,2% ; 14,2%]	[12,6% ; 13,7%]	[10,9% ; 11,9%]	[9,4% ; 10,1%]

	Devise	31/12/2023				
		1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	4,29%	3,19%	3,21%	3,21%	3,09%
Filiales du pôle assurance non vie	EUR	[4,0% ; 4,2%]	[3,1% ; 3,3%]	[3,1% ; 3,3%]	[3,1% ; 3,3%]	[3,0% ; 3,2%]
Filiales Europe hors France	EUR	[3,9% ; 5,2%]	[3,0% ; 4,4%]	[3,0% ; 4,4%]	[3,0% ; 4,3%]	[2,9% ; 4,0%]
Filiales Brésiliennes	BRL	[10,8% ; 11,1%]	[10,8% ; 11,2%]	[11,4% ; 11,8%]	[10,5% ; 10,8%]	[9,2% ; 9,4%]

■ Analyse par composante comptable des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA - Assurance (vision assurance)

(en millions d'euros)	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2024
Solde des actifs à l'ouverture	(1 538)	79	282	(1 176)
Solde des passifs à l'ouverture	355 367	1 953	17 080	374 400
SOLDE NET D'OUVERTURE	353 829	2 032	17 362	373 224
Variations liées aux services futurs	(236)	192	87	42
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	1 490	(1)	(1 501)	(12)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(27)	38		11
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(1 699)	155	1 588	43
Variations liées aux services rendus au cours de la période	447	(192)	(2 244)	(1 989)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(2 244)	(2 244)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(192)		(192)
Ajustements liés à l'expérience	447			447
Variations liées aux services passés	(465)	(56)		(521)
Ajustements des sinistres survenus	(465)	(56)		(521)
Résultat des activités d'assurance	(254)	(56)	(2 157)	(2 468)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	9 045	6	(309)	8 741
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance ^(a)	13 500	37	111	13 649
Effets des différences de change	(4 455)	(31)	(421)	(4 907)
Total issu des variations du résultat global	8 791	(50)	(2 467)	6 274
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	(2 762)			(2 762)
Total des flux de trésorerie	(2 762)			(2 762)
Frais d'acquisition reportés – Affectation aux contrats d'assurance				
Autres mouvements de consolidation	(13 510)	(388)	2	(13 897)
SOLDE NET DE CLOTURE	346 348	1 593	14 897	362 839
Solde des actifs à la clôture	(1 114)	65	234	(816)
Solde des passifs à la clôture	347 462	1 529	14 664	363 655

(a) Hors différences de change.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2023
Solde des actifs à l'ouverture	(2 423)	354	725	(1 343)
Solde des passifs à l'ouverture	344 237	1 508	14 797	360 542
SOLDE NET D'OUVERTURE	341 814	1 863	15 522	359 199
Variations liées aux services futurs	(4 243)	404	3 919	80
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(2 159)	162	2 013	15
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes et reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	(15)	52		38
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(2 069)	190	1 906	28
Variations liées aux services rendus au cours de la période	737	(262)	(2 212)	(1 737)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(2 212)	(2 212)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(262)		(262)
Ajustements liés à l'expérience	737			737
Variations liées aux services passés	(1 049)	(37)		(1 087)
Ajustements des sinistres survenus	(1 049)	(37)		(1 087)
Résultat des activités d'assurance	(4 555)	105	1 708	(2 743)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	24 754	61	127	24 942
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance ^(a)	23 657	56	55	23 768
Effets des différences de change	1 097	5	72	1 174
Total issu des variations du résultat global	20 199	166	1 835	22 199
Flux de trésorerie reçus ou payés sur les contrats d'assurance	(8 140)			(8 140)
Total des flux de trésorerie	(8 140)			(8 140)
Frais d'acquisition reportés – Affectation aux contrats d'assurance				
Autres mouvements de consolidation	(44)	4	5	(35)
SOLDE NET DE CLOTURE	353 829	2 032	17 362	373 224
Solde des actifs à la clôture	(1 538)	79	282	(1 176)
Solde des passifs à la clôture	355 367	1 953	17 080	374 400

(a) Hors différences de change.

■ **Analyse par composante comptable des contrats comptabilisés selon le modèle BBA – Contrats de réassurance détenus**

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2024
Solde des actifs à l'ouverture	7 990	97	512	8 599
Solde des passifs à l'ouverture	(32)	17	(20)	(35)
SOLDE NET D'OUVERTURE	7 958	114	492	8 564
Variations liées aux services futurs	21	(19)	(2)	
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	29	(22)	(6)	
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(8)	4	4	
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(4)	(8)	(30)	(41)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(30)	(30)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(8)		(8)
Ajustements liés à l'expérience	(4)			(4)
Variations liées aux services passés	(34)	(3)		(36)
Ajustement des sinistres survenus	(34)	(3)		(36)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(17)	(29)	(32)	(78)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance détenus ^(a)	109	12	3	124
Total des variations du résultat global	93	(18)	(29)	46
Flux de trésorerie	(2 629)			(2 629)
Total des flux de trésorerie	(2 629)			(2 629)
Autres mouvements de consolidation et variation de périmètre	418	26	(223)	222
SOLDE NET DE CLOTURE	5 840	123	241	6 203
Solde des actifs à la clôture	5 849	115	250	6 213
Solde des passifs à la clôture	(9)	8	(9)	(10)

(a) Hors effet de l'évolution du risque de non-exécution.

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	31/12/2023
Solde des actifs à l'ouverture	7 171	108	624	7 903
Solde des passifs à l'ouverture	(43)	22	1	(20)
SOLDE NET D'OUVERTURE	7 127	131	625	7 883
Variations liées aux services futurs	68	(17)	(49)	2
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	71	(22)	(48)	(0)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	(3)	5	(1)	2
Variations liées aux services rendus au cours de la période	43	(8)	(72)	(38)
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net			(72)	(72)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier		(8)		(8)
Ajustements liés à l'expérience	43			43
Variations liées aux services passés	(28)	(3)		(30)
Ajustement des sinistres survenus	(28)	(3)		(30)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	83	(28)	(121)	(66)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance détenus ^(a)	881	12	3	896
Total des variations du résultat global	965	(16)	(118)	830
Flux de trésorerie	(157)			(157)
Total des flux de trésorerie	(157)			(157)
Autres mouvements de consolidation	24	(0)	(14)	9
SOLDE NET DE CLOTURE	7 958	114	492	8 564
Solde des actifs à la clôture	7 990	97	512	8 599
Solde des passifs à la clôture	(32)	17	(20)	(35)

(a) Hors effet de l'évolution du risque de non-exécution.

c) Marge sur services contractuels (CSM)
■ Analyse par méthodes de transition de la marge sur services contractuels
Contrats d'assurance émis

Marge sur services contractuels et produits des contrats d'assurance émis par méthode de transition <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024			
	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats (a)	TOTAL
Marge sur services contractuels à l'ouverture	140	13 619	3 604	17 362
Variations liées aux services futurs	30	(1 359)	1 416	87
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	30	(1 359)	(172)	(1 501)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			1 588	1 588
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(51)	(1 828)	(365)	(2 244)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(51)	(1 828)	(365)	(2 244)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	(139)	(177)	(309)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	76	29	111
Effet des différences de change		(215)	(206)	(421)
Autres mouvements de consolidation		494	(493)	2
Variations de périmètre		(186)	(199)	(385)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance		681	(294)	387
Marge sur services contractuels à la clôture	125	10 787	3 985	14 897

(a) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

Marge sur services contractuels et produits des contrats d'assurance émis par méthode de transition <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023			
	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats (a)	TOTAL
Marge sur services contractuels à l'ouverture	158	13 246	2 118	15 522
Variations liées aux services futurs	(20)	2 082	1 857	3 919
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	(20)	2 082	(49)	2 013
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			1 906	1 906
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(48)	(1 741)	(422)	(2 212)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(48)	(1 741)	(422)	(2 212)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	4	29	94	127
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	6	(7)	57	55
Effet des différences de change	(2)	37	37	72
Autres mouvements de consolidation	46	3	(44)	5
Variations de périmètre			(1)	(1)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	46	3	(44)	5
Marge sur services contractuels à la clôture	140	13 619	3 604	17 362

(a) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

Contrats de réassurance détenus

Marge sur services contractuels par méthode de transition <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024			
	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ^(a)	TOTAL
Part cédée - Marge sur services contractuels à l'ouverture	64	417	11	492
Part cédée - Variations liées aux services futurs	1	(45)	42	(2)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	1	(45)	37	(6)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			4	4
Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période	(7)	(21)	(3)	(30)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(7)	(21)	(3)	(30)
Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	1	2		3
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	1	2		3
Effet des différences de change				
Part cédée - Autres mouvements de consolidation		(18)	(205)	(223)
Variations de périmètre		7	(205)	(198)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance		(24)		(24)
Part cédée - Marge sur services contractuels à la clôture	60	336	(155)	241

Marge sur services contractuels par méthode de transition <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023			
	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats ^(a)	TOTAL
Part cédée - Marge sur services contractuels à l'ouverture	76	541	8	625
Part cédée - Variations liées aux services futurs	9	(66)	8	(49)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	9	(66)	9	(48)
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période			(1)	(1)
Part cédée - Variations liées aux services rendus au cours de la période	(7)	(60)	(5)	(72)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour refléter les services rendus	(7)	(60)	(5)	(72)
Part cédée - Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	1	2		3
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance des contrats de réassurance	1	2		3
Effet des différences de change				
Part cédée - Autres mouvements de consolidation	(14)			(14)
Variations de périmètre				
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	(14)			(14)
Part cédée - Marge sur services contractuels à la clôture	64	417	11	492

(a) Les autres contrats correspondent aux contrats qui n'étaient pas existants à la date de transition.

d) Contrats d'assurance et de réassurance par périodes de couverture
■ Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA – Assurance

	31/12/2024						
	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs nets au titre des sinistres survenus	SOUS TOTAL	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	TOTAL
	Hors composante de perte	Composante de perte					
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde des actifs à l'ouverture	(1 389)		(1 389)	213	(1 176)		(1 177)
Solde des passifs à l'ouverture	368 655	167	368 822	5 578	374 400		374 400
Solde net d'ouverture	367 265	167	367 432	5 791	373 224		373 223
Produits des contrats d'assurance émis	(10 151)		(10 151)		(10 151)		(10 151)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	1 504	21	1 525	6 159	7 684		7 684
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(30)	(30)	6 655	6 625		6 625
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 504		1 504		1 504		1 504
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(497)	(497)		(497)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		52	52		52		52
Composants d'investissement	(33 665)		(33 665)	33 665			
Résultat des activités d'assurance	(42 313)	21	(42 292)	39 824	(2 468)		(2 468)
Produits financiers ou (charges financières) des contrats d'assurance émis	8 642	1	8 644	98	8 741		8 741
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	13 497	1	13 498	151	13 649		13 649
Effet des différences de change	(4 854)		(4 854)	(53)	(4 907)		(4 907)
Total issu des variations du résultat global	(33 671)	22	(33 648)	39 922	6 274		6 274
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	39 298		39 298		39 298		39 298
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(39 984)	(39 984)		(39 984)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(2 076)		(2 076)		(2 076)		(2 076)
Total des flux de trésorerie	37 222		37 222	(39 984)	(2 762)		(2 762)
Frais d'acquisition non affectés aux contrats							
Variations de périmètre	(14 441)	8	(14 432)	(221)	(14 653)		(14 653)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	514	(16)	498	259	757		757
Autres mouvements de consolidation	(13 927)	(8)	(13 934)	38	(13 896)		(13 896)
Solde net de clôture	356 890	182	357 071	5 767	362 839		362 838
Solde des actifs à la clôture	(982)		(982)	166	(816)		(816)
Solde des passifs à la clôture	357 872	182	358 053	5 601	363 655		363 655

	31/12/2023						
	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs nets au titre des sinistres survenus	SOUS TOTAL	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	TOTAL
	Hors composante de perte	Composante de perte					
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde des actifs à l'ouverture	(1 800)		(1 800)	457	(1 343)		(1 343)
Solde des passifs à l'ouverture	355 145	95	355 240	5 302	360 542		360 542
Solde net d'ouverture	353 345	95	353 440	5 759	359 199		359 199
Produits des contrats d'assurance émis	(10 078)		(10 078)		(10 078)		(10 078)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	1 660	59	1 719	5 616	7 335		7 335
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis		(21)	(21)	6 703	6 681		6 681
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 660		1 660		1 660		1 660
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(1 087)	(1 087)		(1 087)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		80	80		80		80
Composants d'investissement	(36 663)		(36 663)	36 663			
Résultat des activités d'assurance	(45 081)	59	(45 022)	42 279	(2 743)		(2 743)
Produits financiers ou (charges financières) des contrats d'assurance émis	24 493	(4)	24 489	453	24 942		24 942
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance (hors différences de change)	23 330	(4)	23 326	442	23 768		23 768
Effet des différences de change	1 163		1 163	11	1 174		1 174
Total issu des variations du résultat global	(20 588)	55	(20 533)	42 732	22 199		22 199
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	36 473		36 473		36 473		36 473
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(42 702)	(42 702)		(42 702)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 911)		(1 911)		(1 911)		(1 911)
Total des flux de trésorerie	34 562		34 562	(42 702)	(8 140)		(8 140)
Frais d'acquisition non affectés aux contrats							
Variations de périmètre							
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	(53)	17	(36)	2	(35)		(35)
Autres mouvements de consolidation	(53)	17	(36)	2	(35)		(35)
Solde net de clôture	367 265	167	367 432	5 791	373 224		373 223
Solde des actifs à la clôture	(1 389)		(1 389)	213	(1 176)		(1 177)
Solde des passifs à la clôture	368 655	167	368 822	5 578	374 400		374 400

■ **Analyse par périodes de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon le modèle BBA – Contrats de réassurance détenus**

	31/12/2024				
	Actifs nets pour couverture restante		Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus	TOTAL
	Hors élément de recouvrement de perte	Elément de recouvrement de perte			
<i>(en millions d'euros)</i>					
Solde des actifs à l'ouverture	8 098	5	8 103	496	8 599
Solde des passifs à l'ouverture	(43)		(43)	8	(35)
Solde net d'ouverture	8 056	5	8 061	504	8 564
Produits de réassurance	76		77	2 925	3 001
Montants recouverts auprès des réassureurs :	76	0	77	2 961	3 038
- dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance	76	0	76	2 961	3 037
- dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents					
Ajustement des actifs pour sinistres survenus				(36)	(36)
Charges de réassurance	(3 079)		(3 079)		(3 079)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(3 003)	0	(3 002)	2 925	(78)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	117		117	7	124
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	117		117	7	124
Effet des différences de change					
Composants d'investissement	(801)		(801)	801	
Total issu des variations du résultat global	(3 686)		(3 686)	3 732	46
Primes payées	1 201		1 201		1 201
Sommes recouvrées auprès des réassureurs				(3 778)	(3 778)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	(52)		(52)		(52)
Total des flux de trésorerie	1 149		1 149	(3 778)	(2 629)
Variations de périmètre	238	5	243	(16)	227
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	(21)	(1)	(21)	16	(5)
Autres mouvements de consolidation	218	4	222		222
Solde net de clôture	5 736	9	5 745	459	6 203
Solde des actifs à la clôture	5 754	9	5 763	450	6 213
Solde des passifs à la clôture	(19)		(19)	9	(10)

31/12/2023					
	Actifs nets pour couverture restante		Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus	TOTAL
	Hors élément de recouvrement de perte	Elément de recouvrement de perte			
<i>(en millions d'euros)</i>					
Solde des actifs à l'ouverture	7 436	3	7 439	463	7 903
Solde des passifs à l'ouverture	(35)		(35)	15	(20)
Solde net d'ouverture	7 401	3	7 404	478	7 883
Produits de réassurance	73	2	75	535	609
Montants recouverts auprès des réassureurs :	73	2	75	565	639
- dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance	73		73	565	638
- dont pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires sous-jacents		2	2		2
Ajustement des actifs pour sinistres survenus				(30)	(30)
Charges de réassurance	(675)		(675)		(675)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(602)	2	(601)	535	(66)
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance	887		887	9	896
Produits financiers (ou charges financières) des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	887		887	9	896
Effet des différences de change	0		0		0
Composants d'investissement	(875)		(875)	875	
Total issu des variations du résultat global	(591)	2	(589)	1 419	830
Primes payées	1 295		1 295		1 295
Sommes recouvrées auprès des réassureurs				(1 393)	(1 393)
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	(59)		(59)		(59)
Total des flux de trésorerie	1 236		1 236	(1 393)	(157)
Variations de périmètre					
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats de réassurance	9		9		9
Autres mouvements de consolidation	9		9		9
Solde net de clôture	8 056	5	8 061	504	8 564
Solde des actifs à la clôture	8 098	5	8 103	496	8 599
Solde des passifs à la clôture	(43)		(43)	8	(35)

■ **Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon le modèle PAA – Assurance**

	31/12/2024							TOTAL
	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs nets au titre des sinistres survenus		Passifs nets au titre des sinistres survenus	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	
	Hors composante de perte	Composante de perte		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	(165)		(165)	(1)		(1)		(166)
Solde des passifs à l'ouverture	823	2	825	749	47	795		1 620
Solde net d'ouverture	658	2	660	747	47	794		1 454
Produits des contrats d'assurance émis	(1 667)		(1 667)					(1 667)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	21	(2)	20	1 288		1 288		1 308
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				1 324	11	1 335		1 335
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	21		21					21
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(35)	(11)	(46)		(46)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		(2)	(2)					(2)
Résultat des activités d'assurance	(1 646)	(2)	(1 648)	1 288		1 288		(359)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance				41	4	45		45
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance				41	4	45		45
Effet des différences de change								
Total issu des variations du résultat global	(1 646)	(2)	(1 648)	1 329	4	1 333		(314)
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 685		1 685					1 685
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(1 274)		(1 274)		(1 274)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(34)		(34)					(34)
Total des flux de trésorerie	1 651		1 651	(1 274)		(1 274)		377
Variations de périmètre	(13)	5	(8)	(61)	(4)	(65)		(73)
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	9	(5)	4				(4)	1
Autres mouvements de consolidation et variations de périmètre	(4)		(4)	(61)	(4)	(65)	(4)	(72)
Solde net de clôture	660		660	742	47	789	(4)	1 445
Solde des actifs à la clôture	(95)		(95)	(2)		(2)	(4)	(101)
Solde des passifs à la clôture	755		755	744	47	791		1 546

(en millions d'euros)	31/12/2023							
	Passifs nets au titre de la couverture restante		Passifs nets au titre de la couverture restante	Passifs nets au titre des sinistres survenus		Passifs nets au titre des sinistres survenus	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	TOTAL
	Hors composante de perte	Composante de perte		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			
Solde des actifs à l'ouverture	(97)		(97)	(1)		(1)	(65)	(163)
Solde des passifs à l'ouverture	871	4	874	666	44	710		1 584
Solde net d'ouverture	774	4	778	665	44	709	(65)	1 422
Produits des contrats d'assurance émis	(1 607)		(1 607)					(1 607)
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	164	(1)	162	1 120	(0)	1 120		1 282
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				1 122	10	1 132		1 132
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	164		164					164
Ajustements des passifs pour sinistres survenus				(3)	(10)	(13)		(13)
Pertes et reprises sur les groupes de contrats onéreux		(1)	(1)					(1)
Résultat des activités d'assurance	(1 443)	(1)	(1 445)	1 120	(0)	1 120		(325)
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance	(5)		(5)	14	2	15		10
Produits financiers (ou charges financières) d'assurance				14	2	15		15
Effet des différences de change	(5)		(5)	0		0		(5)
Total issu des variations du résultat global	(1 448)	(1)	(1 450)	1 133	2	1 135		(315)
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 566		1 566					1 566
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux contrats d'assurance émis				(1 051)		(1 051)		(1 051)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(169)		(169)				0	(169)
Total des flux de trésorerie	1 397		1 397	(1 051)		(1 051)	0	346
Variations de périmètre								
Autres mouvements relatifs à l'évolution de la valeur comptable nette des contrats d'assurance	(65)		(65)		1	1	65	1
Autres mouvements de consolidation	(65)		(65)		1	1	65	1
Solde net de clôture	658	2	660	747	47	794	(0)	1 454
Solde des actifs à la clôture	(165)		(165)	(1)		(1)	(0)	(166)
Solde des passifs à la clôture	823	2	825	749	47	795		1 620

■ **Analyse par périodes de couverture restante et sinistres survenus des contrats comptabilisés selon le modèle PAA – Contrats de réassurance détenus**

	31/12/2024						
	Composante de couverture restante		Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus		Composante de sinistres survenus	TOTAL
	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde des actifs à l'ouverture	82		82	227	10	237	319
Solde des passifs à l'ouverture	(20)		(20)				(20)
Solde net d'ouverture	62		62	227	10	237	299
Produits de réassurance				130	(2)	128	128
Montants recouverts auprès des réassureurs :				147		147	147
- dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance				147		147	147
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs				(17)	(2)	(19)	(19)
Charges de réassurance	(150)		(150)				(150)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(150)		(150)	130	(2)	128	(22)
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus	(1)		(1)	11	1	12	12
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)				15	1	15	15
Effet des différences de change	(1)		(1)	(3)		(3)	(4)
Total issu des variations du résultat global	(151)		(151)	141	(1)	140	(10)
Primes payées	157		157				157
Sommes recouvrées auprès des réassureurs				(131)		(131)	(131)
Total des flux de trésorerie	157		157	(131)		(131)	26
Autres mouvements de consolidation et variations de périmètre	3		3	(24)	(1)	(25)	(22)
Solde net de clôture	71		71	213	8	221	292
Solde des actifs à la clôture	73		73	213	8	221	295
Solde des passifs à la clôture	(3)		(3)				(3)

31/12/2023							
	Composante de couverture restante		Composante de couverture restante	Composante de sinistres survenus		Composante de sinistres survenus	TOTAL
	Hors composante de recouvrement de perte	Composante de recouvrement de perte		Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Solde des actifs à l'ouverture	89	0	89	205	10	215	304
Solde des passifs à l'ouverture	(13)		(13)				(13)
Solde net d'ouverture	76	0	76	205	10	215	291
Produits de réassurance		(2)	(2)	130	(1)	129	127
Montants recouverts auprès des réassureurs :		(2)	(2)	126		126	124
- dont montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance		(2)	(2)	126		126	124
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs				4	(1)	3	3
Charges de réassurance	(167)		(167)				(167)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(167)	(2)	(169)	130	(1)	129	(40)
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus				3		4	4
Produits financiers (ou charges financières) afférents aux contrats de réassurance détenus (hors effets des différences de change)				3		3	3
Effet des différences de change	0		0	0		0	1
Total issu des variations du résultat global	(167)	(2)	(169)	133	(0)	133	(36)
Primes payées	156		156				156
Sommes recouvrées auprès des réassureurs		2	2	(113)		(113)	(111)
Total des flux de trésorerie	156	2	158	(113)		(113)	45
Autres mouvements de consolidation	(3)		(3)	2		2	(1)
Solde net de clôture	62		62	227	10	237	299
Solde des actifs à la clôture	82		82	227	10	237	319
Solde des passifs à la clôture	(20)		(20)				(20)

NOTE 37 PRECISIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIVITÉS BANCAIRES ET D'ASSURANCE

37.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale

37.2 Éléments de l'actif et du passif des activités bancaires et d'assurance par durée restant à courir

37.3 Informations sur le compte de résultat au format des activités d'assurance

a) Compte de résultat

b) Marge financière

37.4 Mécanismes de résolution bancaire

37.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale

ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, Banques centrales	27 812	40 577
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	203 882	218 089
Instruments dérivés de couverture	486	677
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	218 180	212 946
Titres au coût amorti	36 256	33 104
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	75 673	70 914
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	128 958	125 999
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	490	181
Contrats d'assurance émis - Actif	917	1 343
Contrats de réassurance détenus - Actif	6 523	8 891
Actifs d'impôts courants et différés	1 473	1 613
Compte de régularisation et actif divers	9 073	8 700
Actifs destinés à être cédés	17 286	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 097	1 104
Immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement	11 553	12 934
Montant net des écarts d'acquisition - Actif	671	671
Élimination titres La Banque Postale détenus par La Poste	(8 879)	(8 879)
TOTAL	731 452	728 863

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	17 559	13 585
Instruments dérivés de couverture	1 958	2 183
Opérations interbancaires et assimilées : dettes envers les établissements de crédit	31 038	33 576
Dettes envers la clientèle	225 576	224 995
Dettes représentées par un titre	32 835	34 314
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(161)	(331)
Contrats d'assurance émis - Passif	366 771	378 430
Contrats de réassurance détenus - Passif	13	55
Passifs d'impôts courants et différés	1 451	1 737
Comptes de régularisation et passifs divers	8 844	10 050
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	16 283	
Provisions	1 245	1 018
Dettes subordonnées	10 042	9 450
Intérêts minoritaires	7 148	8 342
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	10 930	11 451
Réserves consolidées et autres	9 668	10 455
Résultat part du groupe	1 262	995
Solde des opérations avec le reste du groupe - Impact sur le résultat		
Solde des opérations avec le reste du groupe - Impact sur le bilan	(79)	7
TOTAL	731 452	728 863

37.2
Éléments de l'actif et du passif des activités bancaires et d'assurance par durée restant à courir

<i>(en millions d'euros)</i>	Échéances à - d'1 an	Échéances de 1 à - de 5 ans	Échéances à + de 5 ans et indéterminée	Total
Éléments d'actifs par durée restant à courir				
Caisses, banques centrales	27 812			27 812
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	13 549	33 449	156 885	203 882
Instruments dérivé de couverture	58	144	284	486
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	29 755	63 016	125 409	218 180
Titres au coût amorti	561	8 480	27 215	36 256
Créances sur les établissements de crédit	70 481	1 958	3 235	75 673
Prêts et créances sur la clientèle	19 495	39 868	69 596	128 958
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif			490	490
Éléments de passif par durée restant à courir				
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	7 592	3 173	6 796	17 559
Instruments dérivés de couverture	85	767	1 107	1 958
Dettes envers les établissements de crédit	14 698	1 929	14 410	31 038
Dettes envers la clientèle	225 527	44	5	225 576
Dettes représentées par un titre	11 152	11 023	10 661	32 835
Dettes subordonnées	41	2 492	7 509	10 042
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif			(161)	(161)

Les titres à revenus fixes, les prêts et les dettes sont ventilés en fonction des échéances contractuelles. Les titres de participations et les OPCVM sont présentés dans la colonne indéterminée, les créances et dettes à vue sont considérées comme ayant une échéance à moins de trois mois.

37.3 Informations sur le compte de résultat au format des activités d'assurance

a) Compte de résultat

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Produits des contrats d'assurance émis	11 819	11 685
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	(8 991)	(8 617)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(100)	(106)
Résultat des activités d'assurance	2 727	2 962
Produits des placements nets de charges	5 868	5 806
Plus ou moins-values de cession des placements	(1 222)	(3 038)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	9 364	7 609
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	(20)	(72)
Gains / pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti		
Intérêts calculés selon la méthode TIE	(85)	750
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	(13 001)	(11 352)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	98	888
Produits financiers nets de charges	1 002	589
Charges et produits des autres activités	108	96
Autres produits et charges opérationnels courants	(973)	(938)
Autres produits et charges courants	(866)	(843)
Résultat opérationnel courant	2 864	2 709
Autres produits et charges opérationnels non courants	28	9
Résultat opérationnel	2 892	2 718
Charges de financement	(157)	(136)
Variation de valeurs des actifs incorporels	55	(70)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	33	24
Impôts sur les résultats	(925)	(730)
Résultat après impôt des activités destinées à être cédées ou abandonnées	(26)	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1 872	1 806
Participations ne donnant pas droit au contrôle	290	256
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 582	1 550

b) Marge financière

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 843	9 923
Total	10 843	9 923
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes nets des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1 261)	(2 979)
Intérêts calculés selon la méthode TIE	3 920	4 408
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	798	11 306
Dépréciation	(3)	6
Total	3 454	12 740
Actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes nets des actifs financiers au coût amorti		
Intérêts calculés selon la méthode TIE	257	238
Dépréciation	(2)	(2)
Total	255	236
Actifs financiers à la juste-valeur par capitaux non recyclables		
Revenus comptabilisés en résultat	516	526
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	203	2 309
Total	719	2 835
Immeubles de placement		
Gains ou pertes nets des immeubles de placement (nets de dépréciation)	(67)	(563)
Total	(67)	(563)
Autres éléments des revenus nets de placement	39	(60)
Revenus des placements (impact résultat et capitaux propres)	15 242	25 111
Effets de désactualisation et intérêts accumulés sur les contrats d'assurance	(446)	(313)
Changement de juste valeur des éléments sous-jacents	(12 621)	(11 172)
Changements de taux et d'environnement économique	(717)	(12 418)
Effet de l'atténuation du risque	8	47
Ecart de change dans les charges financières d'assurance		
Produits ou charges financières d'assurance	(13 776)	(23 856)
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>(775)</i>	<i>(12 504)</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>(13 001)</i>	<i>(11 352)</i>
Effets de désactualisation et Intérêts accumulés sur les contrats de réassurance détenus	634	666
Changements de taux et d'environnement économique	(300)	760
Autres effets financiers sur les contrats de réassurance détenus	(194)	(554)
Produits financiers ou charges financières afférents aux contrats de réassurance détenus	139	872
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>42</i>	<i>(15)</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>98</i>	<i>888</i>
MARGE FINANCIERE	1 606	2 127
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>268</i>	<i>1 096</i>
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	<i>1 338</i>	<i>1 031</i>

37.4

Mécanismes de résolution bancaire

Le régime de résolution bancaire déclenché par la défaillance d'un établissement bancaire implique notamment la mise à contribution des actionnaires et des créanciers pour en supporter le coût.

Le Fonds de résolution unique (FRU) est un fonds d'urgence participant à la stabilité du système financier au sein de l'Union bancaire et visant à uniformiser le financement des résolutions. Il peut être utilisé en complément des mesures déployées lors de la résolution pour financer certaines mesures comme le transfert d'actifs ou les garanties de passif, ou dédommager les actionnaires (ou créanciers) dont la perte subie lors de la résolution aurait dépassé celle subie lors d'une liquidation judiciaire.

Les établissements de crédit dont le siège social est basé sur le territoire national sont les principaux contributeurs au FRU auxquels il faut ajouter les entreprises d'investissement les plus significatives. Les entités assujetties au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU contribuent au Fonds de résolution national (FRN).

Le groupe contribue au financement de ces mécanismes de résolution bancaire via :

- une contribution annuelle pour laquelle aucun appel n'a eu lieu en 2024 en raison de l'atteinte des

montants cibles, à savoir au moins 1% des dépôts couverts des établissements adhérents. Sur 2023, cette contribution s'est élevée à 44 millions d'euros et a été comptabilisée en résultat en Autres charges (cf. note 9) ;

- un engagement irrévocable de payer (EPI) de 89 millions d'euros (versus 89 millions d'euros en 2023) présenté dans les engagements de garantie en faveur de la clientèle (cf. note 39) ; Cet engagement irrévocable de payer ne fait pas l'objet d'une provision car l'hypothèse d'une résolution d'un établissement bancaire au sein de l'Union européenne, et donc d'un appel partiel ou total par le FRU, est peu probable. Cela s'explique notamment par le cadre réglementaire établi depuis plus de 10 ans par l'Union bancaire (supervision élevée de la BCE, tests de résistance, etc.) ou par la stratégie de résolution privilégiant majoritairement le renflouement interne (*bail in*) i.e. sans recours à l'épargne publique ;
- un dépôt de garantie visant à sécuriser cet engagement irrévocable de payer pour 89 millions d'euros au 31 décembre 2024 (89 millions d'euros au 31 décembre 2023) (cf. note 23.7).

NOTE 38 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

38.1 Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers

38.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement

38.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres

38.4 Instruments financiers de couverture

38.5 Compensation des instruments financiers

38.1 Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers

Les niveaux hiérarchiques de juste valeur définis par la norme IFRS 7 sont les suivants :

- Niveau 1 : Valorisation déterminée par des prix cotés non ajustés observés sur un marché actif
- Niveau 2 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données observables
- Niveau 3 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données non observables

31 Dec. 2024	Hiérarchie de juste valeur ^(b)				
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur ^(a)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS					
Actifs bancaires					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	203 882	203 882	144 788	37 852	21 242
Instruments dérivés de couverture	486	486		486	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	217 945	217 945	196 708	19 609	1 628
Titres au coût amorti	36 256	33 037	32 117	726	194
Prêts et créances sur les établissements de crédit	75 673	75 805		73 584	2 221
Prêts et créances sur la clientèle	128 958	122 501		108 132	14 369
Immeubles de placement au coût amorti	752	946		946	
Immeubles de placement à la juste valeur	5 838	5 838		5 838	
Actifs non bancaires					
Autres actifs financiers non courants	564	564		186	377
Créances clients et autres créances	5 190	5 190			
Autres actifs financiers courants	300	300	215	85	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 172	4 172	615	3 557	
PASSIFS					
Passifs bancaires					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 559	17 559	272	17 287	
Instruments dérivés de couverture	1 958	1 958		1 958	
Dettes envers les banques et les établissements de crédit	31 038	31 137		29 302	1 835
Dettes envers la clientèle	225 576	224 948		223 775	1 173
Dettes représentées par un titre	32 835	33 535	17 384	16 151	
Dettes subordonnées	10 042	9 859	2 582	7 277	
Passifs non bancaires					
Emprunts obligataires, dettes financières	10 969	10 021		10 021	
Dettes fournisseurs et autres dettes	9 115	9 115			

(a) Y compris juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti.

(b) Pour les éléments comptabilisés en juste valeur.

31 Dec. 2023	Hiérarchie de juste valeur ^(b)				
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur ^(a)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS					
Actifs bancaires					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	218 089	218 089	150 882	45 810	21 397
Instruments dérivés de couverture	677	677		677	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	212 679	212 679	204 513	6 066	2 100
Titres au coût amorti	33 104	30 114	28 839	978	297
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 914	70 915		70 581	334
Prêts et créances sur la clientèle	125 999	116 734		102 133	14 601
Immeubles de placement au coût amorti	930	1 079		1 079	
Immeubles de placement à la juste valeur	6 332	6 332		6 332	
Actifs non bancaires					
Autres actifs financiers non courants	582	582		195	387
Créances clients et autres créances	5 670	5 670			
Autres actifs financiers courants	283	283	208	75	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 650	3 650	1 094	2 556	
PASSIFS					
Passifs bancaires					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13 585	13 585	79	13 505	1
Instruments dérivés de couverture	2 183	2 183		2 183	
Dettes envers les banques et les établissements de crédit	33 576	33 290		33 249	41
Dettes envers la clientèle	224 995	224 525		223 092	1 434
Dettes représentées par un titre	34 314	35 694	14 463	17 237	3 993
Dettes subordonnées	9 450	8 893	2 521	6 371	
Passifs non bancaires					
Emprunts obligataires et dettes financières	11 945	11 127		11 127	
Dettes fournisseurs et autres dettes	10 140	10 140			

(a) Y compris juste valeur des éléments comptabilisés au coût amorti.

(b) Pour les éléments comptabilisés en juste valeur.

Justes valeurs de niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture (vision contributive bancaire)

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	TOTAL
Ouverture	21 397	2 370	23 768
Gains et pertes enregistrés en résultat	508		508
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		14	14
Achats	2 647	284	2 932
Ventes	(1 079)	(52)	(1 131)
Remboursements	(1 242)	(41)	(1 283)
Transferts vers ou hors niveau 3	113	(675)	(562)
Variation de périmètre	136		136
Autres mouvements	(1 239)	(32)	(1 271)
CLÔTURE	21 242	1 869	23 111

Justes valeurs de niveau 3 : profits et pertes de la période comptabilisés en résultat

Néant

38.2

Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement

38.2.1 Instruments financiers hors activités bancaires

La juste valeur de la dette obligataire et des swaps associés est déterminée au moyen d'un modèle de calcul reposant sur des données observables, correspondant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie par IFRS 7. Ce modèle de calcul est détaillé ci-dessous.

Chaque produit financier est appréhendé comme une série de flux futurs déterminés ou non à la date de calcul. Le calcul des justes valeurs repose sur l'actualisation de ces flux futurs de trésorerie. Les facteurs d'actualisation sont déduits à partir d'une courbe zéro coupon. En ce qui concerne le calcul de la juste valeur de la dette obligataire, le spread de crédit de La Poste est ajouté à la courbe zéro coupon. Le spread de crédit implicite de La Poste est déterminé à partir des fourchettes de prix proposées par différents contributeurs du marché (*brokers*).

Dans le cas de flux dépendant d'un taux variable encore indéterminé à la date de calcul, une estimation des taux futurs est réalisée en prenant en compte la structure à terme des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les produits financiers comprenant des flux dans différentes devises, les flux sont actualisés par devise selon des facteurs d'actualisation propres à chaque devise. Les valeurs de marché en devises obtenues sont ensuite converties en euros au cours de change BCE du jour de calcul.

Les produits optionnels sont déterminés en prenant en compte la volatilité implicite des marchés au regard des dates d'exercice des options.

En ce qui concerne les actifs et passifs financiers courants, leur juste valeur est assimilable à leur valeur au bilan, compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

La juste valeur des titres obligataires et des parts d'OPCVM est déterminée en utilisant des prix cotés.

38.2.2 Instruments financiers et immeubles de placement des activités bancaires

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information.

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que, comme leur taux vient d'être fixé, leur valeur ne doit pas s'éloigner du nominal autorisé.

Les principales hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par La Banque Postale :

- la juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible durée (obligation pour le client de redevenir créancier en moins d'un mois) ;
- la juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes consistant à actualiser les flux

futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir. Le taux d'actualisation est déterminé de telle sorte que la composante « taux d'intérêt » est réévaluée à partir du taux de cessions internes et d'un spread de marché, tandis que la marge de crédit n'est pas réévaluée, étant figée à l'origine. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts (conforme à l'écoulement en taux des éléments macro-couverts).

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

- pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plans d'épargne populaire et les comptes à terme, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours ;
- la juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des *swaps* en couverture des dépôts à vue (via le « *carve out* »).

Juste valeur des instruments de dette détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers non cotés et comptabilisés au coût amorti est déterminée sur la base de modèles internes et représente une estimation de la valeur de marché de ces instruments. Cette valeur est susceptible de fluctuer en fonction de la variation des paramètres utilisés et ne reflète pas nécessairement la valeur de réalisation de ces instruments financiers.

Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement correspond à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

38.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres

Activités non bancaires

Les impacts sur le résultat des instruments financiers du groupe hors activités bancaires sont détaillés en note 14 « Résultat financier ».

Activités bancaires

Le tableau ci-après détaille les impacts sur le résultat et les capitaux propres des instruments financiers des activités bancaires.

2024	Produits/ (charges) d'intérêts	Variations de juste valeur		Décompta-bilisation et dividendes	Gain/ (perte) net
		Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres		
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs et passifs évalués au coût amorti	1 182				1 182
Actifs évalués à la juste valeur par OCI	4 273		398	(685)	3 986
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		9 462	11	1 262	10 735
Opérations de couverture	(319)	17	(51)		(353)
TOTAL	5 136	9 479	358	577	15 550
2023					
Actifs et passifs évalués au coût amorti	867				867
Actifs évalués à la juste valeur par OCI	4 705		13 012	(2 543)	15 174
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		8 797	(1)	1 196	9 992
Opérations de couverture	(43)	(1)	(44)		(88)
TOTAL	5 529	8 796	12 967	(1 347)	25 945

38.4 Instruments financiers de couverture

Activités non bancaires

Cf. note 29.

Activités bancaires

Cf. note 32.

38.5 Compensation des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans le bilan consolidé du groupe ainsi que les montants qui seraient compensables en application de conventions cadres de compensation et d'accords similaires mais qui ne sont pas éligibles à la compensation dans les comptes consolidés.

Un actif financier et un passif financier faisant l'objet d'une convention cadre de compensation ou d'un accord similaire représentant un droit exécutoire de compenser des titres contre des espèces à une même échéance qui s'exerce sous certaines conditions mais ne satisfait pas aux critères de compensation, sont présentés en valeur nette lorsqu'ils sont réalisés avec la même entité juridique.

Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du Groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers.

38.5.1 Instruments dérivés des activités industrielles et commerciales

2024	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets
				Instruments dérivés D	Cash collatéral E	
<i>(en millions d'euros)</i>						
	A	B	C=A-B			F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	8		8	8		
Instruments financiers dérivés passifs	26		26	8	17	1
2023						
	A	B	C=A-B			F=C-D-E
Instruments financiers dérivés actifs	8		8	4	3	1
Instruments financiers dérivés passifs	12		12	4	8	(0)

La Poste a mis en place avec l'ensemble de ses contreparties de marché des conventions cadres afin de réduire son exposition en cas de défaillance de ses contreparties de marché. Ces accords se traduisent par le versement à la contrepartie gagnante par la contrepartie perdante d'un dépôt de garantie sous forme de numéraire équivalent à la position nette des dérivés. La

fréquence des appels de marge est hebdomadaire ou quotidienne selon les contreparties. Ces accords ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir sur la compensation au titre de la norme IFRS 7.

38.5.2 Instruments financiers des activités bancaires

31 Dec. 2024	Valeur comptable brute	Valeur brute des instruments compensés	Instruments financiers présentés en net	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers D	Cash collatéral D		
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B			E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	205 038	670	204 368	5 534	810		198 024
Dont opération de pension	8 454	670	7 784				7 784
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	6 492		6 492	5 534	810		149
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	205 266	634	204 632	6 908	12	2 476	195 236
Dont prises en pension	13 052	634	12 418	6 908	12	2 476	3 022
Comptes de régularisation et autres actifs	9 225		9 225	13			9 212
Dont dépôts de garantie donnés	16		16	13			2
Autres actifs non compensés	322 490		322 490				322 490
TOTAL ACTIF	742 019	1 305	740 714	12 456	822	2 476	724 961
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	20 187	670	19 517	5 534	249		13 734
Dont opération de pension	10 165	670	9 495				9 495
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	7 270		7 270	5 534	249		1 487
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	257 249	634	256 614	6 908	594	23 576	225 536
Dont mises en pension	47 922	634	47 288	6 908	594	23 576	16 210
Autres dettes non compensées	437 634		437 634				437 634
TOTAL PASSIF	715 069	1 305	713 765	12 442	843	23 576	676 903

31 Dec. 2023	Valeur comptable brute	Valeur brute des instruments compensés	Instruments financiers présentés en net	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers D	Cash collatéral D		
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B			E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	218 766		218 766	4 483	1 320		212 964
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	5 915		5 915	4 483	1 320		113
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	198 748	1 836	196 912	262	3	645	196 003
Dont prises en pension	5 767	1 836	3 931	262	3	645	3 022
Comptes de régularisation et autres actifs	8 903		8 903	11			8 891
Dont dépôts de garantie donnés	22		22	11			11
Autres actifs non compensés	313 564		313 564				313 564
TOTAL ACTIF	739 981	1 836	738 145	4 756	1 323	645	731 422
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	15 769		15 769	4 466	836		10 467
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	6 224		6 224	4 466	836		923
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	260 406	1 836	258 571	262	375	20 449	237 485
Dont mises en pension	42 343	1 836	40 507	262	375	20 449	19 422
Autres dettes non compensées	434 918		434 918				434 918
TOTAL PASSIF	711 093	1 836	709 257	4 728	1 211	20 449	682 870

NOTE 39 ENGAGEMENTS HORS-BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

- 39.1 Engagements des activités bancaires
- 39.2 Autres engagements donnés
- 39.3 Autres engagements reçus
- 39.4 Passifs éventuels

39.1 Engagements des activités bancaires

La valeur contractuelle des engagements donnés et reçus dans le cadre des activités de La Banque Postale est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	4 079	1 047
en faveur de la clientèle	22 280	23 206
Engagements de garantie		
en faveur d'établissements de crédit	623	804
en faveur de la clientèle ^(a)	792	1 073
Engagements sur titres à livrer	31 289	13 056
Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus		
Engagements de financement		
reçus d'établissements de crédit ^(b)	22 542	10 219
reçus de la clientèle	13 067	6 120
Engagements de garantie		
reçus d'établissements de crédit	41 137	40 671
reçus de la clientèle	7 333	7 191
Engagements sur titres à recevoir	3 553	70
Autres engagements donnés ^{(b)(c)}	52 144	51 457
Autres engagements reçus ^(d)	22 125	22 644

- (a) Comprend les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM gérés par les entités du groupe. Comprend également les EPI liées au FRU s'élevant à 89 millions d'euros au 31 décembre 2024 (89 millions d'euros au 31 décembre 2023).
- (b) Dont engagements donnés (4 064 millions d'euros) et reçus (3 452 millions d'euros) dans le cadre du dispositif de gestion des garanties « 3 G » avec la Banque de France qui permet aux banques de gérer de manière unifiée l'ensemble du collatéral relatif à leurs opérations de refinancement auprès de celle-ci.
- (c) Comprend, en 2024, 26 560 millions d'euros (26 277 millions d'euros en 2023) au titre du nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisés par la société de financement à l'habitat du groupe (La Banque Postale Home Loan SFH).
- (d) Comprend essentiellement les nantissements de titres réalisés au bénéfice de groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptés.

Engagements relatifs au Crédit Logement

La Banque Postale s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité.

La Banque Postale s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement correspondant à la quote-part des encours

distribués par La Banque Postale, s'élevait au 31 décembre 2024 à 131 millions d'euros (contre 139 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit sont principalement constitués de cautions reçues de Crédit Logement.

39.2 Autres engagements donnés

39.2.1 Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 36 millions d'euros au 31 décembre 2024.

39.2.2 Actions de mécénat

La Poste s'est engagée à financer diverses actions de mécénat pour un montant total de 11 millions d'euros au 31 décembre 2024.

39.3 Autres engagements reçus

39.3.1 Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2024 à 78 millions d'euros, dont 69 millions d'euros pour La Poste.

39.3.2 Lignes de crédit

Le 18 octobre 2024, La Poste a mis en place une ligne de crédit syndiqué pour un montant de 1,5 milliard d'euros sur 5 ans (renouvelable deux fois pour 1 an). Cette opération a été mise en place auprès de douze banques constituant un pool bancaire et vient en remplacement de l'ancienne ligne s'élevant à 1 milliard d'euros et qui arrivait à échéance en mars 2025 (cf. note 34.2).

39.3.3 Promesses de vente d'immeubles

Le groupe La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2025 et au-delà. Le montant total des engagements reçus à ce titre s'élève au 31 décembre 2024 à 21 millions d'euros.

39.3.4 Engagements reçus lors d'opérations d'acquisition d'entreprises

Dans le cadre des différentes acquisitions de participations, le groupe reçoit des vendeurs différents engagements légaux ou négociés au titre desquels le groupe peut prétendre dans certaines conditions à des indemnisations de préjudices éventuels.

Parmi ces engagements reçus figurent notamment des clauses de non-concurrence reçues des vendeurs dans le cadre de rachat de franchise Seur en Espagne et au Portugal et diverses garanties de passifs.

Il existe par ailleurs d'autres engagements reçus dont les montants ne peuvent être évalués avec précision dans la mesure où ils dépendent de seuils de déclenchement ou de maximum.

39.4 Passifs éventuels

Le groupe n'a pas connaissance de risques significatifs qui ne feraient pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

NOTE 40 ENTITES STRUCTUREES

40.1 Entités structurées consolidées

40.2 Entités structurées non consolidées

Les entités structurées sont des entités qui ont été conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées ont généralement un objectif précis et bien défini ou des activités bien circonscrites.

40.1 Entités structurées consolidées

Les entités structurées consolidées incluent :

- des organismes de placements collectifs (OPC, FCP) dont la gestion est assurée par les filiales du groupe dans le cadre de ses activités bancaires ou pour lequel le groupe est amené à investir pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du groupe ainsi que pour son compte propre ;
- des Fonds Communs de Titrisations (FCT) dont les parts sont émises par des entités structurées ayant pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacents et qui peuvent être divisées en tranche.

40.2 Entités structurées non consolidées

Les informations présentées ci-après concernent les entités structurées par le groupe et qui ne sont pas contrôlées par ce dernier. Ces informations ont été regroupées par entités exerçant des activités similaires : la titrisation, les fonds de placement et autres.

Titrisation

Les opérations de titrisation regroupent les fonds communs de titrisation (FCT) et structures équivalentes qui émettent des instruments financiers pouvant être souscrits par des investisseurs, portent des risques de crédit inhérents et qui peuvent être divisés en tranche. La titrisation est une technique financière par laquelle des créances traditionnellement illiquides et gardées par leurs détenteurs jusqu'à l'échéance sont transformées en titres négociables et liquides. Le but de cette opération est de :

- permettre la transformation d'un portefeuille illiquide en titres liquides ;
- favoriser la levée des fonds à des conditions avantageuses : outil de refinancement ;
- améliorer la gestion des risques : mécanisme de transfert de risques vers l'investisseur ;
- transférer le risque de crédit et ses composantes (risque de taux, de liquidité...) et donc de réduire les contraintes sur les fonds propres ;
- faciliter la structuration du bilan (instrument de gestion du bilan).

Fonds de placement

Cette activité consiste à répondre à la demande des investisseurs dans le cadre :

- de la gestion de fonds. Cette activité fait appel à des entités structurées comme les organismes de placements collectifs ou des fonds immobiliers et autres structures équivalentes ;
- du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Autres

Il s'agit d'un ensemble regroupant le reste des activités.

Intérêts dans les entités structurées non consolidées

Les intérêts du groupe dans une entité structurée non consolidée concernent les liens contractuels ou non qui l'exposent à un risque de rendements variables associés à la performance de cette entité structurée. Les intérêts peuvent être attestés notamment par la détention d'instruments de capitaux propres ou de titres de créances mais également par un financement, un crédit de trésorerie, un rehaussement de crédit, l'octroi de garanties ou de dérivés structurés.

Le tableau ci-dessous fournit une information en regroupant par activité, de façon cumulée, l'exhaustivité des entités dans lesquelles le groupe a un intérêt sans restriction particulière :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titrisation	Fonds de placement	Autres
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 814	99 292	68
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 945	43	3
Actifs financiers au coût amorti		82	3 753
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	10 759	99 417	3 823
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			(152)
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées			(152)
Engagements de financement donnés			4 091
Exposition maximale au risque de perte	10 759	99 417	7 914
Exposition nette au risque de perte	10 759	99 417	7 914

L'exposition maximale au risque de perte correspond au montant des intérêts enregistrés à l'actif du bilan et des engagements donnés minoré des provisions pour risques et charges enregistrées au passif, minoré des garanties reçues.

L'exposition maximale au risque de perte est le plus souvent limitée aux parts détenues dans les fonds, à l'exception des fonds dans lesquels La Banque Postale accorde une garantie de capital et de performance.

Informations sur les entités structurées non consolidées sponsorisées par le groupe

Sont définis comme entités structurées non consolidées sponsorisées les fonds qui sont structurés par une société de gestion contrôlée par le groupe, notamment les fonds gérés par la filiale La Banque Postale Asset Management.

Une entité structurée est réputée sponsorisée par le groupe dès lors que sa dénomination intègre le nom du groupe ou d'une de ses filiales.

Les revenus tirés par le groupe sur ces entités s'élèvent à 0,5 million d'euros au 31 décembre 2024 et sont principalement composés de commissions non récurrentes.

NOTE **41**

NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

- 41.1** Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts
- 41.2** Dépréciations, amortissements et pertes de valeur
- 41.3** Variation du besoin en fonds de roulement
- 41.4** Variation du solde des emplois et ressources bancaires
- 41.5** Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles
- 41.6** Encaissements provenant de nouveaux emprunts
- 41.7** Remboursements des emprunts et des titres subordonnés perpétuels
- 41.8** Autres flux liés aux opérations de financement
- 41.9** Variation de trésorerie des activités bancaires
- 41.10** Passage du résultat d'exploitation courant à l'Excédent brut d'Exploitation

41.1

Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	2024	2023
Résultat net de l'ensemble pour les activités industrielles et commerciales		150	(490)
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence		158	158
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur (hors activités bancaires)		(18)	(8)
Plus ou moins values de cession (yc dilution)		(531)	3
Variations nettes des provisions		(362)	(518)
Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	41.2	1 913	1 926
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		7	(57)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt pour les activités industrielles et commerciales		1 317	1 015
Coût de l'endettement financier net ^(a)		244	215
Charge d'impôt (yc impôts différés)		(217)	(285)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt pour les activités industrielles et commerciales		1 344	945
Contribution des activités bancaires et d'assurance (cf. EBE, note 41.10)		3 246	3 092
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		4 591	4 037

(a) Hors variation des gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur.

41.2

Dépréciations, amortissements et pertes de valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	2024	2023
Dotations et reprises aux amortissements du résultat d'exploitation	1 894	1 914
Dotations et reprises aux amortissements du résultat financier	(28)	(1)
Dépréciations d'écart d'acquisition	48	13
TOTAL	1 913	1 926

41.3 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	2024	2023
Variations des stocks et encours	7	(8)
Variations des créances d'exploitation	538	(137)
Variations des dettes d'exploitation et autres actifs/passifs d'exploitation	(1 039)	277
TOTAL	(494)	132

41.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires

(en millions d'euros)	2024	2023
Variations des actifs financiers à la juste valeur par résultat	(472)	(11 884)
Variations des instruments dérivés de couverture	172	479
Variation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(11 303)	7 716
Variations des titres au coût amorti	(3 169)	(5 906)
Variations des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	(4 811)	(0)
Variations des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	(2 956)	110
Variation des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(303)	540
Variation des contrats d'assurance émis - actif	64	(61)
Variation des contrats de réassurance détenus - actif	2 318	(698)
Variations des autres actifs financiers et comptes de régularisation	(694)	1 127
Variation des immeubles de placement	46	61
Variation des passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 068	1 322
Variations des instruments dérivés de couverture	(213)	(206)
Variations des dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(2 000)	(10 732)
Variations des dettes envers la clientèle	582	9 227
Variations des dettes représentées par un titre	(1 479)	5 262
Variations des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	171	(625)
Variations des contrats d'assurance émis et de réassurance détenus - passif	8 303	3 917
Variations des autres passifs financiers et comptes de régularisation	(838)	746
TOTAL	(12 516)	397

41.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2024	2023
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(675)	(783)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(874)	(1 216)
Acquisitions d'immeubles de placements		
Variations des fournisseurs d'immobilisations	(108)	54
TOTAL	(1 658)	(1 946)

41.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts

(en millions d'euros)	2024	2023
Emprunts obligataires		1 850
Billets de trésorerie	600	775
Autres emprunts et dettes assimilées	552	534
TOTAL	1 152	3 159

41.7 Remboursements des emprunts et des titres subordonnés perpétuels

(en millions d'euros)	2024	2023
Emprunts obligataires	(1 000)	(420)
Emprunts auprès des établissements de crédit	(7)	(10)
Bons La Poste	(0)	(1)
Billets de trésorerie	(600)	(725)
Autres emprunts et dettes assimilées	(48)	(1 288)
TOTAL REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS	(1 655)	(2 444)
TOTAL REMBOURSEMENTS DES TITRES SUBORDONNES PERPETUELS	(494)	

41.8 Autres flux liés aux opérations de financement

(en millions d'euros)	2024	2023
Encaissement de dépôts et cautionnements reçus	32	11
Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	(40)	(36)
Autres	(5)	(24)
TOTAL	(13)	(49)

41.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

(en millions d'euros)	NOTE	2024	2023
Caisse, Banque centrale à l'ouverture (actif)		40 577	39 355
Prêts et créances à vue sur les établissements de crédit (actif)		2 150	1 898
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)		(1 308)	(1 326)
Ouverture		41 420	39 927
Caisse, Banque centrale à la clôture (actif)	25.2	27 812	40 577
Prêts et créances à vue sur les établissements de crédit (actif)	23.5	1 950	2 150
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)	32.3	(797)	(1 308)
Clôture		28 965	41 420
Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan		(12 455)	1 493
dont incidence des variations de périmètre		374	30
Augmentation/(Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre		(12 828)	1 463

41.10 Passage du résultat d'exploitation courant à l'Excédent brut d'Exploitation

		2024			2023		
		Groupe	Activités industrielles et commerciales	Activités bancaires et assurance	Groupe	Activités industrielles et commerciales	Activités bancaires et assurance
Résultat d'exploitation	(a)	2 950	366	2 584	1 680	(364)	2 044
dont mouvements non cash à neutraliser :							
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	(a)	39	6	33	35	11	24
Amortissements d'immobilisations et mouvements de provisions du Produit Net Bancaire		(56)	0	(56)	(148)		(148)
Reprises et dotations de provisions relatives aux avantages du personnel	Note 10	358	371	(13)	622	628	(6)
Amortissements et provisions	(a)	(2 723)	(1 982)	(742)	(2 904)	(2 033)	(872)
Résultat avant impôt des cessions d'actifs	(a)	523	553	(31)	(50)	(4)	(46)
Badwill CNP Assurances Protection Sociale	Note 1.3	146	0	146			
Divers		3	3	0	57	57	(0)
Excédent Brut d'Exploitation	TFT	4 661	1 415	3 246	4 069	977	3 092
Réintégration des variations des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables (hors Banque)	(b)	(73)	(73)		(49)	(49)	
Produits et charges financiers divers		3	3	0	17	17	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt	TFT	4 591	1 345	3 246	4 037	945	3 092

(a) Voir le Compte de résultat consolidé. La quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint n'inclut pas le résultat de la société Holding d'Infrastructures Gazières positionné dans le PNB (cf. note 20).

(b) La variation des dépréciations des actifs circulants et les créances irrécouvrables sont des mouvements non cash exclus du calcul de l'excédent brut d'exploitation. Conformément à la recommandation de l'ANC sur les états financiers des entreprises industrielles et commerciales, ces mouvements sont neutralisés sur la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » d'où leur réintégration après l'EBE pour le calcul de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt. Ce retraitement n'est pas réalisé pour les activités bancaires.

NOTE 42 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de l'exercice par La Poste et les sociétés du périmètre de consolidation sont présentés ci-dessous.

2024

(en millions d'euros HT)	KPMG	%	FORVIS MAZARS	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,7	5%	0,7	6%
filiales intégrées globalement	9,9	69%	8,5	70%
	10,6	74%	9,2	76%
Services autres que la certification des comptes				
société-mère	0,1	1%	0,3	2%
filiales intégrées globalement	3,2	22%	2,3	19%
	3,3	23%	2,6	21%
Honoraires de durabilité	0,4	3%	0,4	3%
TOTAL	14,3	100%	12,2	100%

2023

(en millions d'euros HT)	KPMG	%	FORVIS MAZARS	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,6	5%	0,6	6%
filiales intégrées globalement	9,1	71%	6,9	67%
	9,7	76%	7,5	73%
Services autres que la certification des comptes				
société-mère	0,2	2%	0,3	3%
filiales intégrées globalement	2,9	23%	2,6	25%
	3,1	24%	2,9	27%
TOTAL	12,8	100%	10,4	100%

Les services fournis par Forvis Mazars sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, revues de procédures de contrôle interne, consultations comptables, revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux.

Les services fournis par KPMG sont de nature suivante : attestations et procédures convenues, lettres de confort en lien avec la mise à jour des programmes EMTN ou dans le cadre d'émissions obligataires, formations, revues de procédures de contrôle interne et de systèmes d'information, consultations comptables et fiscales, revues relatives à des données ou des indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux.

NOTE 43 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

- 43.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public
- 43.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation
- 43.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

43.1 Relations avec l'Etat et les entreprises du secteur public

43.1.1 Relations avec l'État

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre de l'Économie et des Finances, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des comptes et du Parlement.

Les engagements de La Poste et de l'Etat ont été redéfinis par le « Contrat d'entreprise 2013-2017 » approuvé par le Conseil d'administration du groupe du 22 avril 2013 et signé par l'ensemble des parties prenantes le 1er juillet 2013.

Ce contrat pose les principes suivants :

- le maintien d'un large périmètre de missions de service public dévolues à La Poste : service universel postal, transport et distribution de la presse, accessibilité bancaire et aménagement du territoire avec pour ces trois dernières le maintien du principe d'une compensation des coûts ;
- une trajectoire de qualité de service encore renforcée ;
- des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies ;
- la mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Un nouveau contrat d'entreprise entre La Poste et l'État, pour la période 2018-2022, a été approuvé par le conseil d'administration du groupe le 19 décembre 2017 et signé le 16 janvier 2018. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, et vise à pérenniser et moderniser l'exercice des quatre missions de service public de La Poste. Ces missions bénéficient du soutien de l'État, en contrepartie du respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

Par ailleurs, ce contrat développe la démarche des engagements citoyens en faveur du développement de la société numérique, des services de proximité, et du développement durable et responsable.

Un avenant à ce contrat d'entreprise entre La Poste et l'Etat a été signé le 18 mai 2022. Il intègre les évolutions annoncées par le gouvernement relatives à son soutien aux missions de service universel postal et d'aménagement du territoire ainsi qu'à la réforme du service public de transport et de distribution de la presse. Le contrat d'entreprise entre La Poste et l'Etat, portant sur la période 2023-2027 et s'inscrivant dans la continuité du précédent, a été signé en juin 2023.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du

service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

En ce qui concerne les activités bancaires du groupe, les taux de commissionnement sur les produits d'épargne réglementée (Livret A, Livret Développement Durable et LEP) sont fixés par l'État. L'évolution de ces taux a un effet direct sur le produit net bancaire de La Banque Postale.

43.1.2 Relations avec les entreprises du secteur public

Le groupe La Poste réalise des transactions courantes, aux conditions de marché, avec des entreprises du secteur public.

43.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

Les transactions réalisées entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, et ne sont donc pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les sociétés consolidées par le groupe CDC concernent essentiellement les opérations réalisées par La Banque Postale avec les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts au titre de la centralisation des fonds Livrets A et Livrets de Développement Durable et sont résumées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Produits	2 253	2 312
Charges	(9)	(7)
Créances	67 847	69 365
Dettes	502	511

Les transactions avec les autres entreprises associées, ainsi qu'avec les coentreprises, ne sont pas significatives.

43.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

La rémunération des principaux dirigeants du groupe La Poste s'est élevée en cumulé à 6,3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (6,1 millions d'euros en 2023). Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique.

Les principaux dirigeants du groupe sont les membres du Comité exécutif, ainsi que les membres du Conseil d'administration (dont la rémunération est constituée de jetons de présence, pour l'essentiel reversés à l'État ou à la Caisse des Dépôts, et des salaires des représentants des salariés). Les jetons de présence versés en 2024 s'élèvent à 0,2 million d'euros (0,2 million d'euros en 2023).

NOTE 44 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

La Poste a réalisé le 10 janvier 2025 une émission publique d'obligations super subordonnées à durée indéterminée remboursables au gré de la Société à partir du second semestre de la 6^{ème} année pour un montant de 750 millions d'euros. Conformément à la norme IAS 32, ces titres seront enregistrés dans les capitaux propres part du groupe.

Par ailleurs, un remboursement de 404 millions d'euros est intervenu courant janvier 2025 portant sur les obligations super subordonnées à durée indéterminée émises en 2018 (souche d'un montant de 750 millions d'euros), classées au 31 décembre 2024 dans les capitaux propres part du groupe.

NOTE 45 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024
SOCIETE CONSOLIDANTE							
LA POSTE							
9 rue du Colonel Pierre Avia 75757 PARIS CEDEX 15							
SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS							
Adimmo	France	52,54	64,15	99,90	99,90	IG	IG
Advanced Ideas	Roumanie	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Age d'or Expansion	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Asten Santé	France	52,60	64,21	52,60	64,21	IG	IG
Asten Santé à domicile	France	52,60	64,21	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Developpement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Partenariats Pro Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Pro Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axeo Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Budget Box	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Cassiop	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Coordination Axeo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Creat Direct	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CyberCité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Diadom (formerly Diadom SAS)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte BPO IS	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
Economie d'énergie	France	98,82	100,00	100,00	100,00	IG	IG
EDENEXT	France	98,82	100,00	98,82	100,00	IG	IG
Edgewhere	France		83,20		83,20		IG
E-SY Com	France	91,10	100,00	91,10	100,00	IG	IG
Fluow	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Geobuzon	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geoptis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Go Logistic	Portugal	90,00	90,00	90,00	90,00	IG	IG
Happytal	France	93,00	93,00	93,00	93,00	IG	IG
Help Confort	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Help Confort ST Nazaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
IM Santé	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Inbox Marketing	Roumanie	99,97	99,97	99,97	99,97	IG	IG
Innovagency	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interactions Marketing	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Isoskèle	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Isoskèle Factory	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Conciergerie (ex LPC)	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
La Poste E-éducation	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

La société Docaposte BPO IS a fait l'objet d'un transfert depuis le Secteur Grand Public et Numérique vers le Secteur Services-Courrier-Colis.

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024
SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS							
La Poste Nouveaux Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Santé	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Santé et Autonomie	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LineUp7	France		75,00		75,00		IG
LPI0	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LPS Réseaux	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Matching	France	83,76	83,76	83,76	83,76	IG	IG
Mediaposte (ex Mediaposte SAS)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Distribuição Postal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Espagne	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Hit Mail	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Hit Mail Bulgaria	Bulgarie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaposte Martech	Roumanie	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Mediaposte SGPS	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Metrica	Bulgarie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MN Santé	France	53,33	100,00	53,33	100,00	IG	IG
Neolog	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Nouvelle Attitude	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ofertia Colombia	Colombie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ofertia Mexico	Mexique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OnlySo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Organisme Formation Services	France	100,00		100,00		IG	
Recygo	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
SCI STP Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SMP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogec Gestion	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogec Informatique	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogec Marketing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sogefinad	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Somepost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
STP (ex STP SA)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tikeasy	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TimeOne – Group	France	100,00		100,00		IG	
TimeOne – LMT	France	100,00		100,00		IG	
TimeOne - Performance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viaposte Maintenance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viaposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Viaposte transport Management	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Vouchers Depot	Roumanie	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
White Image Group	Roumanie		75,00		75,00		IG
White Image Loyalty	Roumanie		75,00		75,00		IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024
SECTEUR GEOPOST							
Geopost SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
360° Services SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
A52 Warehouse Inc.	Canada	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
ACP Global Forwarding	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Air 360	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Alas Courier, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Alolomer, S.L.U.	Espagne	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
Alturing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Andalupaq Express, S.L.	Espagne	100,00		100,00		IG	
Aramex PJSC	Emirats Arabes Unis	28,00	28,00	28,00	28,00	MEE	MEE
Armadillo Holding GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Austria GmbH	Autriche	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Benelux B.V.	Pays-Bas	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Digital Holding AG	Suisse		60,00		100,00		IG
Asendia Germany GmbH	Allemagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Global Returns (ex La Poste IMS)	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Holding AG	Suisse	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
Asendia Hong Kong Ltd	Hong Kong	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Italy S.p.A.	Italie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Logistics Holding AG	Suisse		60,00		100,00		IG
Asendia Mgmt SAS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Mgmt SAS, branch Bern	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Nordic AB	Suede	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Oceania AU	Australie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Oceania NZ	Nouvelle Zelande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Press Edigroup SA	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Singapore	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia Spain S.L.	Espagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia UK Ltd	Grande-Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia USA	Etats-Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Beijing Linehaul Express Co Ltd.	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Bio Cair Fowarding International Co LTD	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Asia Limited	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Australia PTY Ltd	Australie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Belgium	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Customs Brokerage LLC	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair France SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Germany GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BIOCAIR, Inc.	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair India Private Limited	Inde	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BIOCAIR International Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Biocair South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BK Logistics Group B.V.	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BK Pharma Logistics B.V.	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BK Sneltransport B.V.	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Bloomsburys GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Boks SAS	France	24,48	24,68	24,68	24,68	MEE	MEE
Broad Reach Canada	Canada	60,00	40,80	100,00	100,00	IG	IG
Broad Reach Commerce Inc.	Etats-Unis	52,20	40,80	87,00	68,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024
SECTEUR GEOPOST							
BTB Mailflight	Grande-Bretagne	60,00		100,00		IG	
BTB Mailflight Holding	Grande-Bretagne	60,00		100,00		IG	
C Chez Vous SAS	France	95,00	80,00	95,00	80,00	IG	IG
Caledonie express	France	60,00	60,00	60,00	60,00	MEE	MEE
Cargonet Software SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Central de Mensajeros Logística 2008, S.L.	Espagne	100,00		100,00		IG	
Chrono Diali	Maroc	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
Chronofresh SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost (Mauritius) Ltd	Ile Maurice	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
Chronopost SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CI Algérie	Algérie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CI Burkina	Burkina Faso	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
CI Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
CI Maroc	Maroc	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
CitySprint (UK) Bidco Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CitySprint (UK) Group Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CitySprint (UK) Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CitySprint Courier Services Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Cool Runnings Transport B.V.	Pays Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Customs Clearance Ltd.	Grande-Bretagne	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
CXB Partner S.A.U.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DalcoSud, S.L.U.	Espagne	100,00		100,00		IG	
Delifresh IDF	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Direct Parcel Distribution CZ s.r.o.	Rép. Tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Direct Parcel Distribution SK s.r.o.	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD (UK) Ltd	Grande-Bretagne	100,00		100,00		IG	
DPD Argentina S.A.	Argentine		35,00		35,00		MEE
DPD Austria	Autriche	25,57	25,57	25,57	25,57	MEE	MEE
DPD Bel FLLC	Biélorussie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Belgium	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Croatia d.o.o.	Croatie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Eesti AS	Estonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Eurasia LLC	Ouzbekistan	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD France SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD fresh BeLux BV	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Group International Services GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD HK Ltd.	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
DPD Hungary Kft	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Immobilien GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Immobilienverwaltung GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Ireland	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Kazakhstan LLP	Kazakhstan	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Laser	Afrique du Sud	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
DPD Latvija SIA	Lettonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Lietuva UAB	Lituanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Local UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Netherlands	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Polska	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Portugal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024
SECTEUR GEOPOST							
DPD Romania S.A.	Roumanie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
DPD RUS	Russie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Schweiz	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Service GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Sichuan Ltd	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
DPD Slovenia	Slovénie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDCN Linehaul Express Ltd	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup IT Solutions	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup IT Solutions Hungary Kft	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPDgroup Uk Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia GmbH & Co. Asset KG	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia GP GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DS Russia Management GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DTDC	Inde	42,52	42,52	42,52	42,52	MEE	MEE
Epicery SAS	France	87,47	91,34	87,47	91,34	IG	IG
ESW Parent, Inc. (ESPI)	Etats-Unis	60,00	60,00	60,00	100,00	IG	IG
ESW U.S. Direct E-Commerce Canada Corp	Canada	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
EVOL BORDEAUX	France	60,00		100,00		IG	
EVOL CLERMONT FERRAND	France	60,00		100,00		IG	
EVOL GRENOBLE	France	53,36		100,00		IG	
EVOL LILLE	France	60,00		100,00		IG	
EVOL LYON	France	60,00		100,00		IG	
EVOL MARSEILLE AIX TOULON	France	60,00		100,00		IG	
EVOL MONTPELLIER	France	60,00		100,00		IG	
EVOL NANTES	France	60,00		100,00		IG	
EVOL PARIS	France	60,00		100,00		IG	
EVOL RENNES	France	60,00		100,00		IG	
EVOL STRASBOURG	France	60,00		100,00		IG	
EVOL TOULOUSE	France	60,00		100,00		IG	
Express Delivery Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FB On Board Courier Services Inc.	Canada	18,20	17,29	28,17	26,76	MEE	MEE
FermoPoint S.r.l.	Italie	50,98	50,98	60,00	60,00	IG	IG
Flap Locadora e Trans. Ltda.	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Forwarder Line Logistik	Liechtenstein	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Americas	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost España, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Holdings Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost IMDH GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Intermediate Holdings	Grande-Bretagne	100,00		100,00		IG	
Geopost Ireland Limited	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost South East Asia (SEA) Pte. Ltd.	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Trans EOOD	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
Geopost Vision	France		100,00		100,00		IG
GLPU	France	100,00		100,00		IG	
Gruppo BRT	Italie	84,96	84,96	84,96	84,96	IG	IG
Hubez HK Ltd	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
iloxx GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Infraestructuras, Tecnologia Y Soporte Al Reparto, SL	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Parcels Ltd	Grande-Bretagne	100,00		100,00		IG	
Interlink Express Plc	Grande-Bretagne	100,00		100,00		IG	
Jadlog Logística Ltda.	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024
SECTEUR GEOPOST							
JLGP Brasil Participações Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
JP Linex Nankai Parcel Co., Ltd. (ex Linex Nankai JP Co, Ltd)	Japon	38,78	19,29	60,00	29,85	IG	MEE
Keyopstech	France	95,00		95,00		IG	
Koiki Home, S.L.	Espagne		40,34		40,34		MEE
La Poste Global Mail	France	100,00		100,00		IG	
Last Mile Link Technologies Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Latin America E-Commerce Direct, S.A. de C.V	Mexique	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Lenton Group Ltd	Hong Kong	64,63	64,63	64,63	64,63	IG	IG
Linehaul Express (Cambodia) Co. Ltd.	Cambodge	16,16	16,16	25,00	25,00	MEE	MEE
Linehaul Express (Hainan) Ltd	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (HK) Ltd.	Hong Kong	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (India) Private Ltd.	Inde	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (Taiwan) Ltd.	Taiwan	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (Thailand) Co. Ltd.	Thaïlande	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
Linehaul Express (Yiwu) Ltd	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express (Zhengzhou) Ltd.	Chine	48,79	54,93	75,50	85,00	IG	IG
Linehaul Express Co. Ltd.	Canada	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express France SARL	France	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express LLC	Emirats Unis Arabes	64,63		100,00		IG	
Linehaul Express LLC	Emirats Unis Arabes	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express Ltd.	Grande-Bretagne	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul Express Singapore Pte Ltd.	Singapour	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linehaul MAC Express (Private) Ltd.	Sri Lanka	32,31	32,31	50,00	50,00	IG	IG
Linex Air Services (Private) Ltd.	Afrique du Sud	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
Linex Corporation	Philippines	38,78	38,78	60,00	60,00	IG	IG
LUDEV	France	60,00		60,00		IG	
Mach 1 Couriers Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Madripaq Servicios, S.L.	Espagne	100,00		100,00		IG	
Menexpres, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Nanny Bag	France	49,95	49,95	49,95	49,95	MEE	MEE
Ninja Logistics Pte. Ltd.	Singapour	42,32	42,29	42,32	42,29	MEE	MEE
North America Direct, Inc.	Etats-Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
On The Dot Technologies Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Packcity Geopost	France	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
Parceline Ltd	Grande-Bretagne	100,00		100,00		IG	
PickPoint (Russia) LLC	Russie	48,95	48,95	48,95	48,95	MEE	MEE
Pickpoint Delivery System Ltd. (Cyprus)	Chypre	48,95	48,95	48,95	48,95	MEE	MEE
Pickup At Home	France	100,00		100,00		IG	
Pickup Logistics	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Personal Services	France	100,00		100,00		IG	
Pickup Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pie Mapping Software Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pour de bon SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Project Bolt Newco 1 Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Project Bolt Newco 2 Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PT Linehaul Express Indonesia	Indonésie	25,85	25,85	40,00	40,00	MEE	MEE
Pudo Portugal S.A.	Portugal	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
Resto In	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
RPX MAC Express (Private) Limited	Sri Lanka	32,31	32,31	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Australia PTY LTD	Australie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Canada Enterprises	Canada	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Inc.	Etats-Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Japan Kabushiki Kaisha	Japon	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024
SECTEUR GEOPOST							
Scalefast S. de R.L. de C.V.	Mexique	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast SAS	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast Singapore PTE Ltd	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Scalefast, S.L.	Espagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Exa Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Examurs Paris	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sci Intel immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SDS RUS LLC	Russie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur España Operaciones, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Geopost, S.L.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur Gerencia de Riesgos, S.L.	Espagne	100,00		100,00		IG	
Seur Logística S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Seur, S.A.	Espagne	100,00		100,00		IG	
Shanghai E & T Wako Express Co. Ltd.	Chine	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
SHIFT7	France	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Siodemka Systemy Sp z o.o.	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sodexi	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
Someva, S.L.U.	Espagne	100,00		100,00		IG	
Speedy AD	Bulgarie	69,81	69,81	69,81	69,81	IG	IG
Speedy EOOD	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
Speedy Tech Lab.	Bulgarie	69,81	69,81	100,00	100,00	IG	IG
SPI UK	Grande-Bretagne	60,00		100,00		IG	
SRT France Logistics	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TD Express services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
The Courier and Passenger Transport Group Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
The Courier and Passenger Transport Holdings Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
The Reach Advisory Limited.	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Transporte Integral de Paquetería, S.A.	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Transworld Global Courier Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Urgent Deliveries Limited (EcoSpeed)	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct (singapore) PTE Ltd	Singapour	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct e-commerce AUS PTY Limited	Australie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct E-Commerce Malaysia SDN BHD	Malaysie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct E-Commerce Netherlands B.V.	Pays-Bas	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct e-commerce UK	Grande-Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct E-Commerce (USA) Inc.	Etats-Unis	60,00	60,00	60,00	60,00	IG	IG
US Direct eCommerce Holding Ltd	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Ltd	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct eCommerce Nominee DAC	Irlande	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
US Direct E-Commerce Rus LLC	Russie	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
U.S. Direct E-Commerce Switzerland AG	Suisse	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Wako Express Co. Ltd.	Taiwan	64,63	64,63	100,00	100,00	IG	IG
WN TPC	Grande-Bretagne	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
WnDirect USA, Inc	Etats-Unis	60,00	60,00	100,00	100,00	IG	IG
Your Cargo Contact B.V.	Pays-Bas	48,47	48,47	75,00	75,00	IG	IG
Your Cargo Contact LGG	Belgique		48,47		100,00		IG
Your Cargo Contact Limited	Grande-Bretagne	36,35	36,35	75,00	75,00	IG	IG
Yurtici Kargo Servisi A.S.	Turquie	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024
SECTEUR LA BANQUE POSTALE - CNP							
La Banque Postale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
115 K	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AEP3 SCI	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AEP4 SCI	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Arial CNP Assurances	France	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
Assurbail Patrimoine	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Assurimmeuble	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Assuristance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Seguradora Especializada Em Saúde SA	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Seguradora SA	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
Caixa Vida e Previdência	Brésil	40,00	40,00	100,00	100,00	IG	IG
CIMO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Asfaltiki	Chypre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assur Trésorerie Plus	France	97,68	98,82	97,68	98,82	IG	IG
CNP Assurances	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Compañía de Seguros	Argentine	76,47	76,47	76,47	76,47	IG	IG
CNP Assurances Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances IARD	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Latam Holding Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Participações Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Prévoyance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Assurances Protection Sociale	France		65,00		65,00		IG
CNP Assurances Santé Individuelle	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Capitalização SA	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Caution	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Consórcio SA Administradora de Consórcios	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Cyprialife	Chypre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Cyprus Insurance Holdings	Chypre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Europe Life	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Immobilier	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP OSTRUM ISR OBLI 12 MOIS	France	100,00	88,06	100,00	88,06	IG	IG
CNP Participações em Seguros Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Participações Securitárias Brasil Ltda	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
CNP Retraite	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	Argentine	50,00	50,00	65,38	65,38	IG	IG
CNP Santander Insurance Europe DAC	Irlande	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Santander Insurance Life DAC	Irlande	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Seguros Holding Brasil SA	Brésil	51,75	51,75	51,75	51,75	IG	IG
CNP UniCredit Vita	Italie	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
CNP Vita Assicura	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Vita Assicurazione	Italie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNP Zois	Grèce	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Companhia de Seguros Previdencia Do Sul-Previsul	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Credicoop Compañía de Seguros de Retiro SA	Argentine	29,82	29,82	29,82	29,82	MEE	MEE

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024
SECTEUR LA BANQUE POSTALE - CNP							
EasyBourse	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ecureuil Profil 90	France	55,64	54,59	55,64	54,59	IG	IG
Ezynes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FCT Elise 2012	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
Filassistance International	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Financière de l'Echiquier	France	75,00	75,00	100,00	100,00	IG	IG
Foncière ELBP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fundo De Investimento Imobiliario Renda Corporativa Angico - FII	Brésil	48,81	48,81	100,00	100,00	IG	IG
GALAXIE 33	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Holding d'Infrastructures Gazières	France	52,97	52,97	52,97	52,97	MEE	MEE
Holding XS 1 SA	Brésil	40,00	40,00	51,00	51,00	IG	IG
Infra-Invest	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Infra-Invest France	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Infra-Invest Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Consumer Finance	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Home Loan SFH	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Leasing & Factoring	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Actifs Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP AM	France	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 1 BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LBP Dutch Mortgage Portfolio 2 BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Louvre Banque Privée	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Louvre Banque Privée Immobilier Conseil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Ma French Bank	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Montparvie V	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI AEP247	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI AEW Imcom 1	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI MTP Invest	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCI Raspail	France	99,94	100,00	99,94	100,00	IG	IG
OPCVM Caixa Seguradora SA	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM Caixa Vida e Previdência	Brésil	40,00	40,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM CNP Capitalizacao SA	Brésil	100,00		100,00		IG	
OPCVM CNP Consórcio SA	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
OPCVM Holding Caixa Seguros Holding SA	Brésil	51,75		100,00		IG	
Provincia Seguros de Vida SA	Argentine	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
SAS 270 Investments	France		100,00		100,00		IG
SCI CRSF Métropole	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI ICV (ex "Issy Cœur de Ville)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Lamartine	France	85,00	85,00	85,00	85,00	IG	IG
SCI Tertiaire Saint Romain	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCP Lamartine Euros	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCP Lamartine monitoring Holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SICAC	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOFIAP	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sogestop K	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TERRE NEUVE 4 IMMO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tocqueville Finance SA	France	75,00		100,00		IG	
Univers CNP 1 FCP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Vivaccio ISR actions	France	99,82	99,89	99,82	99,89	IG	IG
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros SA	Brésil	12,94	12,94	25,00	25,00	MEE	MEE
XS2 Vida e Previdência SA	Brésil	40,00		100,00		IG	
XS5 Administradora de consorcios SA	Brésil	25,00	25,00	50,01	50,01	MEE	MEE
Youse Tecnologia e Assistencia em Seguros Ltda	Brésil	51,75	51,75	100,00	100,00	IG	IG

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024
SECTEUR GRAND PUBLIC ET NUMERIQUE							
Acuitude	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Adverline	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
AR 24	France	80,24	100,00	80,24	100,00	IG	IG
ARKHINEO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Axonal	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Boxtal	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Certinomis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNTP - Docaposte BPO	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Agility	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Applicam	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte BPO SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte CSP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte CYBER	France		100,00		100,00		IG
Docaposte DPS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Externalisation	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Fast	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Institute	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte IOT	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Trust & Sign	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Trust & Sign POLOGNE	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Trust & Sign ROUMANIE	Roumanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte Tunisie	Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docaposte-PST	France	100,00		100,00		IG	
ESCENT Belgique	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ESCENT Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Esculape	France	98,08	98,08	98,08	98,08	IG	IG
Eukles	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Heva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Icanopée	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Index Education Développement	France	90,00	90,00	90,00	90,00	IG	IG
Index Education France	France	90,00	90,00	100,00	100,00	IG	IG
Index Italie	Italie	90,00	90,00	100,00	100,00	IG	IG
La Manufacture Docaposte	France	70,00	70,00	70,00	70,00	IG	IG
La Poste Services à la Personne	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Poste Telecom	France	51,00		51,00		MEE	
LP11	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maileva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maincare	France	98,08	98,08	100,00	100,00	IG	IG
MARKETSHOT	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Media Prisme SAS	France	82,05	82,05	82,05	82,05	IG	IG
Mon Contact Logement	France	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Monha	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
Numspot	France	26,00	26,00	26,00	26,00	MEE	MEE
Openvalue	France	80,00	100,00	80,00	100,00	IG	IG
Probayes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Espana	Espagne	100,00		100,00		IG	
Sefas Inc	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas SA	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Séres Espagne	Espagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès SA	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Sofadev - Docaposte BPO	Maroc	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Agency	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Armonys	France	100,00		100,00		IG	
Softeam Consulting	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Softeam Group	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Tekoway France	France	100,00		100,00		IG	
Tekoway Moldavie	Moldavie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
THIQA	France	80,00	80,00	80,00	80,00	IG	IG
Voxaly	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Weliom	France	70,00	70,00	70,00	70,00	IG	IG

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2023	2024	2023	2024	2023	2024
SECTEUR IMMOBILIER							
Poste Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Akatea 2 TPF2 SAS	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Akatea TPF2	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Ciposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Fréjorgues Energy SAS	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
HLU Port de Lyon	France	20,00	20,00	20,00	20,00	MEE	MEE
Holding PI	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
Holding PI2	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
ImmoStoc SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
LocaPoste SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Lumin' Toulouse SAS	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
Lumin'Logistique urbaine	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
Multiburo Gares	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Multiburo Suisse SA	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
MWPI	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
N.C.I	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PI Energy	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
PI Energy 2	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
PI Logistique Urbaine	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Poste Immo tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Energies renouvelables	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Invest	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SC Pyxis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCCV 56, Rue Cler	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCCV Paris Campagne Première	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Activités annexes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Colis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier de Proximité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier Industriel	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Aix-Pichaury	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Arkadea Marseille Saint Victor	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Arkadea Rennes Trigone	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI Bataille	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
SCI BP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI BP Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Centres de loisirs	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI DOM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Green Opale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Logement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Nantes Aubiniere	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI PI 17	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI PI Bordeaux Tourville	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Route du Moulin Bateau Bonneuil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI RSS Strasbourg MEE	France	59,00	59,00	59,00	59,00	MEE	MEE
SCI Tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sobre	France	48,56	48,56	48,56	48,56	MEE	MEE
SOBRE GLP	France	74,28	74,28	51,00	51,00	IG	IG
Société SCCV Rue du Champ Macret-Roye	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGARIS Paris : les espaces logistiques urbains	France	22,50	22,50	22,50	22,50	MEE	MEE
Terseren	France		66,00		100,00		IG
Tetra Logistique	France		100,00		100,00		IG
Toulouse Occitanie	France	44,00	44,00	44,00	44,00	MEE	MEE
TPF2 - SPPICAV	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Urba 144	France	46,00	46,00	46,00	46,00	MEE	MEE
NON AFFECTÉ							
La Poste Ventures (LP7)	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Vehiposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Movivolt	France	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE

IG: intégration globale MEE: mise en équivalence IP : Intégration proportionnelle

NOTE 46 AUTRES TITRES NON CONSOLIDÉS HORS FRANCE

(en milliers d'euros)	Pays	31 Dec. 2024		31 Dec. 2023
		Pourcentage de détention	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Anchanto	Singapour	17%	6 613	6 613
Redtrans Algeciras, S.L.	Espagne	100%	2 691	
Red León, S.A.	Espagne	100%	1 615	
Bosta Inc.	États-Unis	11%	1 285	1 285
Livelihoods	Luxembourg	3%	1 000	1 000
Localz Pty Ltd.	Australie	5%	926	926
Sérès Colombie	Colombie	100%	770	770
Sérès Argentine	Argentine	90%	689	904
Sérès Mexique	Mexique	100%	586	586
Sérès Pérou	Pérou	100%	357	177
Mediaposte Vietnam	Vietnam	36%	311	311
Sqale	Suisse	16%	213	213
Sérès Equateur	Equateur	100%	187	187
La Financière de l'Echiquier Suisse SA	Suisse	100%	94	94
Guremo, S.L.	Espagne	100%	63	
Vietnam Postal SRL	Vietnam	6%	43	43
CargoNetwork Gm	Allemagne	11%	40	40
Divers	Portugal	ns	32	32
Scalefast Japan Co	Japon	2%	31	31
CID Externalizacion de Serviçi	Espagne	10%	25	25
Divers	Philippines	ns	19	18
Divers	Espagne	ns	17	17
Kombiverkehr Deu	Allemagne	ns	16	16
IG Zollwerk	Suisse	7%	11	11
Insercion Personal Discapacita	Espagne	10%	6	6
Divers	Allemagne	ns	1	1
CNP Cyprus Properties ^(a)	Chypre			15 883
White Image Loyalty ^(b)	Roumanie			1 137
DPD Argentina S.A. ^(b)	Argentine			498
Koiki Home, S.L. ^(b)	Espagne			370
CNP Praktoriaki ^(a)	Grèce			154
White Image Group ^(b)	Roumanie			21
TOTAL			17 641	31 368

(a) Reclassées en 2024 en actifs destinés à être cédés (cf. notes 1.6 et 26).

(b) Sociétés consolidées en 2024.